

751^{ème} Séance

Séance Publique
du mercredi 18 décembre 2013

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 16 JANVIER 2015 (N° 8.208)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2014 (p. 9092).

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2013

—
Séance Publique

du mercredi 18 décembre 2013

—
Sont présents : M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National ; M. Christophe STEINER, Vice-Président du Conseil National ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA, MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Absents excusés : M. Jean-Louis GRINDA, Conseiller National.

Assistent à la séance : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme ROSABRUNETTO, Directeur, Délégué aux Affaires Financières.

—
M. le Secrétaire Général.-

B) DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES

CH. 15 - CONSEILLER GOUVERNEMENT

315.010 - Frais de personnel.....	1.366.400
315.020 - Frais Etudes & Formation.....	307.000
315.030 - Frais de fonctionnement.....	138.000
315.040 - Achat & Entretien matériel.....	1.500
315.060 - Frais propres activité service.....	275.000
	2.087.900

Assurent le Secrétariat : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; M. Sébastien SICCARDI, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; M. Jean-Charles de SIGALDY, Chef de Section ; Mlle Joy GHIANDAI, Administrateur Principal ; Mme Mariam COLOMBO-PASTORELLI, Rédacteur Principal ; Mme Martine MORINI, Attachée Principale.

—
La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Laurent NOUVION.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

L'ensemble de cette Séance Publique sera intégralement diffusé sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

**POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE
BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT
POUR L'EXERCICE 2014**

M. le Président.- Nous reprenons nos travaux à la Section 3 – Moyens des Services, Département des Relations Extérieures, page 15 du fascicule budgétaire.

Je me permets de vous rappeler qu'il nous appartient de terminer l'examen de ce projet de Budget Primitif sachant que la séance de demain sera consacrée aux explications de vote des Conseillers Nationaux, avant le vote de la loi de budget.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de donner lecture des chapitres de ce Budget.

M. le Président.- Je voulais également vous préciser qu'en accord avec le Gouvernement, sur le chapitre des Relations Extérieures, Monsieur BADIA, qui doit nous quitter vers 19 heures 15, vous propose également de traiter l'exposition de Milan dans le cadre de ce chapitre, ce qui évitera de traiter le sujet dans le cadre des Interventions Publiques qui interviennent plus tard.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Sur ce chapitre peut-être que Monsieur BADIA peut annoncer le changement d'intitulé de son Département, qui interviendra en début d'année.

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.-* Oui, tout à fait, c'est avec plaisir que je vous annonce peut-être par anticipation, j'espère que le Conseil de Gouvernement ne le refusera pas demain que, sur une suggestion que j'ai faite, le Département des Relations Extérieures se nommera désormais Département des Relations Extérieures et de la Coopération. Le but est de mettre en valeur l'action de la Coopération Internationale qui est un point fort de notre visibilité dans le cadre de nos actions à l'étranger. C'est aussi la marque du choix qui a été fait, nous avons parlé de la réflexion menée entre la Constitution d'une agence de coopération ou le maintien d'une direction au sein du Département des Relations Extérieures de la Coopération Internationale. Le choix intervenu étant le maintien de la Direction, il était opportun d'assoir cette présence au sein du Département. Donc, sur le prochain budget la désignation aura été, je pense, changée.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Je voulais également rajouter que M. ELENA doit s'absenter, pour des raisons professionnelles vers 20 heures et que M. GRINDA est absent excusé, pour cette séance.

Y a-t-il des interventions, mes chers collègues, concernant le Département des Relations Extérieures ?

Monsieur BARILARO, je vous en prie.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je reprends donc ce que j'avais dit hier et qui n'était pas au bon moment. J'aurais voulu savoir si un point

d'étape sur les relations actuelles entre la Principauté et l'Union Européenne peut être fait, sachant qu'il y a eu de nombreuses discussions avec les trois petits Etats. Pourriez-vous dire à l'Assemblée ce qu'il en est aujourd'hui de ces discussions ?

Je vous remercie.

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.-* Oui, très volontiers. Je ne vais peut-être pas faire l'historique que vous connaissez puisqu'il y a eu des réunions très spécifiques, en C.P.E., sur le sujet. Simplement, ce que je peux vous donner comme point d'étape, vous savez que nous avons dans le courant de l'année répondu à un important questionnaire qui a été remis au Service Européen pour l'Action Extérieure. Ce document a donné lieu à la rédaction d'un rapport dépendant de la Direction générale de ce service et ce rapport est destiné à être analysé par le Conseil Européen. La présidence actuelle lituanienne de l'Institution a accepté de porter ce document à l'ordre du jour d'un des prochains conseils, en tout cas, avant 2014, et la décision qui s'en suivra est que la Commission européenne recevra pour sa part, tout au long du premier semestre 2014, un mandat qui reste à établir et qui justifie plusieurs étapes de consultation et d'évolution qui devraient nous conduire, les trois petits Etats, à entamer les premières « négociations » au deuxième semestre de 2014.

Ce qui est intéressant de souligner à ce stade dans le rapport qui a été fait par le S.E.A.E., c'est qu'il n'est plus du tout fait allusion à une éventuelle intégration à l'Espace Economique Européen, que ce soit l'espace tel qu'il existe aujourd'hui ou un copier/coller de ce que l'on nous a laissé entendre à un certain moment. La seule hypothèse qui prévaut est la mise en place d'un accord spécifique, cet accord spécifique pouvant prendre deux formes : soit un accord à passer avec les trois Etats et, dans cette hypothèse, comme le Ministre d'Etat l'avait expliqué antérieurement, un tronc commun s'appliquerait à Monaco, Andorre et San Marin, et nous aurions une déclinaison particulière en fonction des particularités de chacun des trois pays. Vous le savez, nous en avons parlé, combien les différences entre les trois petits Etats sont importantes ; soit un accord particulier entre l'Union Européenne et chacun des trois petits Etats. Cette hypothèse est donc une ouverture importante que Monaco tend à privilégier et c'est sur ce sujet que l'on va pour l'essentiel avancer, sans ignorer, bien sûr, l'autre hypothèse.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Oui, s'il vous plaît.

Je voudrais juste avoir une petite précision. Vous avez parlé de la présidence lituanienne actuelle de l'Union Européenne, est-ce que, à l'instar de ce qui se passe pour le Conseil de l'Europe lorsque Monaco est dans le cadre d'un suivi, vous, Monaco, assistez à ces réunions en tant qu'observateur ou bien êtes-vous juste destinataire de ce qui se dit à l'intérieur de ces réunions ?

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.*- Non, nous ne participons évidemment pas au Conseil des Ministres, nous sommes simplement en attente de la décision qui est prise et des propositions qui sont faites. Il y a eu une présentation du rapport faite par M. GRIPPA, le Directeur Général du S.E.A.E. auprès des Ambassadeurs de chacun des trois petits Etats. Une copie de ce contenu de rapport a été remise à cette occasion et on a une esquisse de ce qui pourrait être, enfin, un premier draft, du mandat qui pourrait être mis en œuvre par la Commission Européenne à partir de la mi 2014. Mais c'est une esquisse de mandat, il va certainement évoluer dans le temps et il est tout à fait envisagé qu'au long du premier semestre nous puissions examiner, voire sinon réfléchir, à ce que ce mandat peut être pour chacun des petits Etats et émettre quelques souhaits, notamment, pour favoriser la négociation qui interviendra.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur ALLAVENA et ensuite M. PASQUIER.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Je voudrais, en m'appuyant sur le côté qualitatif, on va dire, de la question posée par M. BARILARO, passer du côté budgétaire. On le sait, on l'a dit, ces négociations sont fondamentales pour Monaco, on l'a dit aussi, le Département des Relations Extérieures, le Gouvernement, l'aborde avec des moyens propres mais aussi avec des moyens d'assistance. L'impression que j'ai, sauf si les lignes ne sont pas les bonnes, c'est que les moyens de consultation ou les missions de support restent à un niveau très très modeste, très comparable à celui des années précédentes.

Alors, je ne vais pas refaire ici le parallèle avec le côté communication mais simplement raisonner dans l'absolu : est-ce que ces moyens sont jugés aujourd'hui suffisants, nécessaires, correctement adaptés ? Est-ce qu'ils vont évoluer avec la densification des discussions ? Quel est le principe dont vous avez besoin pour travailler correctement ?

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Nous avons un ensemble de Conseils spécialisés. Ce qui compte c'est la qualité des Conseils et pas tellement la quantité. Vous avez, sur la ligne des Interventions Publiques qui relève du Ministère d'Etat, la mission de Conseils accordée à M. PIRIS qui est un Conseiller d'Etat, un ancien Haut fonctionnaire. C'était le Directeur Juridique du Conseil de l'Union, de M. GIULIANI, le Président de la Fondation Robert SCHUMANN. Ensuite la mission au Cabinet Avisia se trouve, elle, sur le crédit de M. BADIA, donc un peu plus loin. Le Cabinet Avisia est un des Cabinets les plus spécialisés dans l'assistance à des pays auprès de la Commission Européenne, nous travaillons avec eux depuis huit ou neuf mois et pour l'instant on peut dire qu'il nous aide efficacement.

Si nous devons nous renforcer, nous nous renforcerons. J'ai envie de dire que la question la plus importante pour nous est le renforcement de l'Administration pour suivre ces questions. Nous avons constitué, sous la responsabilité de M. BADIA, un groupe de travail de fonctionnaires, qui ont par ailleurs d'autres tâches. Il faudrait, sans doute, que dans le cours de l'année nous renforçons nos propres ressources internes à l'Administration, peut-être en affectant, en dédiant carrément des fonctionnaires à une cellule qui suivrait le processus de négociation, à l'instar d'un certain nombre d'autres pays, comme par exemple le Lichtenstein. Donc, à suivre.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Cela me paraît, effectivement, une approche très saine, à l'importance du challenge. Si les sommes allouées aux ressources extérieures doivent être en partie sur le « Ministère d'Etat », je comprends.

M. le Président.- Merci, Monsieur ALLAVENA.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Vous vous rappelez qu'hier je voulais faire une intervention sur la Fonction Publique et je l'ai reportée à cause de l'heure tardive. Alors, si je ne suis pas totalement dans le sujet, je vous prie de m'en excuser, bien que le Département des Relations Extérieures fasse partie de la Fonction Publique, donc je ne suis pas complètement hors sujet.

Le Gouvernement a saisi le Conseil National d'un projet de loi tendant à modifier le statut de la Fonction Publique. Réforme de l'Etat, réforme de l'Administration, réforme de la Fonction Publique sont trois éléments qui s'emboîtent l'un dans l'autre, ils doivent être considérés dans cet ordre sous peine d'incohérence. Or, l'expression « réforme de l'Etat » qui était fréquemment utilisée par vous, Monsieur le Ministre d'Etat, lors de votre prise de fonction, semble avoir quelque peu disparu du vocabulaire politique généralement utilisé. Pourquoi ? On nous dit que la réforme de l'Administration aurait été réalisée car on serait passé désormais à l'e-Administration. Des réformes ont, certes, été faites mais le retard que nous avions n'est toujours pas rattrapé. Notre administration demeure trop paperassière et arc-boutée sur des principes souvent dépassés. Il me suffit pour le démontrer de constater que l'information continue de circuler par la voie hiérarchique mais pas horizontalement lorsqu'un Chef de Service doit transmettre une information à un collègue dépendant d'un autre Département, il doit toujours passer par son propre Département Ministériel, lequel transmet à l'autre Département, puis l'information redescend. Perte de temps et d'énergie, valeur ajoutée des deux Départements sollicités, nulle !

Entendons-nous bien, il ne s'agit pas pour moi de critiquer les fonctionnaires, au contraire, ils sont de plus en plus nombreux à posséder une grande valeur professionnelle, une bonne formation, une expérience appréciable. Il est d'autant plus dommageable de les voir ainsi déresponsabilisés par l'obligation de recourir à des méthodes de travail en décalage par rapport au monde contemporain.

N'est-il pas nécessaire, Monsieur le Ministre, de faire émerger dans l'Administration ce que j'appellerai une « culture de l'évaluation » sans laquelle il n'est pas de progrès, d'avancées possible ? L'évaluation doit trouver sa place aussi bien dans la gestion des ressources humaines que dans la gestion des actions et des projets. L'évaluation c'est, certes, avant tout l'appréciation du supérieur hiérarchique mais ce peut et ce doit être un regard qui porte à l'horizontale vers

ses pairs mais aussi vers le haut. Ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra avoir une vision d'ensemble du Service public, de ses forces et de ses faiblesses, et identifier les éventuels disfonctionnements.

Evaluer les actions et les projets, c'est poser comme principe systématique l'impératif de porter un regard critique sur tout ce qui a été accompli, le bon, le moyen, le mauvais. Cet exercice est le préalable nécessaire à tout progrès. Pouvez-vous commenter, Monsieur le Ministre ?

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Je peux commenter facilement, Monsieur PASQUIER, puisque ce que vous dites correspond à ce qui se pratique dans l'Administration depuis quelques années.

La réforme de l'Etat a pris concrètement la forme de la modernisation de l'Etat, c'est la même chose. Ici, la réforme de l'Etat ne cache pas la suppression de postes de fonctionnaires puisque, vous le savez, dans beaucoup de pays, lorsqu'on parle de réforme de l'Etat, c'est qu'on supprime des postes de fonctionnaires. Ici, la réforme de l'Etat cela se traduit par la modernisation de l'Administration qui est, je le rappelle, le deuxième point principal de la feuille de route que le Souverain m'a donnée en juillet 2010 et qui est mise en œuvre par une mission qui s'appelle la Mission Mosar, animée par M. Stephan BRUNO avec une équipe dédiée de jeunes fonctionnaires ; cette mission réalise un grand nombre de choses, par exemple, l'amélioration de l'accueil des usagers. Sur l'accueil nous allons même aller plus loin puisqu'en liaison avec les commerçants et grâce au fonctionnement de la Commission de Commerce, nous avons mis en place un plan accueil global dans la Principauté dans lequel vont participer les commerçants volontaires et un certain nombre de services administratifs désignés comme volontaires. Ce label « Accueil » qui sera donné à ces commerces ou ces services, sera accordé après une évaluation par une société indépendante sur la base de critères et de questionnaires anonymes, voilà un exemple.

Par ailleurs, l'usage du courrier électronique est très largement généralisé aujourd'hui, ce qui n'était pas le cas il y a deux ou trois ans. Mme Sosso, à la tête de sa Direction, poursuit la mise en ligne de procédures. Alors, je suis d'accord avec vous que l'on pourrait aller plus vite mais c'est assez long parce que chaque fois que l'on met en ligne une procédure, c'est comme les cours à distance, si vous mettez un cours à distance sans faire le cours cela ne donne rien. Donc, chaque

fois que l'on met une procédure en ligne, le Chef de Service est appelé à revoir sa procédure pour l'améliorer, la simplifier. Nous avons environ une vingtaine de procédures en ligne dont des procédures très courantes. Par exemple, puisque c'est le moment, achetez votre estampille en ligne plutôt que de faire la queue au guichet.

Par ailleurs, l'évaluation des politiques publiques prend la forme principale des missions confiées à l'Inspection Générale de l'Administration créée, je vous le rappelle, il y a deux ans, en 2011. Plusieurs rapports ont déjà été faits et certains communiqués au Conseil National : les Bourses d'études, l'A.N.L., donc cela est très important. Je pense que s'agissant du rapport d'évaluation sur l'A.N.L., nous serons en mesure de vous le présenter en début d'année 2014. Celui sur les Bourses je crois qu'il vous a été communiqué et c'est la preuve que l'évaluation des politiques publiques n'est pas un mot vain mais se traduit concrètement par le travail de l'Inspection Générale à laquelle d'ailleurs je voudrais rendre hommage parce que les inspecteurs ne sont que deux, il y a Mme LAFOREST DE MINOTTY qui dirige le Service et Mlle COSTA qui y est affectée et les deux font un travail remarquable.

Enfin, sur les fiche de postes et l'évaluation des personnes, le travail est en cours, c'est un peu compliqué parce que c'est un peu comme la mise en ligne des procédures, lorsque vous vous attaquez à réécrire la fiche de poste d'un fonctionnaire, cela peut prendre un certain temps et il est vrai que la Direction des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle prend du temps pour refaire les fiches de poste. En tout cas, dans beaucoup de services, cela est déjà opérationnel et la fiche de poste s'accompagne d'une évaluation annuelle entre le Chef de Service et la personne qui est évaluée avec, évidemment, possibilité de répondre, etc...

Donc, je ne dis pas que tout est fait, loin de là, mais le mouvement est donné et on essaie de progresser chaque année.

Merci, Monsieur PASQUIER pour votre question.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Pour répondre à M. PASQUIER sur un sujet que j'ai également abordé hier soir, malheureusement, nous nous sommes croisés et puis je ne répondrai pas, bien sûr, à la place du Ministre ou à la place du Gouvernement, chacun son rôle. Ce que je peux vous assurer, Monsieur PASQUIER, c'est que dans le projet de loi que nous avons à l'étude à la C.I.S.A.D. la partie évaluation, la partie formation, tous ces domaines-là que vous avez évoqués en font partie et je vous engage à rejoindre le groupe de travail pour, justement, pouvoir nous donner aussi votre éclairage et avancer sur ces sujets, ensemble.

M. le Président.- Parfait. Merci beaucoup.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- A l'époque où on avait commencé cette réforme je m'étais interrogé quant au fait qu'il était prévu, au départ, que l'évaluation ne soit qu'ascendante et personnellement. Je ne suis pas persuadé qu'une évaluation qui n'est qu'ascendante, c'est-à-dire que les chefs de service évaluent les personnels au-dessous d'eux soit très performante et je pense qu'une vraie évaluation doit être faite dans les deux sens.

Je voudrais savoir où en est la réflexion du Gouvernement sur ce point ?

M. le Ministre d'Etat.- Que puis-je vous répondre en Séance Publique sur le sujet ?

(Rires).

... Disons que ma préoccupation première et celle du Gouvernement est d'accompagner le changement et de manager le changement chez les Chefs de Service. C'est peut-être une tâche qui pour l'instant suffit – si vous voyez ce que je veux dire – mais moi j'y suis favorable. Lorsque j'étais enseignant, il y a longtemps, cela commençait déjà, les élèves évaluaient leurs professeurs, donc, c'est inévitable.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Sur le chapitre 19 qui touche à la Coopération Internationale, si l'on constate une progression du montant global du chapitre,

la re-répartition me donne une impression étrange. C'est-à-dire que les traitements progressent mais les frais de missions, les frais de déplacements régressent. Est-ce que c'est un changement de politique ? Est-ce que l'on fait de la coopération à distance ? Enfin, cela donne cette impression-là. Est-ce qu'il y a quelque chose que l'on doit interpréter depuis les chiffres ou pas du tout ?

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.*- Non, je ne crois pas qu'il faille attacher une interprétation particulière. On a continué l'action de la coopération, on s'efforce d'augmenter son efficacité et donc d'assurer le plus possible des projets que l'on a mis en œuvre. Nous n'avons pas changé de cap quant aux pays bénéficiaires qui sont toujours de manière prioritaire les pays les moins avancés et nous restons toujours dans le domaine des huit O.M.D. mais en privilégiant à l'évidence, la santé et l'éducation, puisque le but de la coopération monégasque, même si elle est quantitativement modeste, demeure la qualité et le service maximum aux populations proprement dites.

Ce sont ces axes qu'il convient de privilégier et qui seront maintenus. L'image comptable n'a pas d'incidence formelle par rapport à ce programme.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur le Département des Relations Extérieures avant que je mette le chapitre aux voix ?

Bien, puisqu'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 15 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 16 - POSTES DIPLOMATIQUES

316.010 - Frais de personnel.....	7.490.500
316.030 - Frais de fonctionnement.....	3.196.800
316.040 - Achat & Entretien matériel.....	90.000
	<u>10.777.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 16 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 17 - DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMATIQUES & CONSULAIRES

317.010 - Frais de personnel.....	456.900
317.030 - Frais de fonctionnement.....	374.800
	<u>831.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 17 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 17 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 18 - DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES

318.010 - Frais de personnel.....	474.800
318.030 - Frais de fonctionnement.....	14.000
	<u>488.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 18 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 18 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 19 - DIRECTION DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

319.010 - Frais de personnel.....	621.700
319.020 - Frais d'Etudes & Formation.....	50.000
319.030 - Frais de fonctionnement.....	165.000
	<u>836.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 19 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 19 est adopté.

(Adopté).

Avant de passer au Département de l'Intérieur, mes chers collègues, Monsieur BADIA souhaite s'exprimer sur la Foire de Milan qui touche, bien entendu, indirectement, son Département.

Je vous en prie, Monsieur le Conseiller, nous vous écoutons.

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.-* Merci, Monsieur le Président.

C'était simplement pour rappeler au Conseil National que comme je m'y suis engagé je viendrai faire une présentation concrète, maquette à l'appui, du projet de Pavillon pour préciser un certain nombre d'éléments qui sont apparus sous forme de communiqué de presse rendu public, sur le Pavillon de Monaco à Milan tel qu'il est proposé. Le Pavillon demeure fixé à 6,7 M€ T.T.C. en rappelant que dans ce contexte le but, dans la mesure où la T.V.A. est récupérable, est *in fine* de récupérer les sommes de T.V.A. investies et de ramener globalement le montant des dépenses à environ 5 M€ hors taxes. Comment y parvenir ? Nous avons déjà cherché un certain nombre de partenaires, de sponsors et c'est surtout sur ce titre que je voulais vous le confirmer, nous avons d'ores et déjà établi des partenariats qui vont se concrétiser. Leur apogée, j'espère, aura lieu dans le courant du mois de janvier et février de l'année prochaine. Nous avons déjà passé des accords avec Marco-Polo BERTOLOTO qui est une société italienne qui est spécialisée dans le recyclage des biomasses et des produits horticoles. Le Pavillon, ayant une partie végétale forte, aura son entretien assuré par cette société, la mise en place étant assurée, quant à elle, par la Direction de l'Aménagement Urbain, et ensuite également avec Greenvision qui est une jeune société italienne spécialisée dans l'éclairage au moyen de leds assurera, de manière gratuite, la fourniture de l'éclairage du Pavillon. Ce sont des engagements d'ores et déjà pris.

Courant janvier nous devrions confirmer que le Fairmont Monte-Carlo sera partenaire du Pavillon en ce qui concerne les éléments de restauration. Je vous rappelle que le thème est lié à la nourriture dans le monde, une perspective de nourriture en fonction de l'évolution de la population. Donc, le thème restauration est un point fort et le Fairmont Monte-Carlo sera notre partenaire principal. L'Automobile Club de Monaco s'est d'ores et déjà engagé à nous aider et Radio Monte-Carlo Italie organisera à l'intérieur du Pavillon, un mini Studio et assurera la

publicité générale du Pavillon sur ses ondes italiennes mais aussi sur l'ensemble de ses ondes internationales et ce, depuis le Pavillon-même. D'autres personnes ont été contactées. On sait que, notamment, nous allons pouvoir vendre à Monaco les billets pour l'exposition et il est envisagé avec une agence de voyage de vendre en Principauté des Packages « transport-visite-hébergement » sur Milan pour permettre aux personnes de Monaco de visiter le Pavillon. Nous avons même un partenaire qui envisage pendant cette période de faire une ligne aérienne deux fois par semaine entre Nice et Milan.

Ce sont des perspectives que je vous décrirai plus en détail mais je pensais qu'à ce stade il était déjà intéressant de vous dire que le budget sera maintenu, que le Pavillon sera sponsorisé dans la mesure du possible et j'espère que le succès de ces sponsors sera à la clef. Nous aurons des partenaires qui viendront nous soutenir.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je me souviens de la guerre d'il n'y a pas si longtemps, Monsieur le Ministre. Le budget initial était de 9 M€ et aujourd'hui il est ramené à environ 5 M€. Je ne sais pas qui a réalisé les arbitrages mais toujours est-il qu'ils sont là et que nous avons donc 4 M€ à dépenser qu'on va donc pouvoir utiliser. Moi je vous donne deux pistes : par exemple, pour l'équilibrage cela concerne le groupement des entreprises monégasques qui souffrent beaucoup actuellement, qui subissent le contrecoup de la crise financière internationale ; une autre façon de les dépenser, pourquoi pas initier un débat sur l'avenir de la Place des Moulins, la réfection de cette Place puisqu'aujourd'hui les locaux qui sont sur le boulevard d'Italie, qui appartiennent à l'Etat, seront probablement destinés à une enseigne. Donc cela peut être aussi une piste. Voilà, je vous remercie de ce cadeau que vous nous faites ce soir, merci beaucoup.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI.

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Je voudrais, si vous me permettez, rajouter aux propos de M. CLERISSI que puisqu'il y a un surplus on pourrait aussi le consacrer à la « nuit blanche ».

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BOERI, pas plus tard qu'en début d'après-midi MM. Jean CASTELINI, Paul MASSERON et moi-même avons parlé de la « nuit blanche » avec Monsieur l'Ambassadeur ORLOV, Ambassadeur de Russie avec lequel nous commençons à préparer l'année de la Russie à Monaco en 2015. Donc, nous avons émis l'idée d'intégrer cette nuit dans cette année de manifestations, non pas pour une nuit blanche de Saint Pétersbourg mais une nuit blanche de Monaco....

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre

Je voulais également rappeler à l'ensemble de nos collègues que nous avons une Commission Plénière d'Etude avec M. BADIA le 18 février où l'ensemble de ces sujets seront bien entendu débattus avec la maquette, entre autres. Seront également abordés les sujets de fond évoqués dans les rapports et l'actualité européenne qui est très importante.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je trouve que c'est un beau message que délivre Monaco d'être présent à Milan sur le thème de la coopération et de finalement nourrir « autrement » la planète. Ce message se concrétisera après Milan puisqu'une partie du Pavillon sera

transportée au Burkina-Faso et transformée en dispensaire ou en centre médical. Donc, c'est finalement un beau message et vous verrez la maquette, notre Pavillon va quand même être très original dans l'expo universelle.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- J'ajoute, preuve de ma bonne volonté, vous savez que je suis Président du Centre Commercial et la maquette va être exposée dans le Centre Commercial en sachant qu'il y a entre 7 000 et 15 000 passages/jour en caisse de Carrefour, donc vous voyez la population monégasque et toutes les personnes qui fréquentent le Centre verront cette maquette tout le temps qu'il faudra avant l'exposition.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur CLERISSI.

M. le Président.- Merci.

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.* - J'ajoute simplement qu'elle sera complétée et animée par vraisemblablement une représentation vidéo qui exposera bien sûr les buts du Pavillon et la raison de sa présence.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Secrétaire Général, vous avez la parole.

M. le Secrétaire Général.-

C) DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

CH. 20 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

320.010 - Frais de personnel.....	1.198.200
320.020 - Frais d'Etudes & Formation	23.500
320.030 - Frais de fonctionnement.....	290.000
	<u>1.511.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur le Département de l'Intérieur ?

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Une petite remarque. Vous savez tout l'intérêt que l'on a pour le Ni Box, c'était un cahier des charges au début très important pour la jeunesse de notre pays, on vient d'apprendre qu'il y a un étage entier qui va être ou qui a été loué et que le droit d'entrée ou les mensualités pour participer aux activités proposées sont assez élevés, de l'ordre de 300 € ou 350 €. Est-ce que vous pensez que cela est conforme au cahier des charges que l'on avait prévu au départ ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Au cours des derniers mois, notamment au cours de l'été, répondant d'ailleurs à un certain nombre d'interrogations du Conseil National, le Département de l'Intérieur, en liaison étroite avec le Département des Finances et de l'Economie, a bien été vérifié que le Ni Box respectait son cahier des charges tel qu'il a été signé. Il est d'ailleurs très précis.

Sur la question que vous posez, nous allons le vérifier, mais *a priori*, je crois que les dirigeants du Ni Box font en sorte de respecter strictement le cahier des charges.

M. Jean-François ROBILLON.- Si je peux juste rajouter un petit mot. C'était quand même essentiellement pour que nos enfants, nos jeunes, puissent participer en Principauté à des activités. Donc on a l'impression – c'est une remarque personnelle – qu'on rogne petit à petit régulièrement sur les possibilités pour la jeunesse de notre pays de participer aux activités organisées au Ni Box.

Je le regrette parce qu'il est vrai que nous étions le « moteur » dans cette opération-là et il semblerait que la situation se dégrade. Mais bon, vérifiez qu'il n'y a aucun problème avec le cahier des charges.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je crois que la raison pour laquelle vous avez cette impression, c'est qu'en réalité le cahier des charges prévoit un certain nombre de créneaux horaires. Effectivement, un certain nombre de créneaux horaires qui sont libres pour l'exploitant et c'est vraisemblablement le cas, pour les exemples que vous avez présents à l'esprit. C'est la raison pour laquelle je vous ai dit que les vérifications qui ont été faites l'été dernier confirmaient que le cahier des charges était respecté.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Je vous en prie, Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Je voulais rejoindre M. ROBILLON. Je suis tout à fait d'accord avec ce point de vue. Je pense que l'objet initial a été complètement dévoyé tout simplement parce qu'il y avait un mélange des gens et que cela n'a jamais fonctionné. Les adultes et les enfants fréquentaient cet établissement et cela n'a jamais rien donné de bon. Je comprends aussi les soucis de l'exploitant qui a eu, dès le départ, un problème d'exploitation. Je ne connais pas vraiment les responsabilités qui sont sans doute partagées mais, aujourd'hui, le Ni Box n'est pas le Ni Box tel que l'avait souhaité la précédente majorité. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire M. ROBILLON.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI.

Je voudrais également, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, refaire une intervention que j'avais faite en séance privée, notamment, concernant les agents de la Sûreté Publique. Pourriez-vous, en collaboration avec le Département des Finances et de l'Economie, et donc des Domaines, sous l'autorité de M. CASTELLINI et sous l'autorité du Ministre d'Etat, dans la mesure du possible, essayer de sédentariser les agents de police dans les communes limitrophes, autour de Monaco de façon à ce que, proches de la Principauté, ils soient le plus concernés par la vie quotidienne à Monaco et que l'on retrouve ainsi un côté « famille » qu'il y a eu pendant des années dans tous les lieux de fréquentation tels que les marchés, la Condamine, ou Monte-Carlo. En fait, j'ai eu un certain nombre d'informations où beaucoup d'agents de la Force Publique – ils sont près de 500 maintenant –...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* ... 520.

M. le Président.- ... 520, sont logés loin, parfois même à Nice, et de ce fait, ils sont déconnectés de la vie quotidienne à Monaco, de la vie politique, de la vie sociale. Je sais que c'est une démarche de longue haleine, mais dans la mesure du possible, le Conseil National est à vos côtés pour vous aider. Il y a une livraison je crois, à Roquebrune Cap-Martin qui est en court, il y en a eu une, effectivement, aussi à Cap d'Ail et cela me paraît être très important, d'autant qu'ils sont payés par la Principauté de Monaco, qu'ils résident dans des immeubles appartenant à Monaco, sur les communes limitrophes françaises.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Je vous remercie pour cette intervention qui est tout à fait pertinente. Le Gouvernement, d'ailleurs, la partage. Plus les agents de police de la Sûreté Publique seront logés à proximité de Monaco et plus ils seront imprégnés des réalités de la Principauté. Cela dit, ils le sont déjà, vous n'avez qu'à constater les résultats qu'obtient la Principauté de Monaco en ce qui concerne la lutte contre la délinquance. A quelques jours de la fin de l'année, je vous indique que le nombre de faits de délinquance constatés est en diminution légère par rapport à l'an dernier, où déjà il y avait une baisse. Les policiers sont, je crois, très motivés à Monaco. Cela étant, chaque département a un quota, comme vous le savez, sur les logements dont la Principauté dispose en France et – le Ministre d'Etat a eu l'occasion de vous le dire au cours de séances privées – grâce à l'augmentation de l'enveloppe, la question de la répartition des quotas sera réexaminée avec une certaine bienveillance pour la Direction de la Sûreté Publique.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller, de votre réponse. J'aimerais vous dire aussi que d'une façon générale je crois que l'ensemble des Conseillers Nationaux se joignent à moi pour vous dire que la Haute Assemblée est toujours à vos côtés, Monsieur le Ministre, dans le cadre des budgets demandés par la Sûreté Publique, parce que le niveau d'excellence de sécurité à Monaco n'a pas de prix.

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur le Département de l'Intérieur avant que je mette ce chapitre aux voix ?

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 21 - FORCE PUBLIQUE - CARABINIERS

321.010 - Frais de personnel.....	6.249.800
321.030 - Frais de fonctionnement	246.000
321.040 - Achat & Entretien matériel.....	231.200
	<u>6.727.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 21 ?

S'il n'y a pas ou plus d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 22 - SÛRETÉ PUBLIQUE - DIRECTION

322.010 - Frais de personnel.....	26.545.100
322.030 - Frais de fonctionnement.....	163.500
322.040 - Achat & entretien matériel	1.568.100
322.060 - Frais propres activité service	667.000
	<u>28.943.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, cette année 2013 qui s'achève aura été marquée pour la Sûreté Publique à plus d'un titre. Ainsi, je ne peux commencer cette évocation sans avoir une pensée pour le Directeur MULBERGHER. C'est lors de la messe en sa mémoire où je représentais le Président NOUVION que j'ai pu prendre la mesure du respect que les hommes et les femmes qui servent au sein de la Sûreté Publique lui portaient et, à travers les larmes qui voilaient beaucoup de regards, j'ai pu saisir également toute l'affection que notre police témoignait à son Directeur. L'intérim fut exercé par un de nos plus brillant Commissaires de nationalité Monégasque qui a su mettre son sérieux et son efficacité au service de notre pays et c'est à juste titre qu'il a été promu par Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain au titre de Directeur Adjoint ou, à côté de M. Régis ASSO il se prépare à exercer les fonctions qui seront certainement les siennes, nous ne pouvons que le souhaiter, dans un futur dont il appartiendra au Prince Souverain de déterminer.

Enfin, je désire souhaiter la bienvenue au nouveau Directeur M. Régis ASSO, Commissaire de police de renom qui a parfaitement saisi l'importance stratégique que représente le maintien de la sécurité dans un pays comme le nôtre et l'assurer de notre soutien dans l'exercice difficile de sa tâche.

Enfin, Monsieur le Conseiller, je voudrais vous remercier car vous avez compris le rôle que les Monégasques qualifiés souhaitaient jouer dans leur pays et c'est ainsi qu'après le Directeur Adjoint M. MARANGONI, ce sont deux nouveaux élèves Commissaires de Police de nationalité monégasque qui sont actuellement en formation à Saint Cyr au Mont d'Or. Le fait que deux Monégasques soient simultanément présents à cette prestigieuse école constitue une première. Il ne peut être qu'un signe fort démontrant l'importance que le Gouvernement Princier attache à ce que les nationaux largement qualifiés puissent, un jour, exercer au sein de la Sûreté Publique de Monaco les fonctions qu'ils méritent au service du Prince, de la Principauté, des Monégasques et des résidents.

A ces élèves je souhaite adresser tous mes vœux d'encouragement et de réussite ainsi qu'à leur famille car cette volonté de progresser passe également par de longs moments de séparation familiale.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Vice-Président.

Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je voudrais remercier Monsieur STEINER pour les propos qu'il a tenu et les propos, notamment, à la mémoire de M. MULBERGHER qui a été le Directeur de la Sûreté Publique pendant plus de six ans avec une efficacité que chacun ici se plaît à reconnaître et avec également une grande osmose avec l'ensemble de ses collaborateurs. Les résultats de la Principauté de Monaco en matière de lutte contre la délinquance pendant ces six années lui doivent également beaucoup.

Je vous remercie également, Monsieur STEINER, pour les propos que vous avez tenus sur l'intérim qui a été accompli par M. Richard MARANGONI avec beaucoup de dévouement et dans une situation qui n'était, évidemment, pas facile. M. Richard MARANGONI est aujourd'hui Directeur Adjoint, c'est la première fois qu'il y a un Directeur Adjoint à la Direction de la Sûreté Publique. Il seconde avec beaucoup d'efficacité, de loyauté et de dévouement, le nouveau Directeur, M. Régis ASSO, qui a pris ses fonctions au début du mois de février dernier et qui, avec Richard MARANGONI, forme à la tête de la Direction de la Sûreté Publique, une très bonne équipe. Vous avez eu raison également Monsieur le Vice-Président de souligner que nous avons actuellement deux élèves Commissaires, je dis élèves Commissaires, je suis un peu gêné de le dire puisqu'évidemment ce sont des policiers fort aguerris, les futurs Commissaires BASTIDE et LEJUSTE qui sont en formation en même temps, à l'Ecole supérieure de Police de Saint Cyr au Mont d'Or et qui rejoindront l'un à l'été prochain, l'autre à l'été suivant, la Direction de la Sûreté Publique dans des fonctions de direction. Je crois que c'est une très bonne formule que de faire former ainsi nos meilleurs éléments de la Sûreté Publique qui connaissent, évidemment, très bien Monaco puisqu'ils sont Monégasques et qui, je crois, vont former avec leurs collègues déjà en place une équipe tout à fait performante.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller, merci, Monsieur le Vice-Président d'avoir associé l'ensemble du Conseil National à vos mots parfaits.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis en effet particulièrement satisfait de la décision qui a été prise tant pour M. MARANGONI que pour les élèves Commissaires, puisque c'est un sujet que l'on avait déjà abordé il y a plusieurs années. Heureux de constater que les choses avancent dans le bon sens. J'espère que cet exemple sera démonstratif

M. le Secrétaire Général.-

CH. 23 - THÉÂTRE DES VARIÉTÉS

323.010 - Frais de personnel.....	247.200
323.030 - Frais de fonctionnement.....	60.000
323.040 - Achat & entretien matériel	25.900
	<u>333.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 23 ?

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Juste pour souligner, parce que je pense qu'on ne s'en rend pas suffisamment compte, que le Théâtre des Variétés dans son sous-sol, à la Condamine, travaille pour énormément d'associations de Monaco, aussi bien le cinéma, le théâtre, la musique et il ne faut pas que l'on oublie qu'ici on a une ressource formidable.

C'est juste ce que je voulais dire pour qu'au moins ce soit reconnu.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je remercie Monsieur BOERI pour son intervention sur le Théâtre des Variétés, où nous disposons d'une équipe tout à fait performante. Je

et sera appliqué ailleurs, en particulier, par exemple, dans les Services Administratifs de la S.B.M..

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur CUCCHI.

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre aux voix le chapitre 22.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

(Adopté).

rappelle que le Théâtre des Variétés est surbooké. En réalité, il est occupé tous les jours et à plusieurs reprises ; plusieurs manifestations, plusieurs événements essentiellement culturels qui s'y déroulent en permanence. C'est, je crois, un outil tout à fait essentiel de la politique culturelle de la Principauté, d'autant plus que de nombreuses associations, effectivement, l'utilisent très régulièrement. C'est un équipement, en tout état de cause, tout à fait remarquable, tout à fait indispensable, avec un personnel également de très grande qualité et très dévoué à la Principauté et à la culture.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 23 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 23 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 24 - AFFAIRES CULTURELLES

324.010 - Frais de personnel.....	750.800
324.030 - Frais de fonctionnement.....	35.500
324.060 - Frais propres activité service.....	199.600
	<u>985.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 24 ?

Monsieur PASQUIER, je vous en prie.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président, je voulais faire une intervention pour le compte de M. GRINDA qui me l'a gentiment donnée. Je ne suis pas sûr de comprendre ce que je vais dire mais je vais essayer quand même.

Je reviens encore une fois sur le sujet des subventions de la S.B.M. que la S.B.M. donnait aux Institutions culturelles et qu'elle a aujourd'hui récupérées pour un montant de plus de 2 M€ en vue de créer une offre supplémentaire de spectacles susceptibles de renforcer l'attractivité du pays.

Nous sommes donc bien d'accord que ces sommes ne sauraient couvrir l'existant, c'est-à-dire le Sporting d'Été, les Festivals de Jazz, mais par contre devraient être consacrées à d'autres spectacles.

Je quitte donc l'aspect qualitatif de ma remarque d'hier, congrès de déambulateurs, pour rester dans l'aspect quantitatif. J'ai fait le calcul et donc constaté que la S.B.M. a produit très exactement neuf soirées supplémentaires au cours de l'année 2013. Une simple division nous indique que chaque spectacle revient en moyenne à 222.000 € ce qui est non seulement impossible mais absurde. A ce prix-là, je veux bien monter un Boys Band avec les élus candidats, majorité et minorité incluses.

En conséquence je prétends que la totalité de l'argent soustrait aux entités culturelles n'a pas été utilisée comme le Gouvernement le souhaitait et je vous demande solennellement ce soir de bien vouloir demander à la S.B.M. qu'elle procède dans les plus brefs délais à la restitution des crédits non employés.

Comme le dit Mme THATCHER « I want my money back ».

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Monsieur CASTELLINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ecoutez, je proposerai également à M. BIAMONTI et à M. MAZUREL dans un premier temps, s'ils souhaitent rejoindre ce « Boys Band », je pense que cela pourrait être un bel exemple d'unité nationale. Quant au coût c'est quelque chose, une fois encore, sur lequel je peux me prononcer en connaissance de cause. Toutefois par rapport à la proposition – non pas de se mettre à chanter et à danser tous ensemble – mais de regarder plus quantitativement la manière dont les sommes sont dépensées, je ferai un état des lieux avec la société. On sait tous que les cachets de certains artistes peuvent atteindre plusieurs centaines de milliers d'euros, maintenant je ne sais pas, une fois encore, combien les uns et les autres, aujourd'hui, peuvent commander, mais il est certain pour revenir sur au moins deux des artistes qui appartiennent plus à la génération des kids qu'à des déambulateurs, qui sont Lana DEL REY et Alicia KEYS, je suis à peu près certain que ce sont deux personnes qui, aujourd'hui, demandent plusieurs centaines de milliers d'euros voire plus encore pour pouvoir se produire. On avait l'exemple, je crois aussi de RIHANNA qui doit faire partie des neuf artistes auxquels M. GRINDA fait référence, et à elle toute seule, on frôle peut-être les 7 chiffres. Donc, il est clair que pourrait se poser la question – et elle a été abordée avec la société – de se concentrer idéalement sur un, deux, trois noms phares, quitte à ce que cette somme soit dépensée sur véritablement des artistes emblématiques plutôt que de saupoudrer sur des périodes de l'année peut-être moins intéressantes et avec des artistes qui, aujourd'hui, intéressent un public moins important. Toutefois, je tiens à préciser qu'à la fois quand je crois Jane BIRKIN qui est venue, SOUCHON et d'autres, la Salle Garnier affichait complet, donc ce sont encore des gens qui peuvent être attractifs pour un certain public.

Je regarderai plus précisément, si vous voulez, la manière dont cette somme se répartit entre les deux ou trois thèmes têtes d'affiche qui me viennent en tête et peut-être d'autres. Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Cela m'embête un peu d'aller sur ce sujet puisque M. GRINDA n'est pas là, mais je compte sur M. PASQUIER pour lui rapporter mes propos.

En parlant d'histoire de la variété et des chansons, M. GRINDA s'oriente plutôt vers le littéraire « Le Cid » plus précisément que la valeur n'attend pas le nombre des années mais excusez-moi personnellement je

préfère voir Lana DEL REY, Jane BIRKIN voire même Hugues AUFRAY que Justin BIEBER.

M. le Président.- Bien.

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 24 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 25 - MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE

325.010 - Frais de personnel.....	447.800
325.030 - Frais de fonctionnement.....	102.700
325.040 - Achat & entretien matériel	18.700
	<u>569.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 25 ?

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Sur ce budget, je me pose la question : pour 569.200 €, on a 37.000 € de recettes, alors ne serait-il pas temps de se dire que si l'entrée était gratuite, peut-être que cela entraînerait une fréquentation supplémentaire ? Au moins cela pourrait faire un test. Pour un certain nombre d'Institutions et de monuments culturels, on pourrait ainsi booster un peu la fréquentation.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Mme Isabelle ROSABRUNETTO.- *Directeur, Délégué aux Affaires Financières.-* Je crois simplement que le prix de l'entrée est groupé avec le Jardin Exotique, donc en fait il n'y a pas d'entrée particulière pour le Musée.

M. le Président.- Cela implique aussi la Mairie, donc ce n'est pas un sujet simple.

Je mets ce chapitre 25 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 26 - CULTES

326.010 - Frais de personnel.....	1.320.600
326.030 - Frais de fonctionnement.....	144.100
326.060 - Frais propres activités service	567.000
	<u>2.031.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 26 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 27 - EDUCATION NATIONALE - DIRECTION

327.010 - Frais de personnel.....	6.592.500
327.030 - Frais de fonctionnement.....	75.400
327.040 - Achat & entretien matériel.....	1.000
327.060 - Frais propres activité service.....	656.500
	<u>7.325.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais parler de la chance et des opportunités pour les enfants de nos écoles de faire le sport qu'ils ont choisi à Monaco et j'en profite pour évoquer les difficultés auxquelles se trouvent confrontées les différentes associations sportives à Monaco pour proposer à tous les élèves des établissements scolaires de la Principauté, mais également à tous les sportifs, des créneaux horaires pour exercer leur activité.

Cela me permet, Monsieur le Conseiller, de vous parler de la Z.A.C. St-Antoine. Vous nous aviez annoncé lors d'une précédente Commission Plénière d'Etude que la Z.A.C. St-Antoine serait disponible en janvier. En fait, uniquement le gymnase, composé de deux salles omnisport, sera opérationnel et encore uniquement en mode dégradé, c'est-à-dire ouvert plus particulièrement en soirée pour les entraînements, le mercredi après-midi et le samedi matin.

Pouvez-vous nous préciser quand ce gymnase sera totalement opérationnel et également nous préciser quand les salles d'escalade et de Dojo réservées aux arts martiaux seront enfin utilisables ? Je crois qu'à partir du mois de janvier, trois personnes, deux rondiers et un concierge, seront affectées à la Z.A.C. et combien

de personnes supplémentaires comptez-vous engager à terme lorsque la Z.A.C. sera utilisée à 100 % ?

Merci.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Monsieur SVARA, je vous confirme qu'effectivement, à partir du mois de janvier l'équipement majeur sportif, donc le gymnase, qui est en réalité composé de deux plateaux sera utilisable, notamment, par les scolaires et, en partie, par les associations.

Un certain nombre de travaux étaient nécessaires pour permettre l'ouverture de cet équipement. Ces travaux sont en cours de réalisation par l'Administration des Domaines et j'ai toute raison de penser qu'au début du mois de janvier ce que nous avons déclaré sera tenu.

Des travaux plus importants sont nécessaires dans la continuité pour permettre une ouverture plus large ; j'ai toute raison de penser que cela sera possible à la fin du premier trimestre de l'année 2014.

En ce qui concerne le nombre de personnes qui sont affectées, comme vous le savez, le fonctionnement des équipements sportifs de la Z.A.C. St-Antoine relève, par décision du Gouvernement, de l'Administration du Stade Louis II. Par conséquent il y aura en la matière un certain nombre de synergies. Dans un premier temps, les recrutements sont ceux

que vous indiquez, trois. Nous verrons de manière à adapter au mieux l'effectif nécessaire en fonction de la réalité de l'exploitation de la Z.A.C..

D'autre part, dans les prochains mois également, l'autre équipement sportif important qui est le terrain de boules sera lui aussi opérationnel et je crois que c'est une bonne chose pour ce sport très pratiqué en Principauté.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

Madame ROSSI.

Mme Valérie ROSSI.- Dans ce chapitre on a une ligne qui s'intitule « Modernisation des Equipements Pédagogiques » je voudrais vous faire part d'une réflexion sur la modernisation des instruments informatiques dans les établissements scolaires de la Principauté.

Le Programme Gouvernemental d'Action évoque l'idée de l'adaptation des pratiques pédagogiques vers les technologies de l'information et de la communication. Le numérique à l'école est une réalité et donc une exigence d'aujourd'hui. L'avenir de notre pays passe par la formation de nos enfants à l'outil numérique pour doper la réussite scolaire et mieux les préparer aux métiers de demain. L'école ne veut pas se tenir à l'écart du numérique d'autant que nos enfants grandissent déjà dans un environnement fortement influencé par ces nouvelles technologies.

Il ne s'agit pas de penser tout numérique mais ces outils permettent d'améliorer la qualité pédagogique des cours, de motiver les élèves et de retenir leur attention donnant une image positive, moderne et crédible de l'école.

De nombreux pays comme la Finlande, les Pays-Bas ou le Royaume Uni ont alloué des crédits pour le numérique. A Monaco, le Gouvernement et le Conseil National se doivent de donner les moyens à l'Education Nationale de mener un plan de modernisation des outils éducatifs au sein du primaire et du secondaire afin que notre enseignement reste à son niveau d'excellence.

Quelle est la vision du Gouvernement à ce sujet ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame ROSSI.

Monsieur le Conseiller, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Madame le Conseiller National, le Gouvernement partage tout à fait vos préoccupations et depuis plusieurs années a, effectivement, engagé non seulement une réflexion mais une action pour moderniser au maximum l'enseignement en Principauté et faire en sorte que les outils numériques soient une réalité au quotidien.

A ce jour, je vais d'ailleurs vous donner quelques chiffres qui vous intéresseront, nous disposons dans les établissements de la Principauté de 370 ordinateurs, de 618 terminaux, de 174 vidéoprojecteurs, de 9 vidéoprojecteurs interactifs, de 22 tableaux blancs interactifs et de 29 tablettes. Le budget que l'Etat aura consacré en 2013 à l'achat de nouveaux équipements informatiques et numériques est d'environ 400.000 €, ce qui n'est pas une somme négligeable. Je dois vous dire également que les efforts du Gouvernement portent, non seulement, sur l'équipement, mais également sur la formation des Maîtres qui me semble tout à fait importante. A ce titre un Comité de Pilotage de l'enseignement numérique a été mis en place à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et fonctionne très régulièrement.

Je voudrais aussi appeler votre attention, nous l'avons dit d'ailleurs au dernier Comité de l'Education Nationale, sur le fait que les équipements numériques et informatiques sont beaucoup utilisés pour les élèves qui sont dans une situation de difficulté. Dans l'individualisation des parcours de formation et d'enseignement que nous avons, nous faisons beaucoup appel justement aux T.I.C.E.. C'est dans ce sens qu'il faut continuer.

Madame le Conseiller National, comme vous le savez, la Principauté de Monaco s'enorgueillit des résultats tout à fait exceptionnels dans les différents examens et c'est vrai pour le Baccalauréat Général, mais c'est également vrai pour le Baccalauréat Technique, c'est vrai aussi dans le Baccalauréat Technologique, c'est aussi vrai dans le Brevet des Collèges. Mais je dirai que la Principauté de Monaco s'enorgueillit également de ne laisser personne au bord de la route. C'est la raison pour laquelle la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports est très sensibilisée, très impliquée chaque année dans, justement, le soutien aux élèves qui ont des difficultés particulières. L'une de ses plus grands satisfactions est

de remettre sur le chemin un certain nombre d'élèves qui avaient des difficultés.

Je crois qu'il est très important de savoir que nous avons, effectivement, des élèves qui réussissent, on parle souvent d'élite, mais que nous travaillons également pour tous les élèves en Principauté de Monaco. Je crois que nous avons beaucoup de résultats justement pour permettre à ceux qui ont des difficultés particulières, eh bien, de se remettre à niveau. C'est vrai tout particulièrement dans le passage des cycles, c'est vrai par exemple pour le passage de l'école maternelle à l'école primaire ; c'est vrai aussi comme vous le savez pour le passage de l'école primaire au collège avec un dispositif qui fait appel en quelque sorte à des tuteurs et avec des enseignants qui sont, comme vous le savez puisque vous en connaissez beaucoup, particulièrement motivés et particulièrement efficaces.

M. le Président.- Merci. Madame ROSSI, est-ce que la réponse vous convient ?

Mme Valerie ROSSI.- Je ne remettais pas en question tout cela, pas du tout, je suis tout à fait consciente de tout cela mais le numérique n'a rien à voir avec les résultats du Baccalauréat. C'est un plus, ce serait juste un plus.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* J'ai, effectivement, déplacé un peu la réponse, c'est exact, mais en partant du fait, Madame le Conseiller, que, justement, les T.I.C.E. sont utilisés tout particulièrement pour les élèves qui sont en difficulté. C'est, je le crois, quelque chose d'important et nous avons beaucoup de réussite aussi dans ce domaine.

Mme Valerie ROSSI.- Oui, cela est le début.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Ministre ?

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais ajouter un mot avec mon ancienne spécialité. La montée en puissance des T.I.C.E. dans l'enseignement ce n'est pas seulement une affaire de crédit, c'est d'abord une affaire de formation et de basculement des programmes et des pratiques pédagogiques sur l'outil partagé avec des

élèves, voire avec les parents, puisque la plupart servent aussi dans la liaison parents/professeurs.

La formation, comme l'a dit M. MASSERON, des enseignants à cet outil doit être prioritaire et il faut donc y aller progressivement parce que dans l'entrée des T.I.C.E. dans l'éducation, vous avez des apôtres, des convertis et les convertis deviennent de plus en plus adeptes et forts dans le maniement de ces outils. Moi, j'ai constaté cela à plusieurs reprises, plus ceux qui utilisent progressent, plus cela décourage les autres qui ne l'utilisent pas et donc il est absolument vital de former le maximum de professeurs afin qu'ils rentrent dans la démarche, qu'ils acceptent de préparer un cours sur l'ordinateur et ensuite de le passer sur le tableau blanc interactif. Donc, il faut surveiller les crédits d'investissement, on pourrait d'ailleurs, envisager d'aller plus vite, d'augmenter ces crédits, mais en développant aussi les crédits pour les formations. Cela est vital.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

J'ai plusieurs Conseillers Nationaux qui souhaitent prendre la parole : M. BARILARO, M. FICINI, M. ALLAVENA, M. PASQUIER, M. SVARA, M. BURINI, M. BOERI, s'agit-il véritablement de ce sujet-là ?

Oui, donc on va commencer par Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci.

Je pense que votre remarque est excellente, Monsieur le Ministre, il est vrai que l'on ne peut pas faire de la nouvelle technologie sans formation des enseignants. C'est prioritaire à toute introduction de nouveaux matériels dans les écoles.

En revanche, vous avez parlé de crédits supplémentaires, il faudra y réfléchir parce que je pense que même si la formation des enseignants est indispensable, les élèves arrivent de plus en plus formés avant même que leurs enseignants aient été formés.

Donc, il va falloir aller plus vite que les élèves et j'espère que le nouveau Collège Charles III sera équipé de façon pérenne en la matière, comme l'est le Lycée Technique parce qu'il faut reconnaître que le Lycée Technique est optimal en cette matière. Puisque le Gouvernement a décidé de sanctuariser l'Education Nationale au terme de budget, je pense qu'il faudra faire un petit effort pour que la sanctuarisation soit un peu plus élevée.

Les résultats du Baccalauréat sont satisfaisants, mais ils ne sont pas, en effet, dus uniquement au matériel, à la qualité de l'enseignement. Je crois pouvoir dire que tout le Conseil National s'associe pour féliciter la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports et les professeurs pour son travail.

M. le Président.- Merci.

Madame ROSSI, avant qu'on prenne le tour de parole, je vous en prie, Madame.

Mme Valérie ROSSI.- C'était juste pour dire qu'il ne fallait pas attendre le nouveau Collège Charles III, s'il vous plaît... Merci.

(Rires).

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur MASSERON, est-ce que Mme BONNAL va organiser une nouvelle fois une journée de présentation de l'enseignement de la base des Lycées, comme elle l'a fait il y a deux ans ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* En tout cas je vais le lui suggérer fortement ; je crois que c'est une très bonne chose.

M. le Ministre d'Etat.- Voilà, et à ce moment-là je vous inviterai volontiers à aller assister à des démonstrations de cours sur tableau blanc interactif, c'est très impressionnant et en même temps c'est très paniquant pour le professeur qui n'a pas fait le saut.

M. le Président.- D'où la formation, cela est évident.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* On l'organisera dès cette année scolaire.

M. le Président.- Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Monsieur le Président, merci, mais s'il y a d'autres personnes qui souhaitent aborder le sujet de l'Education, mon intervention concerne un autre sujet, les infirmières.

M. le Président.- Alors, on y reviendra tout à l'heure.

Monsieur ALLAVENA, je vous en prie.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- C'était juste une question, excusez-moi si j'ai mal entendu un chiffre mais j'ai cru entendre dans votre inventaire, 29 tablettes pour quelques milliers d'élèves... quand on parle de progressivité je pense qu'ils vont mettre un moment avant de les voir... Quelle est la stratégie qui est développée ? Est-ce qu'on n'a pas commencé, est-ce qu'on est au tout début ? Est-ce que volontairement on est restrictif ? Est-ce que cela n'est pas un outil qu'on envisage de ne pas proposer aux enfants par rapport à ce qui se passe en ce moment ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* J'ai peut-être commis une erreur dans le chiffre que je vous ai donné. En revanche, beaucoup d'élèves, il y en a plus de 600, disposent pour leur enseignement d'un terminal relié à de gros serveurs et donc travaillent très régulièrement sur des outils qui ne sont pas des tablettes mais qui en sont l'équivalent. En revanche, pour le nombre de tablettes proprement dit, je dois avoir cité, effectivement, un chiffre erroné ; je le rectifierai volontiers.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai deux petites interventions. L'une au nom de M. GRINDA à nouveau, je vais rester dans les trois minutes, ne vous en faites pas.

Donc, celle de M. GRINDA : « C'est avec beaucoup de satisfaction, Monsieur le Conseiller, que j'ai appris la création d'un poste d'intervenant en milieu scolaire, dévolu à l'apprentissage de la musique dès la rentrée 2014. J'en félicite chaleureusement le Gouvernement ainsi que la Directrice de l'Education Nationale.

Cet intervenant a un rôle crucial dans le contrôle du bon déroulement des études. Je vois cette avancée notable comme un premier pas vers celui qui m'intéresse au plus haut point, la création d'une filière musique-études, à partir de la seconde jusqu'à la terminale. Pour être plus précis et pour répondre aux vœux de nombreux parents et élèves, ce serait la création d'une seconde musique.

Je sais que l'affaire n'est pas décidée mais je voudrais cependant l'encourager. Je pense que mes collègues Valérie ROSSI et Daniel BOERI seront d'accord avec moi puisque nous avons assisté tous les trois au dernier Conseil d'Administration de l'Académie de Musique et que nous avons partagé le même enthousiasme face à la rigueur, au professionnalisme de son équipe dirigeante, mais aussi face à l'ambition des parents d'élèves.

Monsieur le Conseiller je vous remercie sincèrement ».

Maintenant la mienne, elle ne va pas vous surprendre Monsieur MASSERON. Je voudrais obtenir du Gouvernement quelques précisions sur notre politique d'Education Nationale non sans avoir noté en liminaire son excellence, je veux le dire parce que je participe dans cette Commission de l'Education Nationale et c'est vraiment impressionnant.

Si je comprends correctement, environ 5.800 élèves sont scolarisés en Principauté dont 1.200 sont de nationalité monégasque, 3.900 sont domiciliés à Monaco. Le secteur public scolarise un peu moins de 80 % de ces élèves, donc un peu plus de 20 % sont dans le secteur privé, voilà les chiffres. Ce qu'il faut remarquer, c'est que ces chiffres sont très stables depuis plusieurs années et c'est bien cela qui m'inquiète.

Grâce au succès de notre politique d'attractivité, de nombreuses familles viennent s'installer à Monaco, l'emploi est globalement en croissance, tant mieux ! Nous avons besoin de cette croissance pour financer notre régime de retraite puisque son équilibre dépend de la création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois au cours des prochaines années.

L'éducation est un facteur clef de notre attractivité, à la fois pour les nouveaux résidents mais aussi pour les employés du secteur tertiaire qui fournit des services à ces résidents ou bien travaillent dans des sociétés basées à Monaco. La qualité et la quantité de l'offre éducative font partie du critère de décision de personnes pour venir s'installer ou bien travailler

à Monaco, au même titre que la sécurité, les transports ou bien l'offre culturelle.

Ne serait-il pas prudent de prévoir une augmentation de notre capacité scolaire allant de pair avec celle de notre monde économique. Qu'en pensez-vous, Monsieur le Ministre ou Monsieur le Conseiller ?

M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Monsieur le Conseiller National, au cours des années, ici, la question qui était posée par vos collègues, vos prédécesseurs, était : combien y a-t-il d'élèves dans l'enseignement public et privé sous contrat en Principauté ? Surtout, me disait-on, ne dépassez pas le chiffre de 6.000. Le Gouvernement s'était engagé, effectivement, à ne pas dépasser le chiffre de 6.000 et comme vous l'avez dit tout à l'heure, il y a environ 5.800 élèves dans les établissements publics et privés sous contrat en Principauté de Monaco.

Vous avez donné tout à l'heure des chiffres qui sont tout à fait exacts. Nous avons environ 6.000 places dans nos établissements et nous accueillons aujourd'hui presque 32 % d'élèves en dérogation. Qu'est-ce qu'un élève en dérogation ? Un élève qui n'est ni Monégasque, ni enfant de résident. Nous avons l'obligation, bien entendu, de scolariser en Principauté de Monaco, et c'est ce que nous faisons, les Monégasques et les enfants des résidents. Mais nous accueillons aussi chaque année, régulièrement, un certain nombre d'élèves en dérogation dont les parents travaillent en Principauté. Nous en avons actuellement un peu plus de 1.800 dans les établissements publics et privés sous contrat. Je crois que c'est important.

Nous vous avons déjà indiqué que, lorsqu'un nouvel établissement était envisagé en Principauté de Monaco, nous veillions à anticiper une augmentation possible du nombre d'élèves. C'est ainsi que le Lycée Technique et Hôtelier de Monaco ouvert récemment peut accueillir 600 élèves, alors qu'en réalité le nombre d'élèves actuellement accueillis est de simplement 480. C'est la raison pour laquelle, également, le futur nouveau Collège de la Principauté sera un Collège calibré à 1.500 élèves alors qu'aujourd'hui, nous accueillons 1.200 élèves au Collège Charles III.

D'autre part, comme je vous l'ai dit, le nombre de dérogations accordées chaque année est, en quelque sorte, une variable d'ajustement, c'est-à-dire qu'en fait, suivant les classes, nous regardons le nombre de places disponibles une fois pris en compte ceux que nous devons accueillir par obligation ; puis nous calibrons les dérogations.

Il est vrai que, pour cette année scolaire 2013/2014, nous avons accordé proportionnellement moins de dérogations pour une raison simple, il y a en Principauté plus de nouveaux résidents étrangers venus en famille avec des enfants relativement jeunes et que nous devons donc, tout naturellement, accueillir. Cela dit, la Principauté de Monaco fait un effort vis-à-vis des communes limitrophes en accueillant un certain nombre d'élèves qui, normalement, devraient être scolarisés dans les établissements de leur commune de résidence.

C'est ainsi que la commune dont le nombre d'élèves accueillis en dérogation est le plus important dans nos établissements, est la commune de Beausoleil. Il y a actuellement plus de 770 élèves de cette commune qui sont accueillis dans nos établissements, en primaire et en secondaire, et ceci, gracieusement, ce qui est un effort tout à fait considérable.

Alors, Monsieur le Conseiller National, il est bien évident qu'il y a des besoins en matière d'équipements scolaires nouveaux ; c'est la raison pour laquelle au cours des débats que nous avons eus hier, nous avons bien indiqué que la création d'un établissement pour l'enseignement maternel ou primaire à la Condamine, supplémentaire par rapport à l'école de la Condamine, était tout à fait indispensable. Je réponds ici à votre question : je crois que nous essayons de faire dans ce domaine ce que nous devons faire. Pour le reste, nous n'avons pas non plus vocation, me semble-t-il, à accueillir en dérogation tous les élèves qui voudraient y venir. Nous essayons de faire du mieux que nous pouvons. Le fait que nous accueillons aujourd'hui près d'un élève sur trois scolarisés en Principauté de Monaco en dérogation témoigne de l'ouverture de la Principauté.

Je voudrais ajouter que les chiffres qui ont été donnés par votre collègue et que j'ai confirmés, sont des chiffres qui valent pour l'enseignement public et privé sous contrat. J'ajoute qu'il y a en Principauté de Monaco un établissement qui est important également au niveau de l'attractivité de la Principauté, l'International School of Monaco, qui accueille aujourd'hui environ 530 élèves. Vous savez combien pour les résidents de langue anglo-saxonne il est important de pouvoir disposer en Principauté d'un établissement de ce type. Je crois, pour ma part, que l'enseignement public, l'enseignement privé sous contrat et l'enseignement privé tout court (l'I.S.M.) sont complémentaires et certainement pas concurrents. Je pense que c'est une richesse de la Principauté que d'avoir justement la possibilité d'offrir aux élèves, à leurs parents, cette palette d'enseignements. Je crois que c'est vraiment une richesse et un élément

d'attractivité non négligeable, d'autant que chacun des établissements concernés obtient d'excellents résultats : il n'y a qu'à consulter les résultats du Baccalauréat entre les établissements publics et privés ; les chiffres de réussite sont strictement les mêmes, entre 98 % et 99 % de succès chaque année.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

La parole est à Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

J'avais une question à poser à Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur sur la Maison des Associations car il y a encore un véritable besoin. Je sais que des associations monégasques se réunissent à Beausoleil dans la Maison des Associations faute de places disponibles, ce qui est d'ailleurs très sympathique de la part du Maire de la commune.

Pouvez-vous me dire quand cette Maison des Associations sera mise à disposition ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* C'est une question qui a souvent été abordée dans cet hémicycle. Eh bien l'année prochaine, dès le premier trimestre de l'année 2014, les associations disposant de locaux qui seront gérés par la Mairie de Monaco, la Mairie de Monaco disposant d'ailleurs d'une dotation que l'Etat a inscrite à son budget et qui est soumise à votre vote pour, justement, prendre en charge cette mission supplémentaire que l'Etat a souhaité lui déléguer. Le Gouvernement pense en effet que la Mairie dispose d'un savoir-faire au niveau de la gestion d'équipements de proximité. Par ailleurs, comme vous le savez, ce sont des équipements constitués de salles d'ailleurs modulables, qui seront utilisables par les associations pour tenir leurs réunions non pas – il faut le dire très clairement ici – pour faire des répétitions : ce ne sont pas des salles de répétition de théâtre ou de musique, ce sont des salles de réunion « classiques », pour tenir des réunions, des réunions d'Assemblée Générale, de bureau. Aucune salle ne sera accordée uniquement à une association. Les associations devront évidemment se les partager et la Mairie gèrera le planning d'utilisation de ces salles ; elle est tout à fait d'accord pour le faire et c'est la raison pour laquelle le Gouvernement se propose de la charger officiellement de cette mission importante qui commencera dès le premier trimestre de l'année 2014.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- En remerciant Monsieur SVARA de sa question et Monsieur MASSERON pour la réponse, je me permets d'insister sur l'importance de cette création. La Maison des Associations était prévue depuis des années, des décennies peut-être et, enfin, nous avons trouvé une solution et ceux d'entre vous qui ont visité les locaux ont vu que les locaux étaient très vastes et qu'ils allaient pouvoir s'adapter parfaitement au travail des associations. Donc, le Gouvernement est particulièrement heureux d'avoir pu régler cette question dans ce budget 2014.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

Monsieur BURINI attendait la parole depuis un moment... Oui, Monsieur BOERI, vous interviendrez après M. BURINI...

Ah, d'accord. Alors nous vous écoutons Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Alors, je vais reprendre les points. Oui, effectivement, la Maison des Associations va démarrer normalement au premier trimestre, elle est gérée par la Mairie. Vous savez, à juste titre, qu'elle avait une dotation, je dirai qu'elle a une dotation pour deux personnes et je voudrais suggérer que pour les associations vous envisagiez une troisième personne, ne serait-ce que pour l'amplitude de l'ouverture des locaux, mais la réalité donnera les choses.

Deuxièmement, puisque mon collègue a parlé de l'Académie de Musique, je voudrais simplement souligner – peut-être qu'on ne le sait pas assez – qu'il y a presque 1.000 élèves qui font de la musique à la Condamine, c'est quelque chose de formidable. Puisqu'on parlait de technologie, aujourd'hui on peut s'inscrire en ligne, il n'y a plus de file d'attente pour s'inscrire à l'école. Il y a énormément de progrès, sans compter la qualité de l'enseignement.

Pour terminer et compléter ce que disait ma collègue Valérie ROSSI sur la technologie, je crois qu'évidemment les résultats sont très bons mais la technologie, si j'ose dire, va nous apporter quelque chose de différent. Il y a quelqu'un qui sait et puis il y a les élèves qui écoutent, on n'est pas dans un amphithéâtre où il y a quelqu'un, qui s'appelle

professeur, qui s'appelle enseignant. Ce que je voulais simplement dire c'est que le savoir est déjà à la disposition sur les tablettes des gens, cela transforme l'éducation et vous l'avez dit il faut, effectivement, former les enseignants. Je crois en effet qu'il faut vraiment qu'il y ait cet aspect enseignement et anticipation parce qu'en fait le savoir est presque indépendant de l'institution de l'enseignement. Donc, il faut anticiper la manière dont on devra faire et pratiquer.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci.

Monsieur PASQUIER évoquait, en effet, le problème incompressible du nombre d'élèves en Principauté. Vous avez, Monsieur le Conseiller, rappelé qu'on était grosso modo à 1.800 dérogataires aujourd'hui. Alors est-ce qu'en faisant un peu de politique fiction, puisque la frontière de la Principauté n'est pas extensible et que les 1.800 élèves sont en général les enfants de parents qui travaillent en Principauté mais qui n'y logent pas, est-ce que sur l'exemple des immeubles domaniaux qui appartiennent à l'Etat et qui sont construits dans les communes limitrophes, pourrait-on un jour envisager de faire des écoles dans ces communes limitrophes où ces enfants-là pourraient être scolarisés puisque le principe, pour sauver le système de retraite, c'est que nous attirions de plus en plus de salariés en Principauté. La Principauté en elle-même a un taux d'attractivité très important vous l'avez dit Monsieur le Conseiller, avec par exemple l'I.S.M. qui est très réputé et donc on risque un jour d'accueillir ces dérogataires dans les écoles de la Principauté. Est-ce qu'un jour, pourquoi pas, avec les Maires des communes limitrophes, on pourrait envisager cette solution ?

M. le Ministre d'Etat.- Un des Maires des communes limitrophes m'a parlé de cette réflexion. Je ne crois pas que ce soit juridiquement possible du point de vue de l'Education Nationale en France, sauf à avoir le statut d'une école étrangère. J'allais dire, et pardonnez-moi la comparaison, c'est comme si vous mettiez une activité économique, une activité de bureaux, à l'étranger. Si vous mettez une activité de bureaux à l'étranger cela vous rapporte au mieux le loyer, cela ne vous rapporte rien du tout d'un point de vue économique. Est-ce qu'une école monégasque

dans la commune voisine aurait les mêmes taux de succès qu'à Monaco ? J'en doute un peu, mais on peut toujours réfléchir.

M. Christian BARILARO.-... Mais ce n'est pas une école monégasque, c'est une école financée par l'Etat monégasque pour les enfants des salariés qui sont en Principauté mais qui n'y logent pas...

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BARILARO, on peut tout financer dans les communes limitrophes voisines. La sécurité, le social, le logement, tout...on finance déjà l'équivalent des enfants acceptés en dérogation sans faire payer les communes limitrophes. Je rappelle qu'en France les communes se font payer entre elles, ou les départements entre eux. C'est plus de 500.000 € de subvention à la Mairie en question.

Donc, prudence.

M. le Président.- Bien. En plus, il s'agit d'une commune limitrophe, certes amie, donc en Séance Publique, ce n'est pas très évident de parler de tout cela.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je veux revenir un petit instant sur la Maison des Associations parce que le sujet a été évacué un peu banalement et c'est un sujet quand même historique. C'était devenu l'Arlésienne, cela fait des décennies que nous parlons de la Maison des Associations...

M. le Président.- Absolument !

M. Claude BOISSON.-... Et au moment des élections lorsqu'avec M. BOERI nous sommes montés sur scène, il a abordé le sujet culturel, il m'a mandaté et m'a demandé de parler de la Maison des Associations, mais c'est lui qui en a la paternité. On pensait, on espérait, on était déterminé pour qu'elle se réalise durant ce mandat et je crois qu'il faut le dire nous avons été extrêmement surpris lorsqu'on a appris, seulement quelques mois après, que le projet était concret. Nous sommes allés visiter, nous avons vu le « brut de décoffrage » et on se demandait ce qui allait se passer et qui allait gérer cela.

Ensuite, nous avons eu une seconde réunion et là, Monsieur le Conseiller MASSERON nous a informés que c'était la Mairie qui allait gérer cette institution. Nous avons tout à fait convenu et il s'est passé quand même deux choses assez intéressantes, c'est qu'à partir de là nous n'étions plus totalement concernés mais on nous a quand même impliqués dans le processus. C'est-à-dire que vous-même, Monsieur le Président, M. BOERI et moi-même nous avons assisté à une réunion à la Mairie et on nous a fait part du fonctionnement, parce que ce n'est pas tout de faire une Maison des Associations, il faut déterminer ce que l'on va y faire. Il faut réaliser ce progrès, c'est-à-dire que toutes ces associations qui se plaignent à Monaco de ne pas avoir un endroit pour se rencontrer, pour se réunir, pourront désormais le faire. Des éléments concrets nous ont été communiqués par la Mairie, nous, nous avons un petit peu tiré les plans sur la comète mais nous avons constaté que la Mairie a travaillé concrètement sur le sujet. Ce sera géré par le Service des Sports qui assurera la coordination d'un planning pour que les personnes puissent réserver une salle. Vous l'avez dit, Monsieur le Conseiller, il était compréhensible que soient exclues les activités, mais par contre les réunions et même au-delà des réunions lorsque les associations se réunissent pour peut-être faire un gâteau des Rois, fêter une décoration, c'est un moment extraordinaire et c'est vrai que nous avons pu constater que les Travaux Publics étaient en train de mettre tout en œuvre pour le réaliser dans le délais, ce qui n'est pas négligeable.

Voilà, je voulais insister là-dessus, sur cette réactivité, à partir de là, maintenant, nous prenons du recul, nous attendons l'inauguration et nous confions cela aux personnes compétentes.

M. le Président.- Merci, Monsieur Boisson.

La parole est à présent à Monsieur FICINI. Mes chers collègues, je vous demande d'avancer parce que je vous rappelle qu'il nous reste encore du travail. Je vous remercie.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Concernant l'Education Nationale je voudrais revenir sur le reclassement des infirmières au vu du décret 2012, 762 du 9 mai 2012, applicable depuis le 1^{er} juin 2012 sur le territoire voisin, qui, je le rappelle, permet aux infirmières d'accéder à la catégorie « A ».

J'avais, dans les questions au Gouvernement sur le Budget Primitif 2014, attiré votre attention sur le fait

que cette mesure n'avait toujours pas été transposée au personnel de l'Administration monégasque relevant de cette catégorie, ce à quoi vous m'avez répondu qu'une étude a été lancée pour une éventuelle application de cette mesure et qu'un budget de principe avait été prévu.

J'aimerais connaître l'avancée de ce dossier et dans l'hypothèse la plus favorable j'aimerais vous poser ces deux questions : Quand comptez-vous appliquer ce reclassement à cette catégorie de personnel ? Et, autre question : Pourquoi ne vouloir considérer, d'après votre réponse, qu'une certaine partie de ces personnels ?

Pour mon compte personnel, on est infirmière ou on ne l'est pas.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur FICINI.

Monsieur COLLE, nous vous écoutons.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Je voulais confirmer qu'effectivement, dans le cadre des transformations et des requalifications du budget 2014, un crédit est inscrit pour ces mesures-là.

Aujourd'hui, cette catégorie concerne dix-neuf personnes qui ont des qualifications et ancienneté différentes. Donc, ce que nous essayons de faire c'est, effectivement, de trouver les bonnes échelles. A ce niveau-là, il y aura trois échelles différentes qui vont être créées, des échelles pour les infirmières qui seront spécifiques, des échelles de principalat pour les personnes les plus anciennes et des échelles de principalat n°2, pour les personnes qui sont encore plus anciennes.

Donc, cela demande, effectivement, un examen au cas par cas pour reclasser à la bonne échelle, dans le bon indice les personnes qui sont concernées, mais cela se fera en 2014.

M. Alain FICINI.- Et cela concernera toutes les infirmières ?

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Tout à fait.

M. Alain FICINI.- D'accord, c'est la réponse que j'attendais. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur FICINI.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais rebondir sur l'intervention courageuse de M. BARILARO parce que ce n'est pas un sujet facile et j'ai bien écouté votre réponse, Monsieur le Ministre, et il est vrai que ce n'est pas facile, c'est compliqué... Moi j'ai l'impression que nos 2 Km², c'est aussi dans la tête que nous les avons parfois et je crois qu'il faut essayer de penser au futur lointain. C'était très difficile pour le télétravail aussi, mais nous y sommes parvenus. Donc je ne sais pas ce que l'on peut faire mais il faut y penser. Si on peut loger des policiers monégasques dans des bâtiments domaniaux en dehors du territoire... On a un savoir-faire, poussons-le vers l'extérieur. Nous aurons de la demande.

M. le Ministre d'Etat.- Mais, Monsieur PASQUIER ce que vous venez de dire est séduisant mais ce n'est pas réalisable. Est-ce que la France va accepter cela ? Franchement, réfléchissez, nous avons un budget en équilibre, jamais nos recettes n'ont été aussi fortes. Ce budget en équilibre permet de doper notre investissement, à nous, qui sert aussi aux communes limitrophes. La coopération avec les communes limitrophes passe aujourd'hui par des investissements de Monaco dans le logement et autres et cela est tout à fait admissible. Par ailleurs, évidemment, le Gouvernement est favorable dans la mesure de nos moyens à répondre à des demandes, nous l'avons récemment fait avec Roquebrune Cap Martin, avec qui nous allons le refaire très vraisemblablement sachant qu'il y a un projet immobilier à la frontière même de Monaco, qui présente un grand intérêt pour nous. Mais, de grâce, ne rentrons pas dans le financement du fonctionnement de structures dans les communes voisines.

La position du Gouvernement peut être résumée ainsi : investissement, oui ; coopération oui ; accueil des élèves gratuitement, oui ; financement du fonctionnement direct dans les communes voisines, non.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- J'ai peur de vous irriter parce que je vais reprendre les propos de Bernard PASQUIER, un soupçon différemment peut-être sur le côté utopique dépendance de l'Education Nationale monégasque et m'appuyer sur les propos de M. BARILARO. Je ne crois pas que le but de la question soit de financer nos voisins, l'origine de la question est de régler des problèmes chez nous puisqu'on voit qu'on a des problèmes de surface, qu'on a des problèmes sur le nombre d'écoles. On se dit qu'il faut absolument trouver une école nouvelle dans la zone de la « Villa Ida », on voit que le nouveau collège va être plus grand que l'ancien, etc... et le succès économique de Monaco tel qu'on le conçoit suppose que les communes limitrophes grossissent pour que des gens viennent travailler à Monaco. Par conséquent, on devrait avoir encore plus de demandes de dérogations dans les années à venir si le modèle se développe comme on l'entend. Donc, à partir de là, on va se mettre dans une position à refuser des dérogations en nombre plus important, parce que nous ne pouvons pas les accueillir. Je note qu'il y a quelque part une forme de contradiction et ce genre de solution qui consiste à dire « ce que l'on ne sait pas faire chez nous, on aide à le faire à côté », non pas par coopération de type international mais parce que c'est une composante de notre attractivité. J'ai l'impression que ce sujet est évacué un peu facilement mais je rejoins ce que disait M. PASQUIER, ce n'est en aucun cas une problématique facile et j'aimerais, là encore, dans nos discussions, qu'on dépasse le cadre de la position dogmatique parce que pour moi ce n'est pas financer Beausoleil, Roquebrune, etc... pour moi c'est essayer de régler des problèmes chez nous, c'est ce qui me paraît important.

M. le Ministre d'Etat.- Ma position n'est pas dogmatique, elle est fondée sur l'expérience et sur la responsabilité qui est la mienne de veiller aux finances publiques du pays. Ma responsabilité est celle-là. Donc, lorsque j'entends des propositions de financer du fonctionnement en dehors de Monaco, moi, je dis « alerte ». Il faut quand même y penser. Alors, qu'on exerce la solidarité, oui, je partage complètement ce que vous dites, y compris pour notre propre développement économique oui mais, pensons quand même que nos ressources ne sont pas inépuisables. Il y a peu de temps, nous avons un déficit inquiétant, plus de 100 M€ de déficit chaque année, en dix ans, cela a déjà mangé la moitié de la partie liquide du

Fonds. Donc, ne raisonnons pas comme si nous étions le Qatar à nous préoccuper d'un pays pauvre à côté.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Monsieur le Ministre, ne caricaturons pas s'il vous plaît, on ne parle pas de solidarité, on ne parle pas du Qatar, on ne parle pas de financer un pays pauvre, on parle de régler les problèmes entre nous, des problèmes que l'on va avoir. Pour ma part c'est sans doute ce qui me différencie de M. PASQUIER, je n'ai en aucun cas parlé de fonctionnement parce que je crois que le fonctionnement, c'est le problème de l'autre côté, c'est de l'Education Nationale française mais c'est simplement pour dire que si nous, nous avons un problème grave, alors est-ce qu'on peut quand même aider ?

Vous évoquez des problèmes juridiques, vous connaissez le dossier, est-ce qu'il est possible qu'il y en a ? Je voudrais juste que l'on puisse évacuer comme on l'a fait pour d'autres sujets, qu'on en parle une bonne fois pour toutes en ayant les éléments afin que l'on puisse se dire, c'est définitivement une mauvaise idée parce que sinon on va la retrouver régulièrement.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CROVETTO, vous êtes le dernier à intervenir sur ce chapitre, je vous le dis tout de suite parce qu'il y a eu 17 élus qui sont intervenus, donc maintenant on avance.

M. Thierry CROVETTO.- Je voulais juste rebondir sur ce sujet-là. Ce n'est pas engager une dépense supplémentaire, mais aujourd'hui, on finance bien la scolarité des 1.800 dérogataires. Donc, est-ce qu'il vaut mieux accueillir les dérogataires gratuitement et les financer plutôt que financer une école dans une commune limitrophe ? C'était juste une réflexion globale qu'il faut avoir, y compris au niveau de l'espace à Monaco qui n'est pas extensible à souhait. Si on n'est pas obligé d'avoir des écoles de très grande taille, on pourrait utiliser ces espaces pour autre chose, des bureaux ou des habitations.

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Je redis, Monsieur CROVETTO, que je ne crois pas que vous puissiez exporter ailleurs qu'à Monaco le modèle de l'enseignement « made in Monaco » parce que le succès au Baccalauréat n'est pas uniquement dû à la

qualité des professeurs, il est dû à l'alchimie qui se forme entre la communauté des élèves, celle des enseignants et ma conviction c'est que toutes les activités extérieures à l'enseignement *stricto sensu* qui sont proposées aux élèves ; telles que la musique, la danse, les langues, les nouvelles technologies, c'est cet ensemble qui, avec mon regard d'ancien spécialiste de la question, me fait expliquer le succès de l'école monégasque. Donc, je ne vois pas comment on pourrait breveter ce succès et dire « on va vous exporter notre succès, on va vous installer un collège monégasque et vous allez voir les résultats ». Je le regrette mais cela me paraît purement théorique.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Je vais mettre aux voix ce chapitre 27.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 28 - EDUCATION NATIONALE - LYCEE

328.010 - Frais de personnel.....	7.771.000
328.030 - Frais de fonctionnement.....	95.000
	<u>7.866.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 28 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 29 - EDUCATION NATIONALE - COLLÈGE CHARLES III

329.010 - Frais de personnel.....	8.223.700
329.030 - Frais de fonctionnement.....	111.000
	<u>8.334.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 29 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 30 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE SAINT-CHARLES

330.010 - Frais de personnel.....	2.649.400
330.030 - Frais de fonctionnement.....	36.300
	<u>2.685.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 30 ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

CH. 31 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE FONTVIEILLE

331.010 - Frais de personnel.....	1.694.000
331.030 - Frais de fonctionnement.....	27.000
	<u>1.721.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 31 ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 31 est adopté.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

CH. 32 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE LA CONDAMINE

332.010 - Frais de personnel.....	2.064.500
332.030 - Frais de fonctionnement	29.200
	<u>2.093.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 32 ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 32 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 33 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DES REVOIRES

333.010 - Frais de personnel.....	1.658.700
333.030 - Frais de fonctionnement	22.900
	<u>1.681.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 33 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 33 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 34 - EDUCATION NATIONALE - LYCÉE TECHNIQUE

334.010 - Frais de personnel.....	5.810.600
334.030 - Frais de fonctionnement	332.500
	<u>6.133.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 34 ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 36 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DU PARC

336.010 - Frais de personnel.....	1.041.500
336.030 - Frais de fonctionnement	18.100
	<u>1.059.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 36 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 37 - EDUCATION NATIONALE - PRÉSCOLAIRE DES CARMES

337.010 - Frais de personnel.....	878.100
337.030 - Frais de fonctionnement	13.700
	<u>891.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 37 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 37 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 39 - EDUCATION NATIONALE - BIBLIOTHÈQUE CAROLINE

339.010 - Frais de personnel.....	221.200
339.030 - Frais de fonctionnement	30.000
	<u>251.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 39 ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 39 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 40 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE AÉRÉ

340.010 - Frais de personnel.....	327.000
340.030 - Frais de fonctionnement	262.000
	<u>589.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 40 ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

CH. 42 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION

342.010 - Frais de personnel.....	146.000
342.030 - Frais de fonctionnement	11.100
	<u>157.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 42 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 42 est adopté.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

CH. 43 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE DE FORMATION PEDAGOGIQUE

343.010 - Frais de personnel.....	644.200
343.030 - Frais de fonctionnement	14.900
	<u>659.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 43 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 46 - EDUCATION. NATIONALE - STADE LOUIS II

346.000 - Stade Louis II	9.058.700
--------------------------------	-----------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 46 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 48 - FORCE PUBLIQUE - POMPIERS

348.010 - Frais de personnel.....	8.224.000
-----------------------------------	-----------

348.030 - Frais de fonctionnement	269.900
---	---------

348.040 - Achat & Entretien matériel.....	663.600
---	---------

	<u>9.157.500</u>
--	------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 48 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 49 - AUDITORIUM RAINIER III

349.010 - Frais de personnel.....	835.100
-----------------------------------	---------

349.030 - Frais de fonctionnement	25.000
---	--------

349.040 - Achat & Entretien matériel.....	63.000
---	--------

349.050 - Entretien - Amélioration locaux.....	76.000
--	--------

	<u>999.100</u>
--	----------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 49 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 49 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

CH. 50 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

350.010 - Frais de personnel.....	1.243.300
350.030 - Frais de fonctionnement.....	130.000
	<u>1.373.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une intervention sur les redevances concernant les commerces. Mes propos rejoignent un peu ce que j'ai dit hier soir sur l'Allée Lazare Sauvaigo. Un certain nombre de commerces, pour des raisons diverses sur lesquelles on ne va pas revenir ce soir, sont en train de mourir. Les redevances sont toutes les mêmes pour tous les commerces et aujourd'hui, elle est de 350 € le mètre. Je crois qu'il va falloir revoir le système et adapter en fonction la redevance demandée selon la situation du commerce.

Par ailleurs, si un certain nombre de ces commerces ne peuvent pas survivre, cela vient aussi de la politique commerciale. Je crois qu'aujourd'hui, dans toute nouvelle implantation domaniale, il va falloir trouver un moyen de faire venir des enseignes. Je le dis ici, je suis là pour défendre les Monégasques, mais malheureusement on défendra peut-être mieux les Monégasques en incluant dans un espace domanial une enseigne étrangère pour que eux-mêmes s'y trouvent plus confortables.

C'est un débat qu'il est urgent d'avoir sinon je crois que l'on ne s'en sortira pas.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI.

Monsieur le Conseiller, nous vous écoutons.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Une réponse rapide parce que vous savez que je partage en grande mesure ce constat. Que l'expérience des Jardins d'Apolline nous serve, effectivement, de modèle dans certaines mesures et puis peut-être de contre-modèle dans ce que, comme je le disais hier, on a peut-être moins bien réussi puisque c'est quelque chose de très nouveau d'avoir tout un ensemble situé comme cela au pied, au sein d'un ensemble domanial. Donc qu'il y ait une ou plusieurs enseignes phares, oui, cela me semble indispensable. Lors d'une précédente réunion de la commission sur le commerce, notamment, lorsqu'on avait évoqué le cas de la rue Caroline – cela a été un peu plus long que prévu – le fait que certains locaux sont vides à la rue Caroline peut être dommageable, parce qu'on peut faire dans une certaine mesure le même constat. Donc je déplace un tout petit peu le débat et ensuite, je reviendrai à votre première question, par rapport à des ensembles domaniaux. Prenons une artère commerçante que l'on souhaite revitaliser, tout le travail que nous sommes en train de faire et les travaux de rénovation enclenchés par le Département de Mme GRAMAGLIA vont clairement dans le bon sens. On n'aurait pas pu convaincre grand monde qui détienne ces locaux aujourd'hui de s'impliquer davantage avec l'état de la rue tel qu'il

était. Aujourd'hui, en revanche, et c'est pour cela que je veux mener cette démarche de manière concomitante avec une rue qui sera entièrement rénovée, avec une certaine cohérence, une certaine homogénéité que l'on recherchera davantage, pourquoi ne pas proposer de libérer ces surfaces et de faire en sorte qu'une enseigne qui pourrait être une enseigne phare là-aussi, vienne s'implanter rue Caroline et puis draine davantage de monde.

Sur le premier point, je pense que là-aussi, il faut qu'on se pose la question comme nous nous la sommes posée, souvenez-vous là-aussi c'était presque un tabou, on l'a évoqué hier, afin de requalifier ces fameux appartements qui étaient impropres ou jugés comme tels à l'habitation pour en faire des bureaux, on l'a fait et nous nous sommes posé la question très rapidement de la localisation de certains de ces appartements et donc du prix au mètre carré que l'on devrait demander lorsqu'on les louerait en tant que bureaux. Il est plus que logique que nous nous posions également ce type de question concernant les surfaces commerciales.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Comme le disait hier mon collègue Philippe CLERISSI, je vais répéter des propos que j'ai déjà formulés à plusieurs reprises et n'y voyez, Monsieur le Conseiller, aucune agression, simplement une conviction.

Une conviction que vous avez bien fait, Monsieur le Conseiller, de réaliser un audit cette année sur les coûts des frais de gestion pris par les différentes banques et gérants de fonds pour la gestion des avoirs du Fonds de Réserve Constitutionnel.

J'ai trois questions à vous poser. La première, comptez-vous également vous pencher sur les coûts des transactions effectuées par les différents gérants qui ont en charge la gestion des avoirs du Fonds de Réserve ? Deuxième question, utilisez-vous déjà un logiciel vous permettant d'avoir un état consolidé en temps réel de la totalité des avoirs du Fonds de Réserve Constitutionnel ? Enfin, ma troisième question, où en êtes-vous de la réflexion sur la possibilité de faire gérer des Fonds par des gestionnaires professionnels, expérimentés qui travailleraient en Principauté uniquement sur le Fonds de Réserve Constitutionnel

en appliquant de la façon la plus efficace les lignes de conduite de gestion définies par le Gouvernement.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, nous vous écoutons.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Au contraire, bien loin de moi l'idée de vous en vouloir ou de considérer comme une quelconque agression, je ne me souviens plus exactement le terme que vous avez employé, d'autant plus qu'il n'est que 18 heures 50 et je pensais qu'on aborderait cette question sur le coup de minuit 15 lorsqu'on aurait traité du Fonds de Réserve Constitutionnel, alors sans pour autant monopoliser trop le débat mais répondre concrètement à vos questions.

Première question, les frais de transaction. Ils ont déjà été considérés dans le cadre de l'étude Novarka. Donc, ce qu'il faut voir c'est que le travail qui a été réalisé par Novarka. Novarka est le consultant auquel nous avons fait appel pour nous pencher sur la question des frais de manière générale. Les frais de gestion dans un mandat comme celui que nous confions à un certain nombre de gestionnaires aujourd'hui, vous avez les frais faciaux c'est-à-dire c'est un petit peu quand vous-même vous êtes client d'un établissement bancaire et puis on vous dit que les frais de gestion du Fonds c'est « tant »... Mais il y a beaucoup, beaucoup, de frais additionnels, il peut y avoir déjà le fait qu'au lieu que ces actifs soient investis en direct, ils sont investis eux-mêmes dans d'autres fonds. Donc il y a une boutade dans le monde de la finance qui dit que « les fonds de fonds, ce sont avant tout des frais de frais ». C'est vrai qu'on duplique les frais et même si certains gestionnaires vous disent non mais vous ne paierez que facialement et les fonds, notamment, au titre des fonds de la maison que l'on intègre, les frais, ne seront à payer qu'une seule fois. Déjà, il faut le vérifier et ensuite on s'aperçoit que dans tous les cas de figure on risque de surpayer parce qu'on n'a pas forcément besoin qu'ils intègrent ces autres fonds à l'intérieur de ceux qu'on leur a donnés en gestion.

Ensuite vous avez les frais liés aux transactions sur les achats et les ventes des actions, des obligations, des fonds, des devises... Je vous passe le détail mais il est clair que Novarka a identifié plus d'une centaine de frais possibles, plus ou moins cachés, donc plus

ou moins mis à jour et mis à nus lorsqu'ils ont réalisé leur audit.

Donc, on a déjà traité la question des frais de transaction, on a déjà obtenu en plus de la baisse des frais faciaux le fait que, justement, certaines transactions ne nous soient plus du tout facturées. Là aussi, sans rentrer dans les détails, il existe une directive européenne – et vous êtes vous-mêmes un spécialiste de cette matière, Monsieur SVARA – qui s'appelle Mifid, et Mifid c'est la directive sur les instruments financiers qui demande au niveau de l'Union que les meilleures pratiques et les meilleurs tarifs soient accordés aux clients de manière générale, je simplifie là-aussi. Cette directive étant une directive de l'Union européenne elle ne s'applique pas *stricto sensu* en Principauté. Toutefois, il est clair que les grands établissements internationaux avec lesquels nous travaillons ont tout intérêt à ce que ces directives s'appliquent également au sein des fonds qu'ils gèrent pour le compte du Fonds de Réserve Constitutionnel monégasque.

Donc, toute cette nébuleuse a été étudiée, aujourd'hui, elle va être suivie et quelque part cela m'amène à vos autres points parce que ce n'est pas tout de réaliser un audit et de voir à un moment dans le temps combien l'on peut économiser dans un monde idéal, d'autant que l'on sait très bien que ce monde évolue. Peut-être que les prestataires, et cela m'amènera au dernier point, seront remplacés, peut-être que les sommes qui leur sont allouées seront diminuées, peut-être que joueront des effets de seuil positif ou négatif qui ne jouent pas aujourd'hui, donc, il est important et cela va être également le travail d'accompagnement du consultant, dans l'année qui vient, enfin dans les deux années qui viennent *a priori* c'est de nous aider à voir que 1) les économies réalisées sont bien tenues et 2) que les gérants qui se sont engagés à maintenir au plus bas ou à supprimer un certain nombre de frais, le font réellement et qu'il n'y ait pas des frais qui se remettent subrepticement à ramper, à s'infiltrer dans les fonds ou que, justement il n'y ait pas de nouvelles sources de frais additionnels qui soit générées.

Ce travail est fait, mais il va falloir le suivre. Lorsqu'on parle de suivi, vous évoquez un logiciel. Aujourd'hui non, le logiciel n'est pas à notre disposition mais nous testons des solutions. C'est un projet qui avait été initié avec l'assistance de Mme ROSABRUNETTO et de son équipe de la Direction du Budget et du Trésor, que je remercie, mais qui avait été initié par mon prédécesseur. En anglais on utilise le terme « see through ». See through, cela veut simplement dire

« voir à travers » et voir à travers, cela veut dire être capable de réconcilier à tout moment les pommes et les oranges ou les pommes gérées par telle ou telle banque avec les pommes gérées par une autre banque parce que parfois cela peut être de la Granny Smith et parfois cela peut être de la Golden. Donc cela a la tête de la pomme, le parfum de la pomme mais ce n'est pas forcément les mêmes pommes, donc sans mettre toutes nos pommes dans le même panier ou tous nos œufs dans le même panier, on va essayer malgré tout de réconcilier et de comparer toutes les positions parce qu'il se peut qu'un gestionnaire prenne un pari dans un sens et un autre gestionnaire prenne un pari dans un autre sens et à la fin on se retrouve sans pari du tout. Donc c'est un petit peu dommage parce que peut-être que les convictions de l'un ou de l'autre vont dans le bon sens et qu'il faudrait en tout cas au moins que nous, nous les connaissions.

Donc, on est en train de tester ces solutions parce que, non seulement, elles nous permettent d'avoir la meilleure transparence possible sur le fonds et les fonds du Fonds de Réserve Constitutionnel mais aussi d'être en mesure de prendre nous-même des décisions plus rapides, je ne dirai pas forcément en temps réel, mais tout de même on peut avoir des rapprochements sur une base quotidienne, sur une base hebdomadaire, notamment des transactions qui nous permettrons de réagir plus vite, pour mieux suivre le portefeuille, parce qu'il y avait eu des propos qui avaient été tenus ici-même en séance privée – comme il était tard je n'avais pas vraiment pu les préciser – qui étaient de dire que le fonds n'était pas géré. Le fonds est géré par des professionnels. On a aujourd'hui une quinzaine d'entités qui gèrent des fonds, soit investis sur les marchés de manière générale, actions, obligations, immobiliers, or, etc... soit des fonds spécialisés, un fonds en particulier sur les actions dans le domaine de la protection de l'environnement, un fonds sur les emprunts des économies émergentes avec à chaque fois une compétence bien précise qui est mise à profit par le Fonds de Réserve d'un gestionnaire dont c'est la spécialité. Donc, les fonds sont bien gérés, ils sont délégués, ils sont confiés à des entités dont c'est le métier, des grandes banques ou des sociétés spécialisées. Même si la partie liquide, on l'a déjà dit, ne pèse que 2 milliards d'euros, c'est énorme à l'échelon de la Principauté mais c'est peu par rapport à d'autres grands fonds des Fonds Souverains, des fonds de retraites de plusieurs dizaines voire centaines de milliards d'euros, donc il faut faire attention aux ressources que nous mettons, que ce soient les ressources techniques, les logiciels ou les ressources humaines, pour suivre ce fonds, ces fonds, au quotidien et c'est pour cela que dans un premier temps, nous

cherchons à disposer, à sélectionner un outil qui nous donnera cette information de qualité et ensuite, nous verrons comment mettre à profit les enseignements, les informations que nous retirons de l'analyse que propose cet outil.

Les sociétés de gestion et les établissements financiers certains d'entre eux sont déjà à Monaco et on confie à des gestionnaires qui ont basé une ou plusieurs personnes en Principauté, pour suivre ces fonds, on confie donc des avoirs qui sont significatifs et parfois – sans rentrer dans la technique – mais ce que l'on appelle les ratios d'investissements, les ratios d'emprises, font que malheureusement, confiés davantage à des sociétés de gestion implantées à Monaco qui ont choisi de se développer mais dont les capitaux ne représentent que quelques centaines de millions d'euros, voire un milliard, un milliard et demi au maximum, fait que si nous leur confions un mandat et un mandat typique du Fonds de Réserve, cela peut être 100 M€, 150 M€, 200 M€, nous représenterions une part trop importante de leurs avoirs et cela pourrait même pour eux représenter, pas un risque, mais ils se retrouveraient avec quelqu'un qui est majoritaire dans les sommes gérées, d'autant que parfois, même leurs règles de gestion internes le leur interdisent.

Donc, on monte en puissance, on a déjà commencé avec certaines sociétés de gestion de la place sur des fonds spécialisés, de leur confier quelques dizaines de millions, 20 M€, 30 M€, 40 M€. Ils sont tout à fait en mesure de le faire et les résultats sont assez satisfaisants. Posons-nous à présent de manière plus générale la question de l'optimisation de la gestion du fonds. Là aussi, par rapport à ce que j'ai déjà exposé, il y a un plan. Le plan c'est d'abord de réduire les frais et on s'attache à ce que cette réduction soit pérenne. Ensuite, on contrôle ce qui se passe et après on prend des décisions. J'ai, et cela aussi était une première, demandé à faire venir, j'utiliserai plutôt le terme convoquer, le gestionnaire de la partie diversifiée du fonds, soit environ les $\frac{3}{4}$ du fonds, à une réunion au Ministère d'Etat, le 17 octobre dernier, il y a tout juste deux mois. J'ai évidemment, anonymisé leur performance, anonymisé leurs risques mais je leur ai présenté un tableau qui n'était pas très tendre avec leurs prestations pour certains et pas tendre du tout pour d'autres.

Qu'est-ce que je leur reproche ? Je leur reproche pour certains de faire un peu la même chose que leurs petits camarades. Donc là, je reprends l'analogie de ne pas mettre tous les œufs dans le même panier, diversifier, et cela peut être en ayant plus de prestataires

ou cela peut être en ayant des prestataires qui ne font pas la même chose et, aujourd'hui, j'ai l'impression qu'un certain nombre de ces prestataires font trop « un peu la même chose ». Il faut donc se poser la question de plutôt garder les meilleurs et peut-être de leur donner plus et de supprimer ou de donner moins à gérer aux moins bons, parce que si à la fin ils investissent tous dans les mêmes marchés, de la même manière, où est la diversification de mes risques ? Première chose.

Deuxième chose, qui est aussi très importante au niveau de la performance, c'est malgré tout de rester avec des niveaux de risques qui sont acceptables pour, selon l'expression consacrée, rester dans une gestion en bon père de famille des deniers de l'Etat. Lorsque vous évoquiez vous-même, je crois que c'était avant-hier, des rendements qui peuvent être de 2 % ou de 6 % par an supérieurs aux rendements qui sont générés par le fonds, je rencontre malgré tout un peu de difficulté à le mettre en œuvre dans l'immédiat parce que cela demanderait une répartition très différente des avoirs qui sont alloués de manière plutôt conservatrice aux gestionnaires du Fonds de Réserve. Pour obtenir des rendements supérieurs ou significativement supérieurs, 1 %, 1,5 %, c'est ce que je leur demande, cela peut être obtenu par une réduction des frais, par une meilleure mise en œuvre des contraintes de gestion qui sont les leurs, puisque la deuxième chose que je leur ai reprochée c'est de manquer parfois de conviction. Donc, non seulement ils font tous un peu la même chose mais parfois ils manquent de conviction dans leur décision d'investissement. Pour avoir des rendements de 3 %, 4 %, 5 % supérieurs, il faudrait avoir – regardez le cas de l'année 2013, toute la performance vient quasiment des actions. Les obligations, les marchés obligataires n'ont pas rapporté grand-chose – il aurait fallu une proportion d'actions beaucoup plus significative et donc des risques beaucoup plus importants avec là aussi, lorsque les marchés se retournent ou comme on l'a connu il y a plusieurs années, connaissent des performances fortement négatives, le Fonds de Réserve affiche des performances négatives, voire des performances à deux chiffres avec un signe moins devant et cela est clairement inacceptable, nous ne pouvons pas l'envisager aujourd'hui. C'est le cas de certains fonds notamment aux Etats-Unis, des Universités, et ainsi de suite mais qui recherchent simplement la maximisation à long terme des sommes qui leur sont allouées.

Donc, certes, nous nous n'avons pas un passif à mettre en face des sommes qui sont gérées, mais nous

devons toutefois, et c'est tous les débats que nous avons sur l'utilisation d'un certain nombre de ressources qui sont générées par le Fonds de Réserve, à bien mettre en regard de ces sommes qui sont gérées, des obligations de décaissement plus ou moins importantes. Une, que nous ne voulons plus voir qui sont les déficits budgétaires, du moins des déficits budgétaires qui résulteraient de décisions qui ne sont pas stratégiques et de l'autre côté des performances de marché qui, elles, viendraient aussi dégrever le capital de ce Fonds de Réserve Constitutionnel.

Donc, une prise de risque légèrement supérieure avec un meilleur suivi et avec un meilleur contrôle des coûts je crois que c'est ce que tout le monde exprime ici, que ce soit du côté des Conseillers Nationaux, du côté du Gouvernement. La première étape est franchie, la deuxième étape est en train d'être mise en œuvre et concomitamment des décisions, la Commission de Placement des Fonds sera informée le moment venu, en ce qui concerne à la fois la répartition des avoirs au sein du fonds mais aussi la sélection d'éventuels nouveaux prestataires ou la réallocation au sein des prestataires existants des sommes aujourd'hui disponibles. Tout cela fera l'objet d'un suivi très attentif et de mise en œuvre pratique concrète dès le premier trimestre 2014.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

La parole est à Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais continuer dans le même domaine sur la gestion du Fonds de Réserve Constitutionnel. Certes des progrès ont été effectués au niveau de la réduction des frais et vous l'avez évoqué, des améliorations sont encore à faire au niveau de la gestion elle-même, que ce soit au niveau de la fixation des objectifs de gestion, de la mise en place des stratégies retenues. Une suggestion, il faut sans doute séparer les horizons d'investissement et donc les stratégies d'investissement et rendre la gestion moins dépendante de la conjoncture et des marchés. Je suis convaincu que cela pourra se faire avec une équipe dédiée chargée d'argumenter la stratégie, décider les opérations, contrôler la gestion au jour le jour et allouer, effectivement, entre les différents types d'investissements.

Cette équipe qui serait rattachée à vous, Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie,

permettrait de professionnaliser encore un peu plus notre gestion du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Un premier point par rapport aux aléas. J'ai déjà évoqué ce point en Commission de Placement et je le fais aujourd'hui bien volontiers devant vous tous, une des règles d'or pour éviter d'être soumis aux aléas, c'est de prendre ces bénéfices au meilleur moment possible. On a engrangé en 2013 sur le fonds des rendements positifs, à ce jour ils sont de l'ordre de 5,5 % environ ce qui fait que sur 2 milliards il n'y a pas loin de 100 M€ d'intérêts qui seront générés. Les marchés d'actions, notamment, pour certains sont au plus haut et on peut donc anticiper ou craindre un retournement dans les semaines ou les mois qui viennent. Donc, ce qui voudrait dire que tous les profits papiers disparaîtraient et fondraient comme neige au soleil avec l'arrivée du printemps et le meilleur moyen de créer une discipline de gestion c'est de dire : redonnons aux gestionnaires la même somme que celle qu'on leur a confiée en début d'année et prenons nos profits. On sait que c'est relativement simple mais c'est quand même une discipline qu'il faut avoir lorsque les marchés montent, lorsque les marchés baissent. Nous sommes tous confrontés avec « *holala, je vais me refaire, cela a baissé de 5 % mais cela ne baissera jamais de 10 %* » et lorsque cela baisse de 10 % « *Holala, cela n'ira jamais jusqu'à 20 %* » et ainsi de suite... Donc, cette discipline doit être celle des gestionnaires à qui nous avons confié les avoirs mais lorsqu'il y a des profits engrangés cela doit être à nous de les mettre de côté et de la réallouer peut-être justement sur des nouvelles stratégies, des stratégies plus diversifiantes, des petits gestionnaires comme ceux auxquels M. SVARA – petits n'étant pas péjoratif dans ma bouche – mais des gestionnaires de plus petite taille comme ceux dont on dispose au niveau des sociétés de gestion à Monaco. Encore une fois, 2 milliards ce n'est pas si grand que cela et pour moi, ce que vous évoquez serait à envisager dans un futur plus lointain, une fois que toutes les mesures que nous préconisons et que nous sommes en train de mettre en œuvre auront été réalisées. En effet, à quoi cela servirait-il d'avoir une équipe dédiée qui ne pourrait pas bénéficier des outils, des informations en temps réel, de la qualité de ce

que l'on appelle le reporting, à savoir les informations qui sont fournies chaque jour, chaque semaine, chaque mois par les gestionnaires ou à ce moment-là par les équipes qui le suivraient ? *A contrario*, aujourd'hui, on pourrait se dire qu'on va bénéficier d'un outil extraordinaire, mais s'il n'y a personne pour regarder cet outil et suivre les évolutions des marchés et prendre les décisions, cela ne servira pas à grand-chose. Je pense qu'il était quand même essentiel de procéder, dans un premier temps, à la mise en œuvre de ces audits et le développement technologique, la mise à disposition de ces outils, puis pourra se poser dans un deuxième ou troisième temps la question des ressources. Est-ce que les ressources dont nous disposons aujourd'hui – et il y en a à la Direction du Budget et du Trésor, il y en a au Département des Finances et de l'Economie – pourraient être en partie allouées à ce suivi ? Ou faudra-t-il envisager une équipe dédiée avec là aussi tous les avantages et les inconvénients que l'équipe dédiée représente ? Pour avoir été moi-même dans ce métier pendant plus de quinze ans de ma vie, je peux dire que cela paie bien pour les gens qui exercent, c'est autre chose que les salaires des fonctionnaires, ce sont des salaires de professionnels des marchés et cela voudrait dire des coûts additionnels pour l'Etat, une prise de risque supplémentaire. Est-ce que ces gens-là prendraient véritablement des décisions de gestion ? Leurs intérêts seraient alignés ? Qui les superviserait ? Qui, *in fine*, prendrait les décisions ? Je pense que ce serait, évidemment, encore, le Gouvernement. Il y a un certain nombre de questions pratiques en termes de gouvernance, comment tout cela serait-il suivi ? Ne faudrait-il pas comme on l'a fait avec la Commission de Contrôle des Activités Financières où l'on vient de créer, sous la houlette du Ministre d'Etat, une sorte de Conseil Scientifique, un Conseil de Sages, comme

cela existe également en France pour le Fonds de Réserve des Retraites ? Des gens qui, tous les mois, tous les trimestres se réunissent, donnent des orientations de gestion, donnent leur opinion. Peut-être que, dans un premier temps, ce serait suffisant par rapport justement aux ressources dont on dispose et aux outils que l'on a mis en œuvre, ou peut-être pas. Mais là, une fois encore, vous le savez, je ne suis pas complètement dogmatique. Je regarde, j'essaie de faire les choses à notre mesure et à notre rythme. Le moment venu on pourra, effectivement, se poser la question.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Je mets donc ce chapitre aux voix...

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

M. le Président.- ... Oui, nous avons traité le Fonds de Réserve Constitutionnel et nous remercions Monsieur le Conseiller de son exposé extrêmement précis qui correspond, effectivement, pratiquement à 90 % à la Commission de Placement de Fonds de la semaine dernière. Donc vous nous avez expliqué cela en détail, ce dont nous vous remercions.

Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 51 - BUDGET ET TRESOR - DIRECTION

351.010 - Frais de personnel.....	1.061.700
351.030 - Frais de fonctionnement.....	29.000
351.040 - Achat & entretien matériel	1.000
	<u>1.091.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 51 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 51 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 52 - BUDGET ET TRESOR - TRESORERIE

352.010 - Frais de personnel.....	521.700
352.030 - Frais de fonctionnement.....	22.000
352.040 - Achat & entretien matériel	4.000
	<u>547.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 52 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 52 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 53 - SERVICES FISCAUX

353.010 - Frais de personnel.....	2.424.700
353.030 - Frais de fonctionnement.....	129.000
353.040 - Achat & entretien matériel	1.100
	<u>2.554.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 53 ?

Monsieur FICINI, je vous en prie.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

S'agissant de la Direction des Services Fiscaux, comme je l'ai rappelé en séance privée, je souhaite que le Gouvernement continue à encourager les jeunes diplômés monégasques à s'intéresser aux débouchés que représentent les postes d'inspecteurs au sein de cette Direction.

Je rappelle que c'est un poste de catégorie « A » avec un indice de départ non négligeable. Pour information il y a à ce jour sept inspecteurs français détachés en poste au sein de cette Direction, il y a

donc la place pour nos jeunes diplômés. A charge pour eux de suivre une formation correspondante et au vu de cette formation supportée par l'Etat, ce qui est somme toute logique, de s'engager en contrepartie pour une durée conséquente sur le poste. Il faut donc continuer à inciter nos jeunes diplômés vers d'autres filières que celles des Départements, la Direction des Services Fiscaux en est l'exemple type.

En attendant je remercie et je félicite le Gouvernement d'avoir réussi à convaincre et intéresser un jeune monégasque diplômé à s'engager dans cette filière en espérant que ce soit le début.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur FICINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Je voulais vous remercier de l'avoir souligné parce que je tenais à le faire un peu à l'instar de ce qui a été dit par rapport aux élèves Commissaires sans que, là aussi, le terme ne doive préjuger quoi que ce soit sur leur âge ou leurs compétences parce que là il s'agit, effectivement, de quelqu'un qui est à Clermont pour une période limitée dans le temps mais qui reviendra ensuite exercer à la Direction des Services Fiscaux en Principauté, un compatriote.

Le plus difficile parfois est de commencer. Faire prendre le pli et communiquer pour que les jeunes monégasques dans cette matière sachent que cela est possible et qu'ensuite, évidemment, ils trouveront un

débouché à la Direction des Services Fiscaux à Monaco. J'espère simplement que le pli sera pris et se poursuivra.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 53 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 54 - ADMINISTRATION DOMAINES

354.010 - Frais de personnel.....	1.239.300
354.030 - Frais de fonctionnement.....	115.000
354.040 - Achat & entretien matériel	7.200
354.060 - Frais propres activité service.....	126.000
	<u>1.487.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 54 ?

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Juste pour souligner, je l'ai déjà dit hier soir donc je n'y reviens pas, mais s'agissant des Jardins d'Apolline, il est constaté un problème de chauffage. Etant donné qu'il s'agit d'un immeuble expérimental ou sinon « expérimental nouveau », je crois que cela vaut la peine de prendre en compte les difficultés que peuvent avoir un certain nombre de personnes.

M. le Président.- Merci, oui nous en avons déjà parlé hier.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Et j'ai déjà fait remonter votre remarque.

M. le Président.- C'est sur ce sujet, Monsieur CLERISSI ?

Je vous en prie.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

On a reçu ici plusieurs fois des représentants du Groupement des Entreprises monégasques du Bâtiment, qui nous demandent incessamment de bien vouloir instaurer le *vade-mecum* dans le Département des Finances et de l'Economie. Aujourd'hui, il existe dans le Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, alors je ne vous dis pas que cela est facile mais en tout cas il faut absolument l'envisager. Le gros souci pour les entreprises monégasques est qu'elles ne sont pas ou peu consultées en ce qui concerne ce Département.

Il faut examiner au cas par cas, je ne dis pas que parfois elles soient plus chères que d'autres entreprises françaises par exemple, mais cela nécessite un examen approfondi.

Quoiqu'il en soit, je pense qu'avec un certain nombre de garde-fous il est possible d'organiser, dans le Département des Finances et de l'Economie, un *vade-mecum* aussi bien que dans le Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je vous ramène seulement à la présentation liminaire du Ministre d'Etat et sa réponse à Monsieur le rapporteur, mardi, en Séance Publique. Le Département est prêt à ouvrir une discussion sur ce sujet. Une réunion a été prévue le 29 janvier prochain si je ne m'abuse...

M. le Président.- ...Absolument, tout à fait.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... Là encore, il faut entendre les parties en présence, moi je n'ai pas de position dogmatique là-dessus ou alors cela voudrait dire que tous mes prédécesseurs sont géniaux et ceux du Département voisin non, ou que ce sont tous des imbéciles et ceux du Département voisin des génies... Mme GRAMAGLIA préfère la deuxième solution... Je pense que cela vaut la peine que l'on se pose la question, même si les problématiques des deux Départements ne sont pas les mêmes, donc peut-être qu'un *vade-mecum* ou la formalisation d'un certain nombre de procédures, oui, se calquer directement sur ce que fait le Département de l'Equipement et de l'Urbanisme par les Alpes Maritimes, pas forcément. On verra, c'est là où il est intéressant d'en discuter ensemble, à la fin du mois de janvier.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller. Effectivement, nous nous verrons le 29.

M. Philippe CLERISSI.- Excusez-moi, cette réunion du 29, est-ce bien la réunion qui a été envisagée à l'occasion des débats rectificatifs et donc nous y serons un certain nombre ici à y participer, c'est bien cela ?

M. le Président.- Absolument, cela fait partie des différentes réunions qui sont programmées.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Bien qu'il y aura cette réunion le 29, la prochaine Séance Publique se tiendra dans quelques mois, donc je veux revenir encore sur ce sujet. D'abord, je note l'esprit d'ouverture du Gouvernement parce que moi je me souviens, il y a quelques mois c'était une réponse négative sur le sujet, donc j'apprécie que l'on puisse aujourd'hui engager une discussion.

Je ne suis pas du tout inquiet par l'application de cela. On parle de *vade-mecum* et d'abord je précise que cela fait longtemps que je réclame cette demande, peut-être au moins dix ans et je suis content de voir qu'aujourd'hui, pratiquement tous les élus de la majorité défendent le même objectif. Il n'y a rien d'extraordinaire, le principe de l'objectif c'est de favoriser la priorité nationale et cela fonctionne très bien dans le cadre des Travaux Publics. Le *vade-mecum* c'est tout un dossier qui met en place un certain nombre de règles et les entreprises doivent répondre à travers un certain nombre de critères et cela permet déjà d'éliminer tous les Monégasques qui ne sont pas vraiment impliqués, ensuite sont fixés des catégories et c'est quand même normal lorsqu'on parle de priorité nationale que l'on puisse appliquer lorsqu'il y a des marchés, que l'on fasse travailler avant tout des entreprises monégasques. Le *vade-mecum* permet de classer ces entreprises et cela est facile à faire.

Ensuite, derrière tout cela je crois qu'à travers l'Administration des Domaines il faut savoir qu'il y a un certain nombre de marchés dans le mobilier, d'ailleurs on voit les lignes, dans l'achat du matériel, etc... et souvent des entreprises monégasques ont été écartées au profit d'entreprises étrangères. On va nous dire qu'elles sont moins chères, mais enfin, il faut quand même revenir un peu à la réalité des entreprises qui peut-être peuvent avoir un siège social à Monaco, mais qui ont des locaux à l'extérieur, qui ont du personnel extérieur, malheureusement, les services ne peuvent pas en permanence contrôler le personnel parce qu'il y a beaucoup partiellement de travail dissimulé, les résultats ne sont pas comparables. Il faut savoir ce que c'est pour un entrepreneur lorsqu'il faut avant le 10 du mois faire les paies, etc... il faut avoir des marchés. Il y a des entreprises monégasques qui exagèrent et celles-là elles doivent être écartées, mais lorsque je vois que dans certains domaines, on me citait un exemple dernièrement, dans le domaine de la communication ou dans un service autre que l'Administration des Domaines d'ailleurs, eh bien à 1 % près on prend une entreprise française, franchement je crois qu'il faut quand même défendre nos entreprises

monégasques et je suis convaincu que grâce au travail qui va être fait avec la communication, un *vade-mecum* spécifique à ce service, vous savez le Département de l'Intérieur est également concerné, il y a des marchés qui sont passés également à partir du Département de l'Intérieur dans l'Education Nationale, donc je pense qu'il peut y avoir un tronc commun applicable à tout cela.

J'insiste et je reviendrai volontiers sur ce sujet. Merci en tout cas de cette volonté d'ouvrir la porte à la discussion.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je vous l'ai dit, mais enfin avec des différences aussi faibles cela ne me semble pas très opportun de confier le marché à une entreprise étrangère par rapport à une entreprise monégasque. Peut-être que cette réflexion sur le *vade-mecum* nous aidera à mieux appréhender la réalité dans certaines professions et également effectivement toutes les professions du bâtiment. Pour employer un néologisme, la « monégasqu'attitude » réelle de certaines de ces entreprises monégasques et donc de pouvoir définir dans quelle mesure à travers le nombre de salariés, à travers le nombre de mètres carrés, à travers un certain nombre d'autres critères. En général, l'activité est réellement générée par une entreprise nationale à partir du territoire national avec des ressources. Alors, quelles qu'elles soient, cela peut être des français qui viennent travailler, évidemment, des personnes de nationalité étrangère qui travaillent dans cette entreprise, mais qui n'aurait pas juste un siège social, avec deux ou trois personnes et puis toute la substance serait dans les Alpes Maritimes ou sur le territoire italien.

Donc, la vraie difficulté, le vrai débat aujourd'hui c'est, vous le savez comme moi, à part dans les activités suffisamment représentées, il est difficile de refuser une autorisation ou une implantation, surtout lorsque c'est, effectivement, un compatriote qui crée la société ou qui la rachète. A partir de là doit se poser la question de la réelle valeur ajoutée, une fois encore, en termes de salaire, en termes d'emploi, en termes de chiffre d'affaire, en termes de mètres carrés qui sont loués par cette entreprise qui proposera – forcément parce que les salaires sont ce qu'ils sont parce que le loyer est ce qu'il est – peut-être des

prestations à des coûts supérieurs à quelqu'un qui pourrait tout sous-traiter. Mais à ce moment-là, il faudra que dans une certaine mesure, mettre la barre à un certain niveau, qui reste à envisager, sur tous les critères que je viens d'évoquer. Il y a eu des cas où des camionnettes étaient immatriculées en Italie.... On connaît tout cela. Je ne dis pas que les gens abusent tous, loin de moi cette idée, mais on sait qu'il y a des abus et il ne faut pas les favoriser, il ne faut pas les privilégier.

On a reçu les groupements professionnels, on a vu que c'était compliqué pour certains d'entre eux, on ne reviendra pas sur ce que l'on a déjà évoqué, notamment, par rapport à la profession du bâtiment, le fait qu'il y a eu quelques années difficiles et il y en a encore probablement encore quelques-unes de difficiles à venir. Par conséquent, il faut, pour que cette profession puisse être pérenne, adopter des mesures de bon sens, que ce ne soit pas du protectionnisme, je ne voudrais pas, mon Dieu ! Peut-être que je tiendrai un peu plus tard dans la soirée un discours Keynésien de relance et là vous vous direz c'est le bon vin du Conseil National, mais je crois qu'aujourd'hui il y a des questions à se poser. Dans la mesure où nous avons des finances publiques saines, il faut relancer l'activité, il faut relancer l'économie, mais uniquement lorsqu'on a les moyens de le faire. Lorsqu'on est en déficit on ne va pas creuser davantage sa tombe, l'un d'entre vous le mentionnait mardi, nous avons de recettes records et je m'en réjouis et nous avons aussi des dépenses records et quelque part je m'en réjouis parce que ces dépenses records, ce sont des investissements, tels que le socle de Pasteur, la rénovation de Fontvieille, l'héliport, la rue Caroline, le Larvotto. C'est tout ce que l'on a mentionné ces deux derniers jours et cela, nous ne l'avions pas fait jusqu'à présent et on ne pouvait pas le faire. C'était plus difficile de le faire parce que nous n'avions pas l'argent et aujourd'hui nous avons l'argent, donc nous allons le faire. Cela veut dire que quelque par nous pouvons relancer l'activité et si nous pouvons relancer cette activité, faire travailler les entreprises monégasques, les vraies, je pense que là nous aurons fait un pas en avant et on aura là-aussi montré que l'on peut, je ne dis pas « réinventer notre modèle économique » parce qu'il restera toujours plus ou moins celui que l'on connaît et que nous avons envie de voir fleurir à Monaco, mais on aura peut-être pu le diversifier davantage. En effet, ce ne sera pas seulement toujours le tourisme, l'immobilier, les activités financières, enfin ce que les gens identifient avec Monaco, mais ce sera vraiment le commerce au quotidien, ce sera justement les entreprises comme

celles que vous mentionnez au quotidien parce qu'on arrivera à les protéger, à les maintenir sur le territoire de la Principauté et à leur donner de l'activité pour se développer.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

La parole est à Madame ROUGAIGNON-VERNIN et ensuite à M. CLERISSI et après il faut qu'on avance. Merci.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

En fait je souhaitais intervenir juste après, au niveau de l'Expansion Economique, mais le sujet est vraiment adapté à la discussion qui vient d'avoir lieu...

M. le Président.- ... D'accord, alors vous n'interviendrez pas sur l'Expansion Economique....

(Rires).

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- ... et je souhaitais insister sur la vigilance...

M. le Président.-... Je vous demande d'intervenir sur chacun des chapitres, parce que sinon on ne s'en sort pas...

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- ... Mais c'est la discussion qui a eu lieu, là...

M. le Président.- ... Non, non, parce qu'on va arriver au chapitre de l'Expansion Economique. Vous ferez votre intervention, s'il vous plaît, parce que sinon on ne s'en sort plus...

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- En ce qui concerne le groupement des entreprises du bâtiment, moi je vous rejoins sur tout, c'est évident. Aujourd'hui cette profession malgré elle n'est pas soumise à autorisation. Sur simple déclaration, un Monégasque peut devenir gérant d'une société et exploiter une société qui est en rapport avec le bâtiment. Ils sont aujourd'hui

environ 300. Alors, ces entrepreneurs que nous avons reçus ont des idées et l'une d'entre elles ce serait de demander un diplôme pour le futur gérant de la société. C'est une piste. Ecoutez-les, on va les revoir le 29 janvier mais vraiment cela vaut la peine parce que, encore une fois, la société monégasque, elle, continuera avec le bâtiment. S'agissant de l'équipement, aujourd'hui, vous êtes remontés à pratiquement 1/3 d'investissement chaque année, avec les budgets, puisque l'on a un budget qui, aujourd'hui, n'est plus déficitaire, donc cela fait partie de notre histoire. Il est absolument urgent de se pencher sur leur cas pour éviter qu'un certain nombre d'entre elles ne meurent très rapidement.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI.

Madame FRESKO-ROLFO, c'est sur l'Administration des Domaines et après... bien entendu, Madame ROUGAIGNON-VERNIN...

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Monsieur le Président, je n'ose pas...

(Rires).

M. le Président.- ...Non, mais vous m'en voulez ?... Sinon on n'arrive pas à avancer.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Justement, Monsieur le Conseiller, vous parlez de creuser le déficit, donc je pense que je suis parfaitement dans le sujet. Je profitais justement de l'Administration des Domaines pour parler d'une ligne qui n'existe pas, c'est-à-dire les loyers impayés, elle n'y est pas mais elle existe.

(Plusieurs personnes parlent en même temps, hors micro, inaudible).

... Vous nous avez gentiment indiqué que 2 M€ de loyers impayés concernent les locaux commerciaux, alors je voulais juste dire que si j'étais pour une aide au développement d'initiative privée, lorsque des Monégasques font partie des dirigeants, je me demande si continuer à financer une entreprise non viable par le biais de nos recouvrements de loyer est raisonnable, passé un délai.

Je voulais donc connaître toutes les mesures que le Gouvernement entend prendre pour éviter que cela perdure parce que s'il apparaît qu'à la création

d'une entreprise, des investissements sont nécessaires, tels les travaux, la mise en route de l'activité, l'achat de marchandises, la conquête du marché, envisager un délai de deux ans qui me semble être un délai raisonnable pour décider si cela marche ou pas. Cela veut dire que l'activité choisie est ou n'est pas viable, et donc je voulais savoir si vous avez des solutions.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Des solutions ? Déjà je peux vous dire qu'une partie non négligeable de la somme que vous avancez devrait être récupérée début 2014 puisqu'une partie, nous le savons, est due au cas d'une entreprise en Principauté qui, elle, a connu des difficultés significatives dans les années écoulées, qui est en train de s'en sortir et pour laquelle il existait un différend entre elle et l'Etat. Je ne suis pas partisan de situations comme celle-là, qui durent et qui s'éternisent. Dans ce cas-là nous nous sommes mis deux ou trois fois autour d'une table, on avait quand même les moyens de nos actions vu qu'on avait aidé significativement l'entreprise à passer un cap difficile et donc il était tout à fait légitime que par rapport à ce qu'elle nous devait, on signe un protocole transactionnel. C'est en train d'être fait et on recouvrera une grande partie des sommes qui nous étaient dues à ce titre. Donc cela est plutôt une bonne chose.

Maintenant, de manière prospective, cela est effectivement compliqué de maintenir à travers simplement la créance de loyer une entreprise en vie ou en survie artificielle. Se pose inévitablement la question des emplois à maintenir du fait, est-ce que ce trou d'air, comme c'était le cas pour l'entreprise que je viens d'évoquer, est conjoncturel, si il correspond à une mauvaise passe de l'entreprise et ou du secteur dans lequel elle intervient, ou si c'est quelque chose qui est plus structurel, du ressort de l'équipe dirigeante, de la qualité des prestations, du domaine dans lequel elle est située. Enfin il y a un certain nombre de paramètres et de critères qu'il faut prendre en compte car on ne peut pas, effectivement, éternellement maintenir en survie artificielle une entreprise. Il faut aussi se poser la question de « qu'est-ce que je perds d'un côté, qu'est-ce que je gagne de l'autre ? » Peut-être qu'il ne faudrait pas que je dise ce genre de chose mais je le dis quand même, outre l'aspect humain et l'aspect humain...

M. le Président.- ... Il est essentiel...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*-... et l'aspect humain, il est essentiel, je ne dirai pas qu'il est intangible mais quelque part il est très important, il y a des salaires, il y a des charges sociales, il y a des retraites, il y a de la consommation, etc... qui est générée à travers ces emplois et est-ce que les quelques dizaines ou les quelques centaines de milliers d'euros, parfois, de loyers dus ou impayés, à un certain moment dans la vie d'une entreprise ne valent pas la peine d'être dus si on peut maintenir justement des emplois, des salaires, des charges, des retraites, etc... qui sont payés par les salariés qui, financièrement, peuvent compenser pour tout ou partie, voire excéder les sommes qui sont dues. Humainement, je place le débat sur un autre terrain qu'on ne va peut-être pas aborder là mais qui mérite évidemment d'être souligné. Donc, on ne peut pas faire cela *ad vitam* mais on peut toutefois se poser la question et ne pas regarder uniquement avec une logique comptable le fait que certaines sommes, oui, peuvent être dues. Il faut qu'on soit malgré tout, que ce soit au niveau des loyers commerciaux, que ce soit au niveau des loyers tout court, un meilleur propriétaire. Donc l'Administration des Domaines, l'Etat doit être un meilleur propriétaire et doit réclamer son dû mais je pense qu'il peut et qu'il doit le faire avec circonspection de manière plus humaine sans recourir à la force, à l'urgence... Dans certain cas de figure on fait venir des huissiers qui constatent que des gens ne paient pas leur loyer, c'est comme cela que ça se passe dans le privé... nous, dans l'immédiat nous ne sommes pas là pour procéder ainsi sauf s'il y avait une décision de justice rendue et qui fait qu'on peut, et on doit, mettre un terme à l'occupation d'un local ou qu'on ne puisse plus accepter que ce loyer ne soit pas payé. Donc, c'est compliqué et je n'ai pas vraiment une solution mais on les traite au fil de l'eau, on les traite au cas par cas parce que derrière il y a des êtres humains

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 54 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 55 - EXPANSION ECONOMIQUE

355.111 - Traitements titulaires.....	857.400
355.211 - Traitements non-titulaires	695.700
355.010 - Frais de personnel.....	1.553.100
355.251 - Surveillance dépôt des marques	6.000
355.323 - Frais d'administration	95.000
355.030 - Frais de fonctionnement.....	101.000
355.350 - Entretien matériel.....	500
355.351 - Achat matériel.....	2.200
355.040 - Achat & entretien matériel	2.700
355.322 - Contribution Off. Europ. Brevets	1.100.000
355.385 - Gest. Titres Propriété Industrielle.....	81.000
355.060 - Frais propres activité service	1.181.000
	<u>2.837.800</u>

M. le Président.- Madame ROUGAIGNON-VERNIN, vous avez la parole.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Je rebondis sur la discussion précédente et je souhaitais insister sur la vigilance nécessaire peut-être au niveau de la Direction de l'Expansion Economique, dans les autorisations qui sont délivrées pour bien veiller à favoriser les entreprises qui ont leurs équipes et leurs systèmes de production s'il y a lieu, sur place, par rapport à celles qui demandent une externalisation à outrance s'il y a déjà à Monaco des entreprises qui font la même activité et qui sont bien installées sur place, peut-être qu'il faudrait voir et être plus vigilant là-dessus, développer même les moyens de l'Expansion Economique à cette étape.

M. le Ministre d'Etat.- La réponse est claire, et je la donne parce que c'est moi qui signe. Il y a deux cas de figure : soit la profession fait partie des professions déjà représentées et dans ce cas-là il suffit que l'on constate et que l'on justifie que la profession est surreprésentée et on refuse. Le Tribunal Suprême a validé ce processus qui n'était pourtant pas très évident, donc c'est conforme à la loi. Il suffit de prouver que la profession est bien surreprésentée.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur CLERISSI sur ce sujet et ensuite Monsieur CUCCHI.

M. Philippe CLERISSI.- Deux mots parce que sinon le Président va me réprimander...

(Rires).

M. le Président.- Je vous en prie.

M. Philippe CLERISSI.- Pour revenir sur ce que disait Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, vous avez tout à fait raison, le côté social, humain, ne doivent pas être oublié. L'entreprise sans la citer, on sait ce qu'elle a coûté à l'Etat. Ce que je crains moi c'est que faute de restructuration on arrive malgré tout, dans les années futures, à un plan social et c'est cela qu'on ne veut pas.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI.
Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je sais que ce n'est pas un sujet facile mais c'est bien pour cela qu'il faut se poser la question. Aujourd'hui, il y a des entreprises qui existent à Monaco, qui ont leurs moyens de production à Monaco, qui emploient les gens à Monaco et qui répondent à un service tout à fait correct. Parce que la situation est difficile, on peut être tenté d'aller prendre des parts de marché ailleurs. Une entreprise étrangère pourrait, pourquoi pas, venir s'installer à Monaco,

garderait ses moyens de production dans le pays d'où elle vient, voire encore plus loin et viendrait « chasser » sur les terres du représentant local qui n'a rien demandé à personne et qui, peut-être, si lui voulait faire de même dans l'autre sens, aurait du mal. *In fine* que va-t-il se passer si on ne trouve pas une solution ? Et bien le représentant local, en d'autres termes l'entreprise locale, soit elle ferme, soit elle externalise à son tour parce que c'est le seul moyen d'arriver à résister et dans ce cas-là on perd les moyens de production, le contrôle, l'autonomie, les salaires, les gens qui viennent travailler, le tissu social, etc... Je crois que c'est un véritable problème. Je ne dis pas qu'il y a une solution simple mais il faut trouver, à mon sens, un moyen pour, déjà, donner un signe fort de la volonté de ne pas favoriser ce genre de comportement.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Ce n'est pas quelqu'un de l'extérieur qui a créé, c'est le Gouvernement qui est en face de vous qui a fait cela, qui a créé le concept de professions surreprésentées à Monaco, pour protéger les entreprises monégasques. Le fondement juridique n'a pas été facile à trouver, en plus, comme je l'ai dit cela a été validé par le Tribunal Suprême, simplement cela ne peut marcher que si la profession est surreprésentée.

Dans une affaire dont on a parlé il y a quelque temps et que vous connaissez, Docteur, le problème est venu justement du fait que la profession n'était pas encore surreprésentée. Ceci dit pour respecter la loi sur la motivation, je dois quand même à chaque fois redire ce en quoi elle est surreprésentée.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Pour préciser ce que disait Monsieur le Ministre d'Etat, je voudrais dire oui, d'un côté il y a l'externalisation à outrance qui est redoutée, de l'autre il y a la judiciarisation à outrance qui est la réalité dans laquelle on vit. Et c'est la même chose pour toutes les professions. Aujourd'hui les gens vont devant les tribunaux, font un recours et contestent une décision. Donc, ce n'est pas simple mais la réalité de cette année, un peu de l'année précédente, mais surtout de cette année puisque là, j'ai pu la vivre au quotidien, elle est quand même un

tout petit peu différente au niveau de la création des entreprises.

Les problèmes que vous évoquez, ils sont réels, donc on n'est pas en train de les évacuer, au contraire, lorsque j'ai abordé tout à l'heure la question de réfléchir où mettre le seuil des critères à définir pour pouvoir privilégier certaines entreprises plutôt que d'autres, montre que l'on s'y attache, mais l'essentiel de la création d'entreprises aujourd'hui à Monaco, résulte de résidents. Donc, si ce sont des résidents, souvent des personnes de nationalité étrangère qui ont fait le choix de venir habiter à Monaco dans la deuxième ou comme je le dis parfois la troisième moitié de leur vie professionnelle et qui ont des compétences à proposer, souvent ce sont des prestations de conseils dans un domaine bien précis. Ce sont véritablement des professions qui ne demandent pas énormément de locaux. Là encore, nous sommes tenus de leur accorder des autorisations, sauf dans les cas que le Ministre d'Etat vient d'évoquer, des gens qui ne se posent pas de ce point de vue directement en concurrence avec certains des cas que vous avez évoqués avec des entreprises déjà implantées à Monaco. Nous sommes plutôt en train de compléter avec des gens qui sont loin d'être des retraités, loin d'être des oisifs ou des inactifs, mais qui sont vraiment dans la force de l'âge, qui ont des compétences, veulent les exercer depuis Monaco et peut-être dans le monde entier, tout en étant résident ici. Donc ceci, c'est le côté plutôt sympathique. Le côté, évidemment, moins sympathique, c'est lorsqu'on a l'effet inverse, c'est-à-dire avoir plutôt une forme de travail effectif qui est réalisé hors de Monaco, avec des entités qui sont présumées être autorisées ici et sans qu'il n'y ait véritablement cette substance derrière.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre je vous comprends tout à fait et je vous rejoins sur l'autorisation de créations de sociétés. Je pense que l'idée n'est pas uniquement là en tout cas. Il peut en effet y avoir un autre volet dans l'équivalent d'un « Code de marché public » par exemple ou même une catégorie « A » pourrait devenir une « A+ » ou une « A- » en fonction de où se réaliserait sa force de production par exemple voire même si elle respecte des normes environnementales, si elle respecte les normes de qualité que Monaco veut mettre en avant. Donc elle aurait la liberté

d'établissement par exemple et là, on vous laisse libre, pas d'intervention à ce niveau-là, mais par contre, effectivement, de dire cette société elle est « A- » et celle-là elle est « A+ ». On veut privilégier la « A+ » parce qu'elle répond à différents critères et dans un Code de marché public, cette production serait mise en avant, et pas forcément dire obligatoire mais mise en avant parce qu'elle correspondrait à des critères que Monaco veut privilégier. Ce serait l'idée.

M. le Ministre d'Etat.- Vous avez tout à fait raison, cela fait partie de la réflexion que M. CASTELLINI vient d'évoquer à l'instant et figure dans le projet de texte que prépare la Direction des Affaires Juridiques sur le Code de marché public, parce que j'ai besoin d'un fondement légal pour refuser la création d'une entreprise, depuis l'application de la loi de 2006.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je m'interrogeais sur la définition « d'activités trop représentées » car on en arrive à se demander ce qui est trop représenté est-ce la dénomination de l'activité ou les produits qu'elles offrent ? Parce que vous pouvez avoir des entreprises ou des professions qui sont surreprésentées par leur type d'activité dans un terme générique, et avoir une nouvelle entreprise qui veut s'installer sur Monaco en offrant des produits qui ne sont pas offerts par les sociétés ou professions déjà implantées.

Donc où commence la surreprésentation ? Est-ce que c'est la représentation de la dénomination ou de la profession ou bien des produits ou des services offerts ?

M. le Ministre d'Etat.- Non, ce qui compte, mais je vous dis cela de mémoire, c'est la catégorie d'entreprise, exemple, l'électricien, le plombier. Là j'ai refusé une série de plombiers qui venaient de l'étranger pour s'installer à Monaco, qui n'étaient pas polonais, je le précise...

(Rires).

Donc, on compte le nombre de plombiers en Principauté par le nombre d'habitants et on constate

qu'il y en a trop ! Cette méthode a été légalisée par le Tribunal Suprême et je ne peux que respecter les décisions du Tribunal Suprême.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Je vous en prie, Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre vous m'avez répondu sur une partie de la question mais pas sur l'autre. Le fond n'est pas abordé. Si par exemple vous avez une activité, une profession ou un commerce qui est surreprésenté par le type générique de la profession mais que vous cherchez un type de produit ou service qui n'est pas offert en général à Monaco par ces sociétés, mais que ces mêmes produits ou services vous les trouvez en traversant la rue, en allant par exemple à Beausoleil, ou en prenant la voiture ou en allant à Nice, Cannes ou ailleurs alors vous perdez quand même quelque chose et Monaco perdra sa T.V.A..

M. le Ministre d'Etat.- Alors il faut que cette entreprise change de dénomination. S'il s'agit de vente de fruits et légumes, on va regarder s'il n'y a pas une surreprésentation et s'il n'y a pas de surreprésentation des vendeurs de fruits et légumes, je ne peux pas interdire sa création.

M. Christophe STEINER.- Et si je veux vendre des goyaves par exemple ?

M. le Ministre d'Etat.- Mais c'est pareil.

M. Christophe STEINER.- Et que je ne vais pas trouver de goyaves à Monaco parce que justement l'activité est surreprésentée et que je vais en trouver à Beausoleil, est-ce qu'il va falloir que j'aille à Beausoleil à Nice, ou à Cannes pour acheter ma goyave ? Vous voyez....

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Mais en général la personne requérante rencontre les personnes de l'Expansion Economique. Il n'y a pas non plus un refus *a priori*. On n'est pas en train de dire : « Toc, toc, toc, bonjour, j'arrive à l'Expansion Economique

et je veux vendre de fruits » « eh bien non ! Vous voulez vendre des fruits, on ne vous reçoit pas parce qu'on vend déjà trop de fruits... » ! On se posera la question et ensuite s'il s'avère qu'effectivement on estime que dans la section « pomme » ou la section « goyave » on est déjà suffisamment représenté, la messe sera dite et le refus sera...

M. Christophe STEINER.- Donc c'est le produit offert.

M. le Président.- Monsieur BOISSON

M. Claude BOISSON.- Ce n'est pas seulement un problème de surreprésentation, il faut lâcher le mot comme il est, c'est un problème de prête-nom. Vous avez bien raison de refuser que d'autres entreprises nouvelles s'installent dans les métiers de la maçonnerie, de la peinture, etc... lorsqu'on sait très bien que ce sont des gens qui se servent de Monégasques pour venir s'installer. Vous savez très bien discerner si c'est un Monégasque qui vient, qui est plombier, qui est électricien, qui vient travailler à la sueur de son front, même s'il est surreprésenté je pense que l'on peut lui donner l'autorisation pour travailler dans son pays.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BOISSON, ces règles ne s'appliquent pas aux Monégasques, je l'ai dit. Pour les Monégasques c'est le régime de la déclaration, donc le plombier monégasque n'a qu'à se déclarer plombier et il peut ouvrir son entreprise, évidemment, je le précise pour qu'il n'y ait pas de confusion.

M. Claude BOISSON.- Bien sûr, mais lorsqu'il y aura des marchés à attribuer vous saurez identifier quel est le plombier monégasque ou l'imprimeur monégasque qui travaille vraiment, ou bien comme le

disait Mme ROUGAIGNON-VERNIN et M. CUCCHI, celui qui a une production locale. Parce que si on va se servir dans une imprimerie, avec une boîte au fin fond de l'Italie, ça coûtera 20 % moins cher. Mais le problème aujourd'hui c'est que l'acheteur, quel qu'il soit, essaie de faire des économies. En revanche, vous, l'Etat, dans certain cas, peut-être qu'il faudra payer un peu plus cher si vous êtes convaincu qu'il s'agit d'un Monégasque, qui est sérieux et compétent, qui travaille bien par rapport à une entreprise étrangère. Mais je sais qu'on partage le même avis.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON et merci à l'ensemble des Conseillers d'être intervenus sur ce sujet qui est un sujet majeur. Le Ministre d'Etat a d'ailleurs répondu à M. BURINI dans son rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Cela fait partie des sujets également sur lesquels nous progressons par le dialogue et par la détermination des Conseillers Nationaux. Vous avez pu le constater encore ce soir Monsieur le Ministre et Monsieur le Conseiller.

Je mets donc ce chapitre 55 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

(Adopté).

Mes chers collègues je voulais juste vous dire que nous ne passerons à table que lorsque nous aurons terminé les Dépenses Ordinaires...

(Rires).

... Donc à charge pour vous d'être concis, précis, parce qu'après il restera les Interventions publiques.

Monsieur le Secrétaire Général, nous vous écoutons.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 57 - TOURISME ET CONGRES

357.010 - Frais de personnel.....	2.463.500
357.030 - Frais de fonctionnement.....	2.620.000
357.040 - Achat & entretien matériel	849.000
357.060 - Frais propres activité service	4.595.000
	<u>10.527.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 57 ?

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- C'est juste, Monsieur le Président, que je suis un peu gêné parce que si je ne fais pas d'intervention on va croire que j'ai faim...

(Rires).

M. le Président.- Monsieur BOERI, je vous en prie.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

J'étais déjà intervenu en séance plénière sur l'aide aux foires à l'étranger et j'avais signalé que la procédure était telle que les nouveaux entrants pour faire des expositions à l'étranger ou des foires à l'étranger, étaient dans l'impossibilité de le faire puisque la procédure était tracassière. Il faut savoir à l'avance s'il faut 10.000 € et auquel cas il faut quinze jours, si c'est un peu plus de 10.000 €, c'est un mois. C'est une procédure qui ne marche pas, pourtant, je constate que le budget augmente beaucoup ce qui montrerait qu'il y a quand même des gens qui l'utilisent et que cela fonctionne. Je ne voudrais pas que ce soit comme en France avec les impôts, les grandes entreprises paient 9 % et les petites entreprises paient 35 %. Je vais vous donner un cas concret. Pour partir de Monaco à Pékin avec la marchandise, cela coûte 1.300 €. Arrivé à Pékin, on vous dit que c'est arrêté à la douane et pour aller de la douane, Pékin à Pékin centre, il vous faut 1.700 €, il n'y a personne qui

peut le savoir. Après la foire qui s'est tenue à Pékin, vous êtes prévenus que si vous voulez récupérer votre marchandise, cela coûte 3.500 €, et si vous ne payez pas, vous ne serez pas livré et surtout, comme on ne connaît pas Monaco, on laisse tomber la marchandise à Nice et débrouillez-vous pour la récupérer.

Donc, il faut avouer que la procédure n'est pas simple à aborder.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je ne sais pas si la première fois on est embêté par la procédure, on est surtout embêté par les autorités chinoises, d'après ce que vous me dites. Donc je ne pense pas que ce soit la procédure qui soit particulièrement contraignante et d'ailleurs le fait que les montants augmentent cela veut dire qu'il y a de plus en plus de personnes qui y ont recours, et de dossiers qui sont déposés dans ce sens.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 60 - REGIE DES TABACS

360.000 - Régie des Tabacs

4.924.300

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 60 ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 61 - OFFICE DES EMISSIONS DES TIMBRES-POSTE

361.000 - O.E.T.P.	3.253.300
-------------------------	-----------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 61 ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 62 - DIRECTION DE L'HABITAT

362.010 - Frais de personnel.....	557.300
362.030 - Frais de fonctionnement.....	26.000
362.040 - Achat & entretien matériel	<u>500</u>
	<u>583.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 62 ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 63 - CONTRÔLE DES JEUX

363.010 - Frais de personnel.....	539.600
363.020 - Frais d'études et formation.....	89.500
363.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>1.900</u>
	<u>631.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 63 ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 63 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 64 - SERVICE D'INFORMATION SUR LES CIRCUITS FINANCIERS

364.010 - Frais de personnel.....	633.500
364.020 - Frais d'études et formation.....	150.000
364.030 - Frais de fonctionnement.....	75.000
	<u>858.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 64 ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 65 - MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES

365.000 - Musée du Timbre et des Monnaies.	497.900
---	---------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 65 ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 65 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

E) DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

Chap. 66 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

366.010 - Frais de personnel.....	1.249.900
366.020 - Frais d'études et formation.....	67.800
366.030 - Frais de fonctionnement.....	81.000
362.040 - Achat & entretien matériel.....	1.500
	<hr/>
	1.400.200

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 66 ?

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, la majorité Horizon Monaco a pris l'initiative de consulter l'ensemble des partenaires sociaux afin de recueillir leurs souhaits et de croiser les problématiques qui les concernent tous respectivement.

La Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses a invité les deux organisations syndicales de salariés, l'Union des Syndicats de Monaco et la Fédération Syndicale des Salariés de Monaco puis la Fédération Patronale Monégasque que nous avons reçue le 5 décembre. Le premier constat est que globalement le climat social semble satisfaisant en Principauté et que nous n'avons pas de mouvements sociaux graves à l'horizon.

A Monaco, les partenaires sociaux communiquent mieux qu'ailleurs, j'en veux pour preuve la signature ce lundi 16, d'un avenant à la Convention Collective Nationale du Travail sur le régime de la retraite complémentaire à Monaco entre la Fédération Patronale et l'U.S.M..

Je souhaite donc que ce dialogue constructif perdure pour les dossiers importants qui se profilent et je profitais juste de ce chapitre pour le dire.

M. le Président.- Merci, Madame.

Monsieur VALERI.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociale et la Santé.* - Je vous remercie pour ce constat, effectivement, qui est tout à fait favorable pour le climat social en Principauté. On pourrait ajouter si on prenait, par exemple, le nombre de jours de grève par salarié, que nous sommes certainement un des pays les plus paisibles du monde en matière du conflit du travail. Tout ceci n'est pas toujours simple, il y a parfois dans les organisations des intérêts différents, voire antagonistes qui s'opposent. Nous essayons dans le cadre du rôle du Gouvernement, de rapprocher chaque fois que possible les points de vue et, de prôner ce que vous avez constaté avec satisfaction, c'est-à-dire un dialogue constructif. Nous avons d'ailleurs reçu avec le Ministre d'Etat, tout récemment, à leur demande, la Fédération Patronale et l'Union des Syndicats de Monaco, qui sont venus nous présenter cette signature qui est historique, parce que cela fait des décennies qu'il n'y avait pas eu d'accord entre ces deux organisations, donc il faut s'en réjouir, d'autant plus que c'est un accord qui est gagnant/gagnant pour les salariés et les employeurs, avec ce projet de future création d'un organisme monégasque de retraite complémentaire qui permettra, à moyen terme, de payer moins de cotisations pour les employeurs et d'avoir de meilleures retraites complémentaires pour les salariés car, évidemment, les systèmes français sont, vous le savez, en difficulté profonde au niveau de leurs équilibres.

Nous allons continuer dans cette voie et bon nombre de rendez-vous sont pris à la rentrée. Je recevrai les partenaires sociaux pour plusieurs sujets importants, tel que le télétravail, parce que vous savez que nous voulons déposer un projet de loi sur le Bureau du Conseil National au moment où nous signerons l'avenant n° 6 à la Convention franco/monégasque de sécurité sociale et ceci se passera dans le cadre de la prochaine Commission Mixte de Sécurité Sociale, qui aura lieu, à Monaco, dans le courant du mois de mars. Nous n'avons pas encore la date précise de la partie française, mais dans le courant de mars 2014. Ce jour-

là, nous déposerons en même temps, car tout est lié, le projet de loi sur le télétravail. Avant cela, nous aurons échangé avec les partenaires sociaux pour recueillir leur avis sur ce projet de loi. Je recevrai aussi les partenaires sociaux pour la définition des critères de représentativité des organisations syndicales au sens large, donc patronales et salariées. C'est un sujet qui est à l'ordre du jour, puisque nous sommes passés d'un monopole d'une seule organisation historique, l'Union des Syndicats, au pluralisme avec la création de la Fédération des Syndicats de Salariés de Monaco. Il est vrai que ce débat est tout à fait d'actualité.

Favoriser le dialogue n'est jamais facile, parce qu'il y a parfois des divergences profondes entre les organisations. Mais, nous continuerons à essayer, pour le bien de Monaco.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé, je parle, ce soir, au nom des entrepreneurs, des commerçants et industriels. On vous a demandé une réforme de la loi sur l'inaptitude et on voudrait savoir ce qu'il en est parce que vous savez qu'aujourd'hui elle est très pénalisante, notamment pour les petites structures puisque le médecin du travail décide *in fine* de l'avenir du salarié, à savoir s'il peut être réintégré ou pas dans l'entreprise. Le commerçant ou l'industriel n'a pas la possibilité de discuter de sa décision et, par conséquent, c'est la double peine puisqu'il doit payer les indemnités à ce salarié alors qu'il n'y a aucun souci entre le salarié et l'employeur.

Je voulais savoir ce qu'il en était, parce que vous nous aviez promis de revenir, éventuellement, avec une réforme de la médecine du travail dans le courant de l'automne. L'automne est passé, sans doute avez-vous eu d'autres chats à fouetter. Donc je voudrais savoir si on peut espérer, dans le courant du premier trimestre 2014, une réforme de cette loi.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Vous savez, Monsieur CLERISSI, que je partage votre point de vue sur la nécessité de réformer la loi sur l'inaptitude. Pour autant, il faut ramener aussi cela à la réalité et

aux justes proportions qui existent derrière ce débat. Il y a 49.000 salariés environ en Principauté et il y a quelques dizaines de cas d'inaptitude par an. Alors, c'est sûr que lorsque cela concerne votre entreprise c'est très important, mais à l'échelle de l'économie de Monaco, le sujet dont on parle concerne très peu de monde. Cette loi doit donc être améliorée sur un point, mais il ne faut surtout pas l'abroger. Cette Assemblée et le Gouvernement l'ont voulue parce qu'elle marque un progrès social pour justement proposer des solutions aux salariés inaptes, qui n'en avaient pas auparavant. Il y a un côté social et humain qu'il ne faut pas casser dans notre réforme. Mais vous avez raison sur un point, c'est qu'il n'y a pas de recours possible de l'employeur face à une décision en première analyse de la médecine du travail et c'est normal qu'il puisse y avoir un appel. Pour cela je suis tout à fait d'accord avec vous.

Comme vous l'avez justement rappelé, je souhaite moderniser de manière générale la médecine du travail qui en a besoin, parce que ses textes datent de plusieurs décennies. Il est évident que le salarié de 2014 n'a pas les mêmes problèmes que celui de 1950 ou 1960. Ce n'est sans doute pas nécessaire de continuer à convoquer tous les ans, en encombrant considérablement la médecine du travail, des cadres supérieurs, des employés de bureau, qui par ailleurs ne sont pas exposés à des risques particuliers. Par contre, il faut qu'on renforce non seulement les contrôles de ceux qui sont soumis à des risques particuliers, mais aussi qu'on développe l'ergonomie, qu'on développe la présence des médecins dans les entreprises pour améliorer avec les employeurs et les salariés, l'ergonomie et les conditions d'hygiène et de travail notamment dans les entreprises qui sont exposées à des risques.

Nous avons à ce jour terminé le travail incluant cette réforme de la loi sur l'inaptitude et aujourd'hui le projet qui est terminé pour les Affaires Sociales, est à l'étude à la Direction des Affaires Juridiques. On a franchi une étape. Monsieur le Ministre d'Etat et moi-même ne manquerons pas de dire et de rappeler à cette Direction qui a beaucoup de travail, beaucoup de textes à étudier, vous le savez, que ce projet est important pour la modernisation de la médecine du travail et, notamment, la réforme de la loi sur l'inaptitude. Donc, c'est l'année 2014 au cours de laquelle il faut, bien évidemment, qu'un projet soit déposé. Le plus tôt, en ce qui me concerne, sera le mieux.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 66 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 67 - ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

367.010 - Frais de personnel.....	2.866.800
367.030 - Frais de fonctionnement.....	61.200
367.040 - Achat & entretien matériel	7.000
367.060 - Frais propres activité service.....	<u>181.200</u>
	3.116.200

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 67 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 68 - DIRECTION DU TRAVAIL

368.010 - Frais de personnel.....	1.396.500
368.030 - Frais de fonctionnement.....	88.300
368.040 - Achat & entretien matériel	<u>5.800</u>
	1.490.600

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 68 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 68 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 69 - PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT

369.010 - Frais de personnel.....	795.100
369.030 - Frais de fonctionnement.....	378.000
369.060 - Frais propres activité service.....	472.000
	<u>1.645.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 69 ?

Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne voudrais pas que vous preniez cette intervention pour ma personne, mais je voulais savoir si le Gouvernement avait déjà engagé une réflexion sur la possibilité de faire bénéficier aux retraités fonctionnaires d'une exonération des frais et soins médicaux par la voie de la formule H.N.P. pour ceux qui ne connaissent pas, Honoraires Non Perçus.

Comme vous le savez, l'accès aux frais et soins médicaux est parfois très coûteux et qui plus est lorsqu'on est à la retraite avec des revenus plus modestes. Malheureusement et nous le savons tous, c'est la vie, c'est en prenant de l'âge que les soucis de santé arrivent. Il est difficile pour certains retraités de faire face aux dépenses de ces examens coûteux et des médicaments qui ne le sont pas moins.

Si c'était le cas, avez-vous des informations sur le sujet, sinon pourriez-vous y réfléchir ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Monsieur FICINI, c'est la première fois que vous me posez cette question, donc je vous parle sans notes et sans étude, mais ce que je peux vous dire déjà, et vous le savez, c'est que tous les fonctionnaires, tous ceux qui sont rattachés au régime des Prestations Médicales de l'Etat, qui est très favorable en général, sont remboursés à 100 % de leurs dépenses de santé, alors que les salariés, à travers la Caisse de Compensation des Services Sociaux, ne le sont qu'à 80 %. Je peux vous dire, croyez-moi, que lorsqu'il y a des carrières mixtes, je reçois énormément de demandes pour être rattaché à la retraite, justement, au S.P.M.E. et pas à la C.C.S.S.. Donc, il faut déjà quand même rappeler que c'est un régime très favorable auquel nous tenons et que nous

défendrons, bien évidemment, dans l'avenir pour les fonctionnaires.

Je dois aussi vous rappeler que pour les maladies de longue durée, pour les maladies graves, celles qui justement exposent à des frais lourds, ce que vous demandez est déjà fait. Tout est payé, ce n'est donc pas le terme H.N.P., qui est utilisé, mais le terme tiers payant. Il n'y a pas de paiement direct par les fonctionnaires. Pour les maladies qui le justifient, ce que vous demandez est déjà appliqué. Ensuite, si pour des achats de médicaments ponctuels, pour des maladies ponctuelles, à un certain moment, un fonctionnaire avait un problème, vous le savez on va y arriver tout à l'heure, il y a l'Office de Protection Sociale, avec un Service de protection sociale extrêmement présent et performant, pour lequel on investit beaucoup d'argent et pour lequel vous votez chaque année les crédits. Donc, je peux déjà vous dire sans problème que s'il y a un cas social qui se pose, il sera examiné avec bienveillance par les Services Sociaux.

Faut-il, c'est votre question et moi je veux bien qu'on y réfléchisse, généraliser cela à tous les fonctionnaires à la retraite ? Je demande une étude sur cette question avant de me prononcer. Combien cela coûterait, combien de personnes, est-ce que cela est justifié ? A partir de quel niveau de salaire, de traitement ou de retraite, je ne sais pas si vous avez des propositions précises.

Je crois qu'il convient enfin de rappeler que, dans tous les cas, les remboursements à 100 % interviennent dans des délais très rapides.

M. Alain FICINI.- Non, ce sont des questions que l'on nous a posées. Vous savez qu'on rencontre beaucoup de nos compatriotes fonctionnaires, qui nous posent ces questions, nous demandant si le Gouvernement serait à même de nous accorder cette faveur. J'ai relevé une petite phrase que vous venez de dire ; vous dites que c'est remboursé à 100 %, mais vous savez que c'est 100 % du tarif ? Donc lorsque vous avez une consultation qui est à 37,50 €,

si le praticien vous facture 120 €, on va vous rembourser les 37,50 € et après il faut avoir une bonne mutuelle et ce n'est pas dit qu'on vous couvre la totalité des frais, c'est pour cela que je vous posais cette question.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociale et la Santé.-* Cela est encore un autre sujet. Je parle sous le contrôle des médecins présents dans la salle, pour les fonctionnaires, il n'y a pas eu de signature de Convention, justement à la demande, notamment, de l'Association des Fonctionnaires Monégasques, parce que si on signait une Convention entre le S.P.M.E. et les médecins, il se passerait ce que vous dites, c'est-à-dire que pour les fonctionnaires au-dessus d'un certain traitement, on n'appliquerait pas le tarif feuille verte, c'est-à-dire le plus bas, mais on pourrait avoir des tarifs plus élevés feuille rose ou feuille bulle qui existent pour les salariés avec honoraires libres. A ma connaissance, ce n'est pas du tout ce qui se passe sur le terrain aujourd'hui et je pense que dans l'immense majorité des cas, c'est le tarif le plus bas, c'est-à-dire celui des feuilles vertes, qui est appliqué aux fonctionnaires et donc il n'y a pas de dépassement d'honoraires. Après, il peut toujours y avoir des exceptions, mais comment demander à un régime de prestations médicales d'aller au-delà des tarifs conventionnés ? Cela est encore un autre sujet ce que vous demandez là, ce n'est pas l'avance des frais remboursables.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur POYET vous souhaitiez poser une question.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement sur ce point, même si M. FICINI est intervenu sur une catégorie, Monsieur le Conseiller, effectivement, je vous suis et j'allais vous dire que si vous l'acceptez pour l'ensemble des fonctionnaires, quel que soit le niveau de salaire, je voudrais aussi défendre l'ensemble des salariés qui, pour certains, vont gagner bien moins que certains fonctionnaires. Donc, je pense plutôt que le niveau de seuil devrait être lié à un niveau de revenu plutôt que par rapport à un statut. Après, que ce soit les feuilles vertes qui par exemple, n'auraient pas à faire l'avance des frais ou autre chose à regarder, cela serait plutôt mon idée.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour préciser un point qui est l'inverse de ce qui vient d'être énoncé. Je crois que ce que l'on a entendu, c'est l'absence de conventionnement des S.P.M.E. avec les médecins qui fait qu'il n'y a pas de tarif conventionné. Je m'explique. Il y a un médecin et si ce devait sortir de l'usage qui est de pratiquer finalement le tarif des feuilles vertes pour les fonctionnaires, il est tout à fait en droit, en l'absence de conventionnement, de pratiquer le tarif qu'il veut.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* En droit vous avez raison, mais je peux vous dire pour avoir regardé ce sujet, que statistiquement, vous avez tort. C'est-à-dire que l'immense majorité des médecins de la Principauté applique le tarif le plus bas actuellement. Et si nous passions à une Convention, vous auriez un pourcentage important des fonctionnaires, comme pour les salariés, qui paieraient plus que le prix de base. Donc, aujourd'hui peut-être qu'il y a 1 % de dépassement, si on signe ce sera 30 %, 40 % ou 50 %. Ce sera, certes profitable aux professions libérales, mais extrêmement défavorable pour les fonctionnaires. Je sais que les fonctionnaires monégasques qui sont venus me le rappeler, sont opposés à ce conventionnement. Ce n'est pas l'intérêt des fonctionnaires, donc ce n'est pas la position du Gouvernement que de négocier une convention. On avait déjà eu l'occasion de vous le dire par le passé.

M. Christophe ROBINO.- C'est l'usage, mais l'absence de Convention fait qu'il n'y a pas de tarif conventionné...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociale et la Santé.-* ... C'est vrai c'est la pratique, c'est l'usage...

M. Christophe ROBINO.- L'usage fait que les médecins de Monaco, par respect pour les fonctionnaires, pratiquent naturellement le tarif le plus bas.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociale et la Santé.-* Nous sommes d'accord sur la conclusion.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ROBILLON, je vous en prie.

M. Jean-François ROBILLON.- J'aurais bien aimé que le Président du Conseil de l'Ordre réponde mais je suis assez d'accord avec Monsieur le Trésorier du Conseil de l'Ordre. Il n'y a pas de conventionnement avec les Caisses de l'Etat pour les patients, donc je traduirai un peu ce que vient de dire M. ROBINO, c'est que tous les patients qui sont issus des Prestations Médicales de l'Etat sont en feuille bulle, tous, actuellement. Vous avez absolument raison, la plupart des praticiens travaillant en Principauté appliquent des tarifs tout à fait proches – je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire M. ROBINO – du tarif feuille verte ou légèrement supérieur.

Ce qu'il faut savoir c'est que si on prend une comparaison par rapport au conventionnement des médecins avec la C.C.S.S. s'il y a quelques 200 ou 250 médecins installés en Principauté, il y en a plus de 4.000 qui sont conventionnés dans les Alpes Maritimes et ceux-là appliquent quasi systématiquement un tarif bulle.

L'erreur qui a été faite, et on était présent tous à ce moment-là, c'est que les Syndicats des Fonctionnaires ont effectivement refusé le conventionnement. Contrairement à ce que vous disiez, s'il y avait eu un conventionnement – mais je pense qu'il est trop tard maintenant – le principe de la C.C.S.S. en Principauté c'est que 65 % de l'ensemble des salariés sont protégés par un tarif vert, il n'y a que 15 % qui sont à un tarif rose et 20 % à un tarif bulle. On aurait pris le même système que la Caisse, vous auriez eu 80 % des fonctionnaires qui auraient été protégés par un encadrement des tarifs. Cela rejoignait à peu près les attentes de M. FICINI. C'est un loupé, c'est comme ça, mais je pense qu'il fallait rétablir, M. ROBINO a essayé de le faire et je crois qu'il est important de le faire. M. CUCCHI dirait la même chose que ce que je viens de dire, c'est un loupé mais ne disons pas que si on avait eu un conventionnement cela aurait été une perte pour les fonctionnaires. Cela aurait été au contraire un gain puisque 80 % des fonctionnaires auraient eu des tarifs encadrés.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Monsieur ROBILLON, les chiffres vous les donnez vous-même : 65 % en catégorie verte, c'est donc 35 % qui paieraient

d'avantage qu'aujourd'hui ! Voilà. Donc nous, nous avons voulu les protéger et puis il est vrai que c'est un sujet où quand même il était bon qu'on écoute les fonctionnaires et qu'on se concerta, avec leurs représentants. L'Association des Fonctionnaires nous a demandé surtout de ne pas bouger, parce qu'elle a bien compris qu'il y a un fonctionnaire sur trois, qui aurait être pénalisé, et ça revient à ça aujourd'hui mais je sais que ce n'est pas l'avis ni l'intérêt de certains médecins, vous venez de le confirmer ce soir.

M. Jean-François ROBILLON.- Non, non, ce n'est pas du tout une question de médecin puisque j'étais moteur dans cette histoire-là. Là, dans ce système, vous n'avez aucune protection des fonctionnaires.

M. le Président.- Bien.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Puisqu'on m'a demandé de dire un mot, avec ma casquette de Président du Conseil de l'Ordre...

C'est un sujet complexe qui ressurgi régulièrement. Le Conseil de l'Ordre n'a pas de position tranchée, car, quelle que soit la solution envisagée, elle présente pour les médecins des avantages et des inconvénients. En fait, il y a eu un choix des représentants syndicaux qui ont fait le pari de se dire que la situation resterait comme elle est et que, ce qui a toujours été fait et qui continue pour l'instant à être fait de manière assez traditionnelle à Monaco, en tous les cas par les praticiens installés à Monaco ou aux alentours, très proches, c'est d'appliquer l'équivalent du tarif vert de la C.C.S.S. aux personnes qui font parties des S.P.M.E.. En réalité cela commence déjà à changer parce que sur le rose du fait de l'absence de conventionnement, Les avantages sociaux reversés conventionnellement par la C.C.S.S., aux médecins installés à Monaco n'existent pas dans le cas des S.P.M.E. et donc en compensation, de plus en plus de médecins appliquent l'équivalent du tarif rose.

Pour l'instant, les chiffres montrent que le pari qui a été pris par les associations syndicales, que je respecte tout à fait, est en faveur, c'est-à-dire que majoritairement c'est encore l'équivalent du tarif vert qui est appliqué. Le risque est qu'un jour, en effet, dans un système dérégulé, les tarifs pouvant être totalement libres, l'on puisse se retrouver dans une situation délicate. Aujourd'hui ce n'est pas le cas, il faudra être attentif mais il est exact qu'il faut préciser

qu'aujourd'hui rien ne force un médecin à pratiquer un tarif vert à un patient qui est inscrit au S.P.M.E., les tarifs sont libres.

M. le Président.- Merci.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je crois que nous avons raison, lorsque j'entends cela, des deux côtés dans ce débat.

M. ROBINO, M. ROBILLON, M. CUCCHI et moi-même en fait, nous disons la même chose. Sur le plan théorique, il n'y a pas de protection juridique contractuelle des fonctionnaires, aujourd'hui, par rapport aux tarifs médicaux. Mais tout le monde dit aussi qu'aujourd'hui cela ne pose pas de problème dans les faits, puisque la majorité de ces frais médicaux sont facturés aux tarifs les plus bas du régime conventionné, c'est-à-dire celui des salariés. Moi, je vous propose de manière pragmatique qu'on continue

à observer une fois par an au moins l'évolution des statistiques du S.P.M.E. et je vous dis, chers docteurs, si demain il y avait plus de 15 % ou 20 % de ces facturations d'honoraires qui, effectivement, dépassaient les conventionnements des salariés, je pense que pragmatiquement je proposerais alors aux fonctionnaires, et au Gouvernement d'aller dans le sens que vous soutenez ce soir, mais le faire maintenant, c'est clairement engager une hausse qu'ils n'ont pas à supporter pour leurs tarifs médicaux.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 69 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 70 - TRIBUNAL DU TRAVAIL

370.010 - Frais de personnel.....	141.000
370.030 - Frais de fonctionnement.....	22.100
	<u>163.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 70 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 70 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 71 - D.A.S.S. - FOYER DE L'ENFANCE

371.010 - Frais de personnel.....	1.086.800
371.030 - Frais de fonctionnement.....	33.800
371.040 - Achat & entretien matériel	147.000
371.060 - Frais propres activité service	114.500
	<u>1.382.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 71 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 71 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 72 - INSPECTION MEDICALE

372.010 - Frais de personnel.....	290.400
372.030 - Frais de fonctionnement.....	10.200
372.060 - Frais propres activité service.....	48.500
	<u>349.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 72 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 72 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 73 - CENTRE MEDICO-SPORTIF

373.010 - Frais de personnel.....	278.300
373.030 - Frais de fonctionnement.....	10.000
373.040 - Achat & entretien matériel.....	6.300
	<u>294.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 73 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 73 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Chap. 75 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

375.010 - Frais de personnel.....	1.167.300
375.020 - Frais d'études et formation.....	270.000
375.030 - Frais de fonctionnement.....	200.000
	1.637.300

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 75 ?

Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Je peux revenir un moment sur le chapitre, Monsieur le Président ?

M. le Président.- Oui, bien sûr.

M. Christophe STEINER.- Je voulais parler des jeunes entrepreneurs monégasques puisqu'on est dans le domaine de l'environnement. On sait qu'aux Etats Unis, en France et dans le monde on est en train de dire que toutes les industries qui vont toucher au développement durable sont porteuses de croissance et que cela va être la nouvelle phase qui va permettre le développement des économies. Je voudrais signaler, parce que ce n'est pas suffisamment rapporté, Monsieur le Président, qu'on doit recevoir une personne au Conseil National, un jeune entrepreneur Monégasque, une société monégasque enfin, qui commercialise un procédé qui permet en enterrant des générateurs sous l'asphalte, de générer de l'électricité par le passage des automobiles...

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

.... Pardon ? Oui, des essais ont été faits au Larvotto justement et cette société a été primée par le Parlement Anglais et a reçu un prix. Je voulais le signaler. Cela aurait peut-être été bien que le Gouvernement monégasque dise également un mot sur ce fait parce que cela démontre aussi la capacité de Monaco à innover et à être attractif.

M. Daniel BOERI.- Je confirme ce résultat qui est un très bon résultat pour cette entreprise.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Madame GRAMAGLIA, je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Merci, Monsieur le Président.

Juste une petite précision, nous en avons parlé, nous avons reçu cette entreprise, nous avons effectivement fait un teste au boulevard du Larvotto et le Souverain est venu en personne à l'inauguration de cette phase test. Donc, nous connaissons très bien cette entreprise qui fait un excellent travail.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Moi je ne peux qu'encourager cette entreprise, si elle ne l'a pas déjà fait, à se rapprocher de la S.A.C.D.E. parce que ce serait peut-être un moyen d'accompagner son développement ou s'il s'avérait que l'Etat veut être partie prenante dans le développement de ce projet d'un entrepreneur monégasque, pourquoi pas.

M. le Président.- C'est un véhicule fait exprès pour cela, un véhicule d'investissement.

M. Christophe STEINER.- Je pense que c'est une excellente idée, Monsieur le Conseiller, j'en parlerai à ces jeunes, parce que ce sont des jeunes et c'est aussi cela qu'il faut signaler. Même au stade expérimental...

M. le Président.- ...Il ne faut pas trop en parler parce qu'il y a un trader qui va venir et qui va leur proposer quelque chose dans les dix jours qui viennent....

M. Christophe STEINER.- Même au stade expérimental, si cela marche, je sais qu'il y a des

tests qui vont être faits au Brésil, aux Etats Unis et ailleurs, on peut peut-être arriver à terme à avoir une autosuffisance, je parle à long terme, une autosuffisance énergétique sans avoir recours à des gaz de schiste éventuels qu'on pourrait être amené à trouver dans les sous-sols de la Principauté.

M. le Président.- Merci, Monsieur STEINER.

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 76 - TRAVAUX PUBLICS

376.010 - Frais de personnel.....	2.486.900
376.030 - Frais de fonctionnement.....	53.000
376.040 - Achat & entretien matériel.....	2.200
376.050 - Entretien Amélioration	1.000.000
	<u>3.542.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 76 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté.

(Adopté).

Pour les spectateurs qui sont dans la salle, il faut juste que vous sachiez qu'hier nous avons passé près de 4 heures sur la Section 7, c'est-à-dire le domaine de prédilection de Madame GRAMAGLIA et c'est la raison pour laquelle les Frais de fonctionnement de son Département passent un petit peu plus rapidement que les sujets d'équipement du pays abordés hier.

Je vous en prie, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 78 - DIRECTION AMENAGEMENT URBAIN

378.010 - Frais de personnel.....	7.616.200
378.030 - Frais de fonctionnement.....	136.500
378.040 - Achat & entretien matériel.....	650.000
378.050 - Entretien & Amélioration	4.859.000
378.060 - Frais propres activité service.....	1.245.900
	<u>14.507.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 78 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 84 - POSTES ET TELEGRAPHES

384.000 - Postes et Télégraphes.	11.037.500
---------------------------------------	------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 84 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 85 - SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

385.010 - Frais de personnel.....	1.820.800
385.030 - Frais de fonctionnement.....	162.300
385.040 - Achat & entretien matériel	177.000
385.050 - Entretien & Amélioration	374.300
	<u>2.534.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 85 ?

Je vous en prie, Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais souligner et féliciter le Gouvernement pour son excellente innovation de créer des plaques personnalisés que l'on va pouvoir acheter. Je voulais féliciter le Gouvernement sur cette initiative.

M. le Président.- Merci, Monsieur STEINER.

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 85 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 86 - SERVICE DES PARKINGS PUBLICS

386.000 - Parkings Publics..... 19.286.600

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 86 ?

Monsieur POYET, je me doutais bien que vous alliez intervenir sur ce chapitre.

M. Thierry POYET.- Et oui, Monsieur le Président, désolé.

M. le Président.- Non, non.

M. Thierry POYET.- Je vais essayer de faire bref, je sais que vous êtes pressé pour aller dîner...

M. le Président.- Non, moi je ne suis absolument pas pressé, pas du tout.

M. Thierry POYET.- Je ne vais quand même pas refaire le débat qu'on a eu au cours du Budget Rectificatif 2013 ou dans les questions lors des réunions privées que nous avons eues dans le cadre du Budget Primitif 2014.

Vous nous aviez annoncé que l'augmentation du tarif des autobus avait un impact très limité pour la population parce qu'il existe des offres alternatives comme l'offre parking/bus. Vous nous aviez dit que la communication allait être améliorée pour faire que tout cela se passe mieux. Qu'en est-il ?

Pour l'avoir expérimenté, lorsqu'on arrive sur le site web de Monaco-Parking, on a une petite phrase qui nous dit qu'il vaut mieux se renseigner auprès des Services pour savoir comment cela marche. Je reconnais que la communication s'est améliorée mais je pense qu'elle peut encore s'améliorer puisqu'aujourd'hui on ne connaît pas les tarifs appliqués, on n'a pas connaissance des conditions, on ne sait pas quelles personnes sont visées, si comment, si pourquoi. Donc, cette fois, mes questions seront beaucoup plus directes : Pouvez-vous nous dire ce soir, en Séance Publique, quel sera le prix qu'une personne devra payer pour une place dans un parking du site domanial ? Que doit-elle payer pour avoir un réseau de la C.A.M. ? Qu'est-ce qu'il faut qu'elle fasse pour

réellement en bénéficiant ? Comment et quand allez-vous présenter toutes ces fonctionnalités à l'ensemble des usagers et résidents, sans attendre qu'ils aillent sur le site web pour découvrir la petite phrase qui va bien ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Monsieur POYET, effectivement, nous avons modifié le contenu du site Internet puisque nous avons bien précisé que c'est suivant le type d'abonnement résidentiel dont on dispose. Par ailleurs, si on le souhaite, à la demande, on peut souscrire ou faire activer auprès de nos services l'option parking/bus. C'est une option qui permet de bénéficier des services de la Compagnie des Autobus de Monaco, mais qui dépend de l'abonnement et du parking que l'on a. Cela permet d'alerter les utilisateurs sur la possibilité qui leur est offerte. En effet, vous aviez raison, cette possibilité n'était pas assez mise en exergue dans notre site Internet. C'est à présent chose faite. Pour ne pas entrer dans des détails compliqués, on souligne son existence et il est suggéré de contacter, si on est intéressé, le Service des Parkings. Depuis, effectivement, plusieurs personnes ont téléphoné, aussi grâce à vos interventions.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller.

M. Thierry POYET.- Permettez-moi quand même juste un petit complément. Lorsque je suis sur le site Monaco-Parking dans la rubrique « Abonnement résidentiel » il y a effectivement un paragraphe qui dit : « Le saviez-vous, suivant le type d'abonnement résidentiel dont vous disposez et si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire et faire activer auprès de nos Services l'option parking/bus. Cette option permet de bénéficier des Services de la Compagnie des Autobus de Monaco, etc... de manière illimitée sur le centre du réseau... », pas de problème, « ... n'hésitez pas à vous rapprocher de nos Agences commerciales pour plus de renseignements ». Certes, mais moi j'aurais aimé que l'on dise par exemple : « A partir de 9 € ce système vous est offert, etc... » parce que là, je ne sais pas du tout ce que cela va me coûter.

Encore une fois, je pense qu'il faut être clair. Est-ce que l'objectif c'est de vendre de l'abonnement pas cher qui va faire perdre des recettes à la Compagnie des Autobus de Monaco? J'en suis convaincu. Ou bien est-ce qu'en fait, quelque part, on veut pousser cette offre et effectivement dire à la population «utilisez cette offre, elle est bien pour vous». Mais là, encore une fois, quelle est la finalité?

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

Madame, Je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vous avais précisé, la dernière fois, me semble-t-il, qu'il existe deux grandes familles d'abonnements concernées : il y a les abonnements jours/nuits du régime général qui concernent toutes les différentes catégories. Pour être précise la catégorie 1, A3 et A6 où l'option parking/bus est incluse dans l'abonnement, mais doit être activée sur demande.

Les abonnements jours/nuits des locataires des immeubles domaniaux ou agents de la Force Publique, (catégorie des parkings A5), avec l'option parking/bus à souscrire, et c'est là qu'il y a, effectivement, un supplément de 9 € par mois pour les tarifs 2013 et vous avez de nombreux points de ventes à votre disposition.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller, c'est un sujet pour lequel M. POYET attire votre attention depuis 5 ou 6 mois...

M. Thierry POYET.- ... Juste pour terminer...

M. le Président.- ... Pardon ?

M. Thierry POYET.- Juste pour terminer, je ne reviendrai plus sur ce sujet, je vous le promets, je ne suis pas pour autant satisfait de la réponse, elle ne correspond pas à ce que j'imaginai, c'est tout.

M. le Ministre d'Etat.- Il faut surveiller le site pour voir son évolution.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Nous allons voir comment développer un petit peu plus encore le site Internet, Monsieur POYET.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Ecoutez, déjà hier j'ai eu du mal mais j'avais réussi avec la formule des droits de surélévation, mais là, je vous avoue... le 1, A2, A3, le « X », le « Z »... où sont-ils ? Je n'ai rien compris....

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est pour cela que, justement, le personnel du Service des Parkings Publics se tient à votre disposition pour vous expliquer toutes les différentes possibilités existantes.

M. le Président.- Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Je crois qu'il y a une partie de la question de M. POYET qui a été zappée, c'était au-delà du côté purement tarifaire : quel est le poids de l'incitation que vous voulez mettre à ce genre d'offre ? Est-ce que c'est juste parce que cela fait « bien » de la faire ou bien est-ce qu'on veut vraiment pousser les Monégasques à prendre le bus, etc... Il y a le côté tarifaire, réponse confuse, on est d'accord, mais le côté politique de circulation...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je pense que la politique d'incitation sur la mobilité douce en Principauté de Monaco, j'en ai parlé hier assez longuement, est reconnue. Effectivement, nous souhaitons inciter les Monégasques à prendre le bus. Je pense à tous les efforts faits avec les différentes lignes, les adaptations quartier par quartier des différentes lignes d'autobus. En ce qui concerne l'hôpital, on en parlait également hier, il était nécessaire de multiplier les navettes, ce qui a été fait. Je rappelle que le passage à 2 euros du prix du ticket acheté dans le bus a été fait pour inciter les gens de la Principauté de Monaco à acheter les cartes de bus directement auprès des points de vente de la

Principauté. Points de vente que nous multiplions, c'est également un investissement important...

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

... Non, là je réponds à la question de M. ALLAVENA sur la politique en matière d'incitation à prendre le bus pour les Monégasques. Le passage à 2 € était juste pour éviter que les utilisateurs n'achètent les tickets à l'intérieur des autobus et fassent perdre du temps au chauffeur en multipliant les embouteillages et l'émission de CO2.

M. le Président.- Merci.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Aujourd'hui, des résultats des mesures des évaluations sont-ils connus ? Après je m'arrête là.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* On a constaté, effectivement, une augmentation du nombre d'abonnements, c'est ce que nous voulions, et du nombre d'achats de cartes. Je vous rappelle que si vous achetez la carte à 12 voyages, vous ne payez pas votre prix unitaire à 2 € mais vous le payez 0,83 € et, effectivement, je pourrais vous donner des chiffres précis lorsque nous parlerons des concessions lors de la réunion des concessions prévue en début d'année. Il y a effectivement des chiffres très précis qui sont fournis par M. DE RECHNIEWSKI qui montrent l'évolution du comportement des personnes qui résident en Principauté de Monaco et qui ont compris qu'ils paient moins cher s'ils achètent les tickets à l'avance.

M. le Président.- Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Madame tous vos efforts sont louables mais ne sont-ils pas un petit peu à la marge ? Ce que je veux dire c'est qu'il y a une politique tarifaire de parking qui fait que la première heure est gratuite, ce qui incite évidemment les gens à entrer et sortir du parking toute la journée. Si on était vraiment sérieux sur cette affaire-là, ce que l'on pourrait faire, c'est la première heure serait plus chère que la huitième heure, ce qui inciterait les gens à entrer dans les parkings, laisser la voiture

dans le parking car en fait, plus ils la laisseraient, moins ils paieraient.

Je veux bien comprendre cette proposition, politiquement, est complètement suicidaire mais comme on dit en Côte d'Ivoire, « Cabri mort n'a pas peur du couteau » et je la fait quand même.

(Rires).

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Alors là je vais peut-être répondre à la place de M. CLERISSI mais je pense que si vous demandez à tous les commerçants de la Principauté de supprimer la première heure gratuite dans les parkings, ils ne seront pas d'accord. On avait même essayé à une époque de réduire cette première heure à une vingtaine de minutes gratuites mais cette proposition a reçu un accueil défavorable.

M. le Président.- Monsieur BURINI et ensuite on avance.

M. Marc BURINI.- Je trouve ces interventions très intéressantes, parce qu'un euro ou 2 € c'est beaucoup plus parlant que les 3 milliards de travaux inscrits au triennal qu'il faudra bien financer...

M. le Président.- Merci, Monsieur BURINI.

Je mets ce chapitre aux voix.

Monsieur FICINI, vous aviez demandé la parole, je vous en prie, c'est sur quel sujet ?

M. Alain FICINI.- Les parkings.

M. le Président.- Vous voulez qu'on relance les parkings ? Non, s'il vous plaît, merci. Vous faites comme vous voulez mais il est 20 heures 32, nous avons parlé pendant 27 minutes des parkings, donc comme vous voulez, mais à un moment ou un autre il va falloir faire une sélection parce que sinon... Merci. Je ne veux censurer personne, si vous voulez allez-y Monsieur FICINI, et excusez-moi si je ne vous ai pas vu tout à l'heure. Non ! Alors, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 87 - AVIATION CIVILE

387.010 - Frais de personnel.....	872.200
387.030 - Frais de fonctionnement.....	11.200
387.040 - Achat & entretien matériel	1.629.000
387.060 - Frais propres activité service	654.000
	<u>3.166.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 87 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 87 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 88 - BATIMENTS DOMANIAUX

388.010 - Frais de personnel.....	1.809.900
388.030 - Frais de fonctionnement.....	28.200
388.040 - Achat & entretien matériel	40.500
388.060 - Frais propres activité service	43.000
	<u>1.921.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 88 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 88 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 89 - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

389.010 - Frais de personnel.....	821.800
389.020 - Frais d'études et formation.....	90.000
389.030 - Frais de fonctionnement.....	82.600
389.040 - Achat & entretien matériel	202.700
389.060 - Frais propres activité service	153.500
	<u>1.350.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

J'aborde cela sur le ton de la plaisanterie avec mes collègues mais je pense que c'est quand même assez important. Il y a notamment une étude de l'O.M.S. qui vient de sortir : 250 000 cas de cancer des poumons ne sont pas dus à la cigarette mais sont dus à la pollution due à la circulation.

Dernièrement, je parlais avec un de mes amis qui me disait sur le ton de la boutade qu'il allait financer pour son magasin une enseigne un peu comme les pharmacies qui, au lieu de donner l'heure où la température, mesurerait le taux de pollution à certaines heures de la journée. En discutant nous nous sommes aperçus que ce n'était pas la peine parce que le meilleur indicateur du taux de pollution à Monaco c'est de prendre une photo d'un immeuble dont la façade vient d'être refaite et de prendre une photo chaque jour. A partir de ce moment-là, vous pourrez mesurer l'effet de la crasse, de la suie qui se dépose sur l'immeuble et le taux effectif de pollution.

Je ne prendrai qu'un exemple, la porte du bureau dans lequel je travaille qui est la porte qui donnait sur la rue des Iris, la porte a été refaite par

l'Administration des Domaines il n'y a pas 6 mois, aujourd'hui vous passez devant la porte, vous mettez le doigt dessus, vous avez un centimètre de « cochonnerie » dessus. Alors ce qui est sur cette porte, inutile de préciser que cela se dépose aussi sur nos poumons. Je crois que le problème de la circulation c'est peut-être « rigolo », on parle des parkings et autres, mais je pense qu'à terme c'est en train devenir un problème de santé publique...

M. le Président.- ... Bien sûr !

M. Christophe STEINER.- ... Donc je voudrais attirer l'attention du Gouvernement sur ce sujet.

M. le Président.- Et nous en avons parlé longuement également hier soir, d'anticiper l'asphyxie de la ville dans les années qui viennent.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 90 - DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES

390.010 - Frais de personnel.....	560.300
390.030 - Frais de fonctionnement.....	20.000
390.040 - Achat & entretien matériel	140.000
390.050 - Entretien - Amélioration locaux	200.000
390.060 - Frais propres activité service	1.000
	<u>921.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 90 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 90 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 92 - DIRECTION COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

392.010 - Frais de personnel.....	565.900
392.020 - Frais d'études et formation.....	10.000
392.030 - Frais de fonctionnement.....	24.500
392.040 - Achat & entretien matériel	24.000
392.060 - Frais propres activité service	200.000
	<u>824.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 92 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 92 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 93 - DIRECTION DE L'URBANISME, LA PROSPECTIVE ET LA MOBILITE

393.010 - Frais de personnel.....	1.502.100
393.030 - Frais de fonctionnement.....	50.500
393.040 - Achat & entretien matériel	4.500
	<u>1.557.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 93 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

G) SERVICES JUDICIAIRES

Chap. 95 - DIRECTION

395.010 - Frais de personnel.....	1.208.000
395.020 - Frais d'études et formation.....	207.000
395.030 - Frais de fonctionnement.....	430.200
395.040 - Achat & entretien matériel	5.300
	<u>1.850.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 95 ?

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Monsieur le Président, comme c'est une déclaration personnelle je souhaiterais passer, comme notre Règlement intérieur le réclame, en fin de discussion sur ce chapitre.

M. le Président.- Sur le Service Judiciaire ?

M. Jean-François ROBILLON.- Sur la Direction.

M. le Président.- Alors, y a-t-il d'autres remarques sur la Direction des Services Judiciaires ? Non, donc je vous en prie.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup.

Puisque nous abordons le chapitre consacré à la Direction des Services Judiciaires, j'en profite pour confirmer ce soir pour ceux qui ne la connaîtraient pas encore, la décision, à mon sens purement politique, de me renvoyer devant le Tribunal Correctionnel dans l'affaire du sondage électoral.

Je dis bien la décision politique puisque, malgré l'effondrement du dossier de l'accusation et la décision rendue en ma première instance par un Juge, on a décidé de me renvoyer devant le Tribunal Correctionnel pour « crime de sondage ».

Je suis plus que jamais décidé à contester cette accusation fantaisiste dont tous les Monégasques ont

parfaitement compris qu'il ne s'agit que d'une manœuvre.

Je reste fidèle aux principes qui ont guidé mes actes depuis le début de ma carrière politique et une nouvelle fois je souhaite dénoncer ce soir, comme je l'ai fait au début de cette séance budgétaire, mais peut-être aurais-je du me taire pour éviter les poursuites, je souhaite donc dénoncer les dérives du système. Mon vote sur cette ligne sera un vote de rejet, pas seulement d'un chapitre budgétaire mais parce qu'il constitue la critique de l'instrumentalisation d'un système. Je compte bien que la vérité triomphe. Je ne me pose pas en victime mais plutôt en martyr au sens grec du terme c'est-à-dire en témoin qui compte bien dire toutes les vérités qui permettront un jour, j'en suis convaincu, de faire changer les choses.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBILLON.

Y a-t-il des remarques ? Bien, s'il n'y a pas de remarque je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Deux avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

*(Adopté ;
MM. Jean-François ROBILLON
et Bernard PASQUIER
votent contre).*

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 96 - COURS ET TRIBUNAUX

396.010 - Frais de personnel.....	4.299.900
396.030 - Frais de fonctionnement.....	1.644.100
	<u>5.944.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 96 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 97 - MAISON D'ARRET

397.010 - Frais de personnel.....	1.966.000
397.030 - Frais de fonctionnement.....	52.000
397.040 - Achat & entretien matériel	268.200
397.060 - Frais propres activité service.....	293.400
	<u>2.579.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 97 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1. 2. 3.

Chap. 1 - CHARGES SOCIALES

401.130 - Charges sociales - Titulaires.....	77.528.800
401.230 - Charges sociales - Non Titulaires	19.408.200
401.231 - Caisse Prévoyance retraites avocats.....	202.700
	<u>97.139.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 1^{er} ?

Nous en avons parlé également hier soir. Monsieur BOERI, je vous en prie.

M. Daniel BOERI.- Excusez-moi mais j'ai l'esprit d'escalier et comme ce sont les « parties communes » cela me permet de revenir un petit peu en arrière.

M. le Président.- Je vous en prie.

M. Daniel BOERI.- Tout simplement parce qu'on a beaucoup parlé de formation, de formation dans la Fonction Publique et en reprenant votre texte, Monsieur le Ministre, si j'ai bien lu, il y a 1 M€ qui est consacré à la formation et, vous le notez vous-même, en forte augmentation par rapport à 2008. Reste que, lorsque je compare cette somme par rapport aux 180 M€ grosso modo de la masse salariale, elle est assez dérisoire par rapport à ce qui peut se faire dans les organisations. A ce titre, je souhaiterais qu'on réfléchisse pour un développement un peu plus important de cette somme.

Deuxièmement, je voudrais juste répondre à M. CASTELLINI qui disait que puisqu'il y avait une

augmentation des foires cela montrait que ça marchait. Je ne le nie pas mais lorsque la procédure dit « ... vous êtes à 10 jours de votre voyage donc je ne vous envoie pas les documents pour que vous puissiez les renseigner », je vous dis que la procédure ne fonctionne pas c'est qu'elle est devenue rigide pour ceux qui sont des béotiens dans la matière. C'est tout.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le premier point, Monsieur BOERI, le Gouvernement est complètement d'accord avec vous, il faut que l'on reprenne la progression de ces crédits qui, comme vous l'avez remarqué, sont étals depuis deux ans, de mémoire.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

S'il n'y a plus d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 2 - PRESTATIONS & FOURNITURE

402.265 - Transport & déménagements fonctionnaires.....	50.000
402.317 - Réparations civiles.....	40.000
402.330 - Prestations services téléphoniques.....	3.180.000
402.3311 - Nettoyage locaux : Prestations.....	2.822.000
402.334 - Eau, Gaz, Electricité, Climatisation B.D.	3.759.500
402.336 - Chauffage Immeubles Domaniaux Publics.....	510.000
402.337 - Logements de fonction.....	2.835.000
402.338 - Location de locaux usage administratif.....	1.900.300
402.3391 - Assurance immeubles.....	1.778.000
402.3392 - Assurance véhicules, bateaux.....	415.000
402.371 - Habillement du personnel administratif.....	16.000
	<hr/>
	17.305.800

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 2 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - MOBILIER ET MATERIEL

403.352 - Mobilier des Services Administratifs	300.000
403.353 - Mobilier des Etablissements d'enseignement	295.000
403.3541 - Entretien & manutention matériel éducatif	70.000
403.3542 - Entretien & manutention matériel administratif.....	100.000
403.355 - Mobilier des Ambassades	181.900
403.356 - Mobilier des Eglises	56.300
403.360 - Res. Radio numérique Cardelina	382.500
403.368 - Matériel informatique Services Administratifs	1.480.000
403.3681 - Matériel informatique Etablissements d'enseignement	305.000
403.369 - Entretien matériel informatique Services Administratifs	16.000
403.370 - Location photocopieurs Services Administratifs	295.000
	<u>3.481.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 3 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 4 - TRAVAUX

404.381 - Petits travaux et entretien	3.790.000
404.383 - Réparation & entretien Ambassades.....	580.800
	<u>4.370.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 4 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 5 - TRAITEMENTS - PRESTATIONS

405.115 - Traitement Tit. Personnel Service	133.400
404.215 - Traitement Non Tit. Personnel Service	847.200
	<u>980.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 5 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 6 - DOMAINE IMMOBILIER

406.000 - Domaine immobilier	31.465.900
------------------------------------	------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 6 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 7 - DOMAINE FINANCIER

407.000 - Domaine financier	373.900
-----------------------------------	---------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 7 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 5 - SERVICES PUBLICS

Chap. 1 - ASSAINISSEMENT

501.4321 - Nettoiement de la ville	10.550.000
501.4322 - Collecte et incinération	13.000.000
501.4323 - Assainissement collecte pneumatique	230.000
501.436 - Station d'épuration.....	900.000
	<u>24.680.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 1 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 2 - ECLAIRAGE PUBLIC

502.434 - Consommation.....	1.155.000
502.435 - Entretien des installations	1.890.000
	<u>3.045.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 2 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - EAUX

503.436 - Consommation.....	1.250.000
503.437 - Entretien des installations	230.000
	<u>1.480.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 3 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 4 - TRANSPORTS PUBLICS

504.438 - Compagnie Autobus MC - Minoration Recette	6.680.000
---	-----------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 4 ?

Monsieur BARILARO, sur les bus bien sûr.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Avant de revenir sur la gratuité de la carte scolaire pour les enfants scolarisés et domiciliés en Principauté, je voudrais interroger Madame le Conseiller sur la situation des vélos électriques qui est un abonnement connexe à la Compagnie des Autobus de Monaco. Il y a des listes d'attente de plus de 100 personnes pour pouvoir avoir accès à un de ces abonnements et, en Principauté, il me semble qu'il n'y a pas suffisamment de stations pour poser les vélos. Je crois que ce service que propose la Compagnie des Autobus de Monaco est vraiment un service qui a beaucoup de succès et je pense qu'il faudrait peut-être réfléchir, en coordination avec la Direction de cette Compagnie, afin d'augmenter le nombre de stations en ville, si cela est possible, même si on a peu de place et de faire en sorte que les personnes qui souhaitent utiliser ce service puissent le faire de façon plus optimale.

Ma seconde question, c'était pour connaître la réflexion du Gouvernement Princier sur la proposition

de la majorité qui est une proposition de notre programme électoral à laquelle on croit beaucoup, pour laquelle on n'arrive pas à s'entendre, je l'avoue, sur les raisons. Je reconnais qu'il y a un aspect financier de votre côté, pour nous il y a à la fois un aspect éducatif, environnemental et ce n'est pas du tout une mesure populiste que l'on souhaite, on souhaite une mesure qui soit une mesure emblématique qui, je pense, est à l'image de ce qu'est la Principauté en terme d'environnement, de mobilité. Madame le Conseiller, je vais me permettre de vous citer dans ce que vous venez de dire il y a quelques minutes : « *Nous voulons inciter les Monégasques à prendre le bus* » donc c'est dans cet état d'esprit que nous souhaitons que cette mesure de notre programme puisse être mise en œuvre et je pense aussi qu'il en va de l'éducation des enfants. On parle actuellement, par exemple, des uniformes dans les écoles, si on commence dès les petites écoles à faire comprendre aux enfants que le bus est la solution pour se déplacer, je pense que cela participera à votre envie de fluidifier la circulation et de généraliser les transports publics.

On est venu en séance privée, on a écrit au Ministre d'Etat avec le Président, on a à maintes reprises essayé de vous faire comprendre qu'il n'y avait absolument rien de démagogique, ni de populiste dans notre volonté d'obtenir cette carte de bus. Je me tiens

entièrement à votre disposition pour écouter vos réponses.

Je vous remercie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Monsieur le Conseiller, tout d'abord, s'agissant des vélos électriques, effectivement, vous avez raison, on est victime de notre succès. C'est une bonne chose puisque maintenant nous avons dépassé la phase test qui a duré d'ailleurs assez longtemps et nous allouons chaque année des crédits à ces vélos électriques et nous essayons de mettre de plus en plus de stations en Principauté. Donc, deux problèmes. Le problème budgétaire, chaque année nous revotons des crédits pour ces vélos, mais également le problème de savoir où les placer puisque vous savez que cela ne doit gêner en rien la circulation. Cela fait actuellement l'objet de discussions avec la C.A.M..

Pour ce qui concerne la gratuité des bus, c'est un sujet que nous avons effectivement évoqué pendant le Budget Rectificatif et c'est un sujet sur lequel le Gouvernement et mes Services plus particulièrement, ont commencé à travailler. Nous avons reçu la lettre du Conseil National tout récemment puisque c'est une lettre qui date du 13 décembre. Nous examinons donc les différentes propositions de ce courrier, actuellement, avec la Compagnie des Autobus de Monaco.

A ce stade les réflexions sont en cours, plusieurs interrogations par rapport à vos propositions. Tout d'abord, vous suggérez de mettre la gratuité des bus pour les scolaires à partir de 11 ans, donc à partir de la 6^{ème} j'imagine jusqu'à la terminale et de réserver cette gratuité, si je me souviens bien, aux seuls élèves qui résident en Principauté de Monaco. Nous nous posons la question de savoir si cette mesure ne va pas créer des différences parmi les élèves d'une même classe, parce qu'il y a quand même beaucoup de scolaires qui ne résident pas en Principauté de Monaco.

Deuxième réflexion que l'on s'est faite, vous avancez comme fondement de cette mesure des efforts pédagogiques qui sont liés, notamment, à la défense de l'environnement. Les exemples dont nous disposons dans différents pays ne vont pas tous dans le même sens, notamment certaines expériences de gratuité effectuées en France, particulièrement pour les petites distances et c'est le cas de la Principauté de Monaco. Une étude a avancé que le recours accru aux transports publics pour de courtes distances avait eu une répercussion dans le domaine de la santé puisque cela

incitait les gens à prendre le bus et donc les gens ne marchaient plus.

Je ne voudrais pas que le Gouvernement donne l'impression que nous sommes contre cette idée et que nous avons une position dogmatique d'opposition. Je pense quand même que cette réflexion de la gratuité des autobus doit être intégrée à une réflexion plus globale sur la tarification pour les jeunes. Je vous rappelle qu'aujourd'hui les enfants qui ont moins de 7 ans bénéficient déjà de la gratuité pour les bus. Donc d'après votre proposition, il faudrait s'interroger sur le bienfondé de cette gratuité pour les enfants qui ont moins de 7 ans. Par ailleurs, je vous rappelle que tous les jeunes à partir de 7 ans jusqu'à 26 ans paient 33 € par trimestre d'abonnement ou bien 83 € pour l'année. Là c'est un peu plus technique mais dans ce dispositif l'utilisateur ne paie que 30 centimes d'euros par voyage pour un coût réel de 1,75 € et donc dans ces cas-là l'Etat, lui, supporte une compensation de 450.000 € pour ces catégories. Si on ajoute la gratuité pour les élèves de 7 à 18 ans, il faut rajouter 300.000 €. Juste une petite précision, cela correspond au prix d'acquisition d'un bus hybride pour Monaco.

Alors, oui, nous allons réfléchir à cette disposition. On a bien compris que vous préférez recentrer les efforts sur une certaine catégorie d'âge et nous travaillons là-dessus avec la Compagnie des Autobus de Monaco. Nous y reviendrons dans le cadre des différentes réunions sur les concessions car nous n'avons pas à nous prononcer ce soir sur une inscription budgétaire particulière, et on pourra modifier cette politique de gratuité des bus, notamment, au cours de ces différentes réunions sur les concessions.

M. le Président.- Merci, Madame.

Je vous en prie, Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Je vous remercie de vos réponses, Madame le Conseiller, en revanche, moi, je rajouterai un argument concernant les sommes que vous avez avancées qui seraient données en plus à la Compagnie des Autobus de Monaco et qui seraient prélevées sur le budget de l'Etat. Les recettes générées par l'abonnement des moins de 26 ans ne représentent que 2,6 % des recettes totales de la Compagnie des Autobus de Monaco.

Donc, c'est un abonnement qui est à la marge et je pense que cet abonnement ne doit pas être regardé en terme technique mais encore une fois, je le répète, en terme pédagogique, environnemental et éducatif.

On est chacun sur des positions divergentes et je les comprends, mais sachez que vraiment notre démarche, elle, est celle-ci.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur BARILARO.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Je me demandais juste si la gratuité des téléphones pour les plus de 60 ans avait rompu le lien social avec les enfants, parce qu'ils pouvaient se téléphoner. Je me demande s'il y a des études qui ont été faites sur le sujet et est-ce que l'on ne devrait pas aussi augmenter très substantiellement justement les abonnements internet pour que les gens puissent marcher, se rencontrer et se voir. Est-ce qu'il y a des études qui ont été faites sur ce sujet ?

(Rires).

M. le Président.- Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Depuis 2006, Monaco s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et nous venons de ratifier les amendements du Protocole de Kyoto.

Nous sommes, aujourd'hui, dans un budget de transition et je vous propose de devenir une ville en transition énergétique. Aujourd'hui l'Alsace fait sa promotion avec le retour des calèches et en installant des panneaux solaires sur les toits, en utilisant l'énergie de ces panneaux solaires. Nice, Paris, Lyon bloquent leur ville pendant des années pour faire des Tramways dont aujourd'hui tout le monde se félicite. Et nous, que pourrions-nous faire ? Nous subissons tous une détérioration lente de notre qualité de vie à cause de la circulation. Alors je vous propose une idée qui m'est venue à l'esprit récemment, qui aidera à notre problème de pollution souligné par M. STEINER, c'est une idée qui consiste à mettre en œuvre un certain nombre de mini bus de la taille des petits bus de Beausoleil. Il y aurait une fréquence bien supérieure des bus que ce qu'il y a aujourd'hui avec les grands bus de façon à ce que, dès qu'on descend pour prendre un bus quelque part, on n'ait pas plus de 5 minutes à attendre. Avec une telle fréquence, je suis persuadée que les résidents de Monaco, se rendant compte qu'ils vont plus vite à aller prendre le bus qu'à se rendre à leur voiture, descendre au parking, circuler et se garer,

prendraient le bus et là, par conséquence il y aurait une circulation bien plus fluide compte tenu qu'il y aurait moins de voitures, et une réduction de nos émissions de gaz carbonique et de notre pollution et peut-être une amélioration de notre santé, à terme.

Enfin, j'ajouterai ce qui me semble devoir entraîner, si mes informations sont bonnes, un coût vraiment marginal par rapport à la subvention qui aujourd'hui est versée à la Compagnie des Autobus de Monaco, un peu plus que ce dont M. BARILARO a parlé il y a quelques minutes c'est la gratuité des bus pour tous, quels que soient les usagers, résidents, non-résidents, enfants, personnes âgées, jeunes. Cela permettrait, outre que cela stimulerait un peu plus encore l'emploi du bus, de communiquer. Faire une campagne de communication sur cette gratuité de bus, sur Monaco qui est un petit pays qui se donne les moyens de son ambition écologique. Voilà l'idée qui m'est venue à l'esprit et que je vous livre ce soir et si vous pouviez réagir dessus d'ailleurs, cela m'intéresse.

M. le Président.- Merci, Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

M. le Ministre d'Etat.- La gratuité généralisée je préfère ne pas répondre Madame ROUGAIGNON-VERNIN. Je le redis, ce qui est gratuit ne vaut rien par définition et ce qui est gratuit coûte à l'Etat. Dans un pays avec un impôt sur le revenu, cela veut dire qu'on prend l'argent dans la poche des citoyens pour payer les gratuités, y compris aux gens qui n'ont pas besoin d'avoir le service gratuit. Ici il n'y a pas de sujet qui paie d'impôt mais c'est quand même les recettes de l'Etat. Donc, nous ne sommes pas d'accord sur ce point, mais c'est une question presque philosophique.

Je voudrais revenir sur la question de M. BARILARO.

Je me propose donc de répondre à la lettre du Président et à la vôtre, en développant les pistes que Mme GRAMAGLIA a évoquées. Il ne s'agit pas pour nous de vous dire non, après tout le Gouvernement pourrait assumer un non franc et direct, mais en réfléchissant à votre proposition et c'est d'ailleurs le rôle aussi d'aiguillon, du Conseil National, on s'est aperçu que les politiques tarifaires, notamment sur la gratuité, sur les jeunes, il y a certainement des améliorations à apporter. Donc, ce que nous allons vous proposer, c'est que nous regardions et, ensuite, nous revenons vers vous et nous en discutons.

Il y a un point où là j'ai une vraie réserve, je vous l'ai dit tout à l'heure, mais je l'ai en tant que

pédagogue ou ancien pédagogue, je ne vois pas comment, moi, professeur, je peux gérer dans ma classe des élèves qui ont la carte gratuite parce qu'ils habitent à Monaco ou de nationalité monégasque, et des élèves de Beausoleil ou de Cap d'Ail qui eux paient le bus !

Interrogez le Principal du collège, interrogez les directeurs d'école, vous verrez ce qu'ils vont vous dire sur la difficulté de gérer, d'autant que les parents vont le savoir. Donc la logique serait la gratuité pour tous, il faut le savoir, et le coût n'est pas le même, évidemment.

La discussion est ouverte, je vous donne mon sentiment, vérifions avec les responsables des écoles, je ne suis pas sûr qu'ils me démentent.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Juste un petit complément sur ce que dit M. BARILARO sur la pédagogie que vous reprenez vous-même. Je dirais aussi qu'il y a une forte valeur symbolique dans la gratuité, qui est probablement à ne pas négliger. Cela est le premier aspect. Pour le deuxième, pour reprendre la proposition des petits bus, on pourrait au moins les tester, juste pour aller avenue Hector Otto où il y a beaucoup de Monégasques derrière l'avenue. On pourrait au moins essayer avec un petit bus qui passerait toutes les heures, ce serait quelque chose de sympathique.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BOERI, moi je suis tout à fait d'accord pour qu'il y ait un bus toutes les deux minutes, petit, c'est évident. Mais vous ne pouvez pas, en même temps, dénoncer dans votre rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, l'augmentation des frais de fonctionnement du pays et de l'Etat et dire « embauchez des chauffeurs pour conduire des petits bus ». En plus, un petit bus coûte aussi cher qu'un grand. Donc, il faut réfléchir.

M. Daniel BOERI.- ... Mais ils passent dans les rues... et je disais un toutes les heures.

M. le Président.- Madame ROUGAIGNON-VERNIN et ensuite le débat est clos.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Et s'il n'est pas gratuit cela vous fera peut-être faire du chiffre d'affaire, compte tenu qu'il y aura plus d'utilisateurs.

Je rebondis aussi sur votre problème pour donner la gratuité pour les scolaires, comment gérer les scolaires qui l'auraient gratuit et d'autres pas... Alors, pourquoi ne pas faire gratuit pour tous les scolaires...

M. le Ministre d'Etat.- C'est ce que je viens de dire, mais la facture n'est pas la même.

M. le Président.- Monsieur ALLAVENA et ensuite, si vous en êtes d'accord, nous irons nous restaurer, mes chers collègues.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Pour insister et faire quelques parallèles parce que la priorité, Monsieur le Ministre, c'est un peu le même débat que tout à l'heure, ce n'est pas de tout offrir et de tout faire gratuit parce que sinon le puits est sans fond, le problème que pose Mme ROUGAIGNON-VERNIN, le problème qu'on posait sur les parkings, le problème que pose M. PASQUIER sur l'école, c'est comment est-ce qu'on veut vivre ? Donc, si la démarche c'est une vraie politique de circulation, une vraie politique du cadre de vie, il faut se poser la question telle que : est-ce que cela y contribue ? Là, on a un avantage au moins, c'est qu'on connaît le prix puisqu'on connaît la subvention qu'on verse à la Compagnie des Autobus de Monaco. On connaît le coût de cette politique mais cela ne veut pas dire qu'il faut dire « feu vert ». En effet, je pense qu'il faut quand même se poser la question, se demander ce que l'on veut comme politique de circulation pour l'environnement, etc... Lorsque vous disiez « tout gratuit » cela m'a fait penser à ce que disait hier soir M. BOERI sur un tout autre sujet qui était la ridicule recette de, je crois, la Villa Paloma où la recette ne paie même pas le tiers du salaire du guichetier. Lorsque vous faites de la communication et quand vous fixez des objectifs, peut-être affichez sur les murs : « Monaco, le pays où les Musées sont gratuits », cela a aussi un prix en termes d'attractivité.

Donc, il ne s'agit pas d'ouvrir un puits sans fond, il s'agit de définir la politique d'abord et ensuite de voir si on peut se le permettre, mais on n'est pas obligé de tout se permettre.

M. le Ministre d'Etat.- Pour la gratuité, je ne suis pas un Ayatollah du contre gratuit. A titre personnel

je suis contre, mais c'est une idée personnelle. J'ai trop vu l'argent de l'Etat dépensé pour acheter les livres scolaires gratuits à tout le monde, y compris aux parents d'élèves qui avaient largement les moyens d'acheter. J'ai vu cela en France donc je n'y suis pas favorable. Mais je ne suis pas doctrinaire là-dessus, dogmatique. Le seul argument, à mon avis, c'est celui de l'éducation aux transports propres, c'est l'argument qui mérite d'être approfondi, d'être comparé, etc... Donc, voilà ce que je vais vous écrire, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci.

Je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 5 - COMMUNICATIONS

505.431 - Diffusion Meteo Marine.....	240.000
---------------------------------------	---------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 5 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Merci mes chers collègues, si vous en êtes d'accord, nous nous retrouvons à 22 heures.

(La séance est levée à 21 heures 05)

(La séance est reprise à 22 heures 08)

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, nous reprenons à la Section 6.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES

I) COUVERTURE DEFICITS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Chap. 1 - BUDGET COMMUNAL

601.101 - Dotation globale de fonctionnement.....	37.696.100
601.1012 - Subvention spéciale Commune	3.875.000
	<u>41.571.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 1 ?

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

La loi 1.316 du 29 juin 2006 consacre l'autonomie de la Mairie. Autonomie qu'il faut entendre plus comme une autonomie de gestion, pour un territoire composé d'une seule commune, englobée dans la surface de l'Etat. C'est le 1^{er} mai 2013 que la Charte européenne de l'autonomie locale est entrée en vigueur. Et signe du destin, c'est aussi en 2013 que le concept même de cette autonomie est sujet à interprétation. Derrière les mots de « mission » ou de « compétence », c'est en fait une bataille sur les moyens financiers pour mener des actions communales. Représentant le Conseil Communal au sein du Comité des Finances Locales et ancien Conseiller Communal ayant œuvré à mettre en place le dispositif de l'autonomie, je suis particulièrement vigilant à la liberté d'action accordée à la Mairie, pour mener des actions concrètes, encadrées par la loi qui a consacré ce dispositif : les crèches, la téléalarme, les repas à domicile. Je n'oublie pas non plus la Médiathèque, sujet de toute notre attention dans les prochains mois.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

Monsieur MASSERON.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je comprends bien ce que dit Monsieur le Conseiller National mais comme il le sait, le Gouvernement et le Conseil Communal se sont mis d'accord. D'ailleurs, je crois comprendre qu'il s'est tenu une séance du Conseil Communal hier : le Maire l'a bien expliqué, en l'occurrence pour la nouvelle crèche, les moyens ont été donnés. En revanche, il a été bien indiqué, et le Maire en est tout à fait d'accord, que, lorsqu'il s'agit du regroupement, de la rénovation, de la réhabilitation d'un équipement public, il s'agit évidemment de la même mission et, par conséquent, du même périmètre ; il n'y a donc pas *a priori* de compensation financière par l'Etat. En ce qui concerne la crèche de la Condamine, il a été considéré que l'impact sur le budget communal était important. Aussi a-t-il été décidé d'aider le Conseil Communal à remplir la mission qui est la sienne ; un dialogue constructif a eu lieu entre les deux institutions et a permis de trouver un accord. Comme vous le savez, dans le budget qui vous est aujourd'hui proposé, des moyens

sont attribués à la Commune pour lui permettre de faire fonctionner cette nouvelle crèche.

De la même manière – je l'ai dit tout à l'heure – pour une mission alors là nouvelle et une extension du périmètre – la gestion de la Maison des Associations – il va de soi que, sans discuter, le Gouvernement a prévu une somme, en l'occurrence de 150.000 €, pour permettre à la Mairie de remplir la mission qu'elle était d'accord pour accomplir, je dirais, pour le compte de l'Etat.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- J'ai deux observations à faire. La première, je l'ai faite hier cela appartient à la Commune donc je ne veux pas m'immiscer dans les affaires de la Commune mais je pense que si on peut lancer l'étude de l'élévation d'un étage je crois que l'on ferait vraiment un bel effort, au moins de lancer l'étude puisqu'elle est dans les cartons depuis longtemps et je pense qu'on peut faire un bâtiment écologique qui permette vraiment à l'Ecole d'Arts de s'épanouir.

Ensuite, j'avais dit au début de mon explication de vote que je reviendrais en fonction des chapitres, sur la simplification, ce que j'appelais le choc de simplification au niveau de la méthode budgétaire. Qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas agressif, si je me permets de le dire c'est parce que je pense que je fais totalement confiance au Contrôle de Dépenses, à la Commission Supérieure des Comptes, qui contrôle les comptes, mais je suis tombé par hasard sur le budget de la Commune, Section 1 dans le rapport de l'exercice budgétaire 2012 et je me suis mis à le lire. Page 2, on parle des recettes propres de la Commune, une seule ligne : primitif 2011, objectif modificatif 2011, primitif 2011 et modifié 2012 ; à la page 4 on parle des résultats 2011 et des prévisions 2012 et des résultats 2012 et à la page 5 des recettes propres 2011 et 2012. Autrement dit, sur cette ligne de recettes on a parlé neuf fois de la même chose avec seulement deux fois des chiffres identiques. Alors, à chaque fois cela change de trois virgules, de quelques chiffres et je crois que si on prenait un chiffre de référence et qu'on ne le change pas, cela ne perturberait pas l'analyse des comptes. Il y en a un dixième qui est dans le budget 2014 qui est évidemment encore différent des autres. Je crois qu'on pourrait essayer

de faire une simplification en décidant de faire une référence qui serait toujours la même.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le deuxième point de votre intervention, Monsieur BOERI, je suis tout à fait d'accord, je dirais même que c'est l'intérêt du Gouvernement. M. CASTELLINI et Mme ROSABRUNETTO vont travailler sur cette question et j'espère que l'année prochaine on aura une amélioration notable pour que l'on ait une visibilité globale des crédits alloués à la culture, c'est tout l'intérêt pas seulement du Gouvernement mais du pays.

Sur le premier point, j'ai eu l'occasion de le dire à la Directrice de l'école ainsi qu'à la Présidente des amis de l'école, le Gouvernement est ouvert à la reprise de ce projet. Cependant le Gouvernement s'assurera, bien sûr, premièrement, d'avoir les fonds nécessaires donc cela dépend de la situation économique de l'année prochaine et deuxièmement que ce bâtiment n'impacte pas l'aspect visuel du Rocher. Comme hélas ce bâtiment et le haut du bâtiment ici, impactent d'une certaine manière la vue du Rocher lorsqu'on est en haut de l'Avenue d'Ostende on voit la soucoupe, moi cela ne me plaît pas personnellement et pour le bâtiment de l'Ecole d'Arts, il faut éviter cela.

M. Daniel BOERI.- Je suis totalement d'accord avec vous.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

La parole est à Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Je voulais faire une remarque d'ordre général sur la Section 6, à savoir les Interventions Publiques. J'aimerais commencer par une phrase du Professeur Raymond BARRE que j'aime bien et qui dit que « *Tout l'art de la politique économique c'est affecter des moyens limités à des besoins nombreux et illimités* ». On a vu ce soir combien ces besoins et ces demandes étaient nombreux et illimités.

Donc, c'est vrai que la gratuité coûte cher, malheureusement, on n'a pas pu assez parler, il était tard, des recettes... Il nous disait aussi que pour faire

du social il faut de l'argent, donc des recettes, on ne peut faire du social et être bienveillant que grâce aux recettes. Ainsi, j'aimerais quand même attirer l'attention du Gouvernement sur ce point et l'inciter dans le futur, à une plus grande discipline et à opérer sur certaines dépenses, parce qu'il est vrai qu'on a toujours de l'exceptionnel qui est récurrent à Monaco. Chaque année on a un départ de Tour de France, chaque année on a une exposition quelque part, chaque année on a un congrès international, donc c'est ce que j'appelle de l'exceptionnel récurrent. Cela fait évidemment partie de notre attractivité : ces manifestations, ces événements mettent l'accent sur Monaco, en font parler, etc... mais je demande vraiment que l'on essaie de réfléchir aux événements les plus porteurs et quelquefois, savoir faire des choix parce qu'effectivement, en me basant sur le réalisé 2012 donc sur deux ans, par rapport à ce prévisionnel 2014, on a une augmentation de près de 10 % sur cette section 6. Je crois que même lorsque les choses vont bien et l'économie ne se porte pas trop mal, surtout par rapport à d'autres pays qu'il faille baisser la garde et abandonner la discipline budgétaire.

Merci, c'était une remarque d'ordre général.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur BURINI. Le Gouvernement partage entièrement ce que vous venez de dire. Une augmentation de 10 % c'est à peu près en ligne avec l'augmentation de notre P.I.B. quand même et les recettes augmentent plus vite que les dépenses. Mais il est vrai qu'il faut être vigilant et faire attention, oui.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 1 sur le Budget Communal au aux voix.

Oui, Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Ministre, vous parliez de 10 %, je ne sais plus si c'était l'année dernière ou s'il y a deux ans, je disais que l'un des grands avantages de Monaco c'est qu'on avait une croissance à la chinoise. Mais en même temps c'est un désavantage parce que regardons ce qu'il se passe chaque fois qu'on nous annonce que le P.I.B. chinois est en baisse, le monde tremble. Il ne faudrait pas non plus une variation de quelques points sur notre P.I.B., parce que je pense que l'impact serait assez catastrophique pour notre économie.

M. le Ministre d'Etat.- Vous avez complètement raison, Monsieur STEINER, toute la difficulté de l'exercice ici, c'est que la marge de manœuvre est très faible et donc on peut être impacté. Par exemple, l'I.S.B. a diminué, heureusement la T.V.A. l'a compensé mais on est donc assez exposé, c'est vrai.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 2 - DOMAINE SOCIAL

602.1011 - Centre Hospitalier Princesse Grace.....	4.968.000
602.1013 - Résidence du Cap Fleuri	2.774.000
602.102 - Ecole d'infirmières	740.500
602.103 - Déficit du C.T.S.	904.100
602.104 - O.A.S.M..	22.650.000
602.105 - A Quietudine.....	890.300
602.106 - Centre Rainier III.....	2.548.100
602.108 - Service Médical d'Urgence et Réanimation.....	442.500
	35.917.500

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 2 ?

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaitais intervenir sur le Centre Hospitalier Princesse Grace mais globalement, également, sur deux lignes qui ne figurent pas au budget puisque cela dépend du Fonds de Réserve Constitutionnel, à savoir l'I.M.2S et le Centre Cardio Thoracique.

Monsieur le Conseiller, je suis un fervent supporter de ce brillant athlète dont vous êtes le coach éclairé et qui, dans une course de haies à vous couper le souffle, a réussi à ne pas se faire rattraper par cette T2A qui le poursuit. J'évoque là bien sûr le Centre Hospitalier. Ce dernier, qui a pu sauver encore pour quelque temps sa tarification au prix de journée, a eu plus de chance que cet autre établissement monégasque dont l'Etat est devenu tout récemment propriétaire, l'IM2S. Alourdi depuis sa naissance par une T2A privée la moins favorable, l'IM2S n'a jamais pu prendre son envol vers une prospérité financière pour laquelle il avait été conçu. Mais qu'en est-il du troisième mousquetaire, le Centre Cardio Thoracique

Donc, je mets à présent ce chapitre 1 sur la commune aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

qui lui aussi est partiellement la propriété de l'Etat. La menace d'un passage à la T2A le guette à plus ou moins courte échéance, on espère seulement qu'il aura droit à la moins pire, la T2A publique, mais rien n'est moins sûr.

Nous voyons donc que, chacun à son rythme mais de manière inéluctable, nos trois établissements de santé se retrouvent dans la même galère tarifaire creusant derrière eux, en guise de sillage, un déficit qui s'annonce assez considérable.

J'en arrive aux solutions. En fait, à l'échelle de ces établissements et dans la conception de la santé que le Gouvernement et les élus ont consensuellement choisi pour ce pays il n'y a point d'issue en traitant, comme c'est le cas actuellement, pratiquement 95 % de patients assurés aux Caisses Sociales. Augmenter l'activité, c'est arithmétique, creuserait le déficit. La diminuer c'est descendre en-dessous d'un seuil critique et un principe immuable nous dit que dans chaque pathologie, il faut traiter un nombre minimum de patients chaque année pour continuer à le faire avec suffisamment de compétence.

Au-dessous de ce seuil, il faut cesser de traiter, et si vous ne le faites pas ce sont actuellement les assurances qui vous y obligent. A cette souricière, une

seule issue, traiter une proportion de 20 % à 30 % de patients que l'établissement peut tarifer hors T2A, comme par exemple des patients venant des pays étrangers où le coût des soins est plus élevé que chez nous et ces derniers deviennent facteurs d'équilibre des autres prestations qui, elles, sont implicitement déficitaires. Il faut de toute urgence explorer cette voie, elle aurait dû être suivie depuis des années par IM2S, elle est une nécessité imminente pour le Centre Cardio Thoracique et empruntée dès aujourd'hui par le C.H.P.G., elle peut construire un pont lui permettant de franchir sain et sauf le gouffre financier que le passage en T2A représente pour cet établissement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Monsieur le Conseiller, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Le Gouvernement partage pleinement votre analyse Docteur. Je tiens simplement à apporter quelques précisions suite à votre intervention.

Tout d'abord en ce qui concerne la zone de patientèle du C.H.P.G., parce que cela est lié aux questions que vous évoquez sur la T2A et ses conséquences, la politique du Gouvernement n'a pas changé, je tiens à être très clair. Dans le schéma d'orientation sanitaire qui a été élaboré pour l'année 2008 et jusqu'à présent, il était déjà indiqué que la zone de patientèle privilégiée était la zone de 125.000 personnes environ, qui va de la frontière italienne jusqu'à Villefranche incluant, évidemment la Principauté et toutes les communes voisines qui l'entourent. C'est une zone préférentielle où il faut développer d'abord la patientèle mais pour autant, puisque nous avons une convention, avec la France, de Sécurité Sociale qui nous permet d'accepter tous les malades des Alpes-Maritimes, il n'est pas interdit d'aller chercher aussi et d'accueillir en tout cas des malades hors de cette zone privilégiée. C'est la même politique aujourd'hui et c'est le même discours, il n'y a pas de changement. Il est vrai qu'avec la T2A cela deviendra d'autant plus nécessaire de respecter la zone définie, car, comme vous l'avez évoqué, avec les forfaits français de T2A, compte tenu de la qualité des soins dans notre hôpital public – nous avons par exemple deux fois plus de personnel par lit, et nous avons des salaires supérieurs aux salaires français – donc il est évident que chaque malade assuré social français qui sera remboursé au

niveau de la T2A du forfait français, va nous coûter de l'argent – à moins que et cela est inenvisageable – nous abaissions la qualité des soins de notre hôpital public.

Il y a des services de référence, il y a aussi des services qui ont beaucoup de lits, aujourd'hui, par rapport aux besoins en T2A, puisque vous savez que l'évolution de la médecine permet de garder moins longtemps les patients, notamment en chirurgie ou en orthopédie. Donc, forcément, nous appliquerons dans ces services-là, la règle de la zone de patientèle avec du discernement et donc avec des dérogations possibles pour aller chercher des patients au-delà de cette zone de patientèle.

Je reviens maintenant au cœur de votre intervention qui est donc l'application future de la T2A. Alors, pour ceux qui ne suivent pas de près ce dossier ou, notamment, pour les nouveaux membres de l'Assemblée qui ont été élus Conseillers Nationaux en début d'année 2013, je voudrais vous rappeler que lorsque le Ministre d'Etat et moi-même avons été nommés dans nos fonctions, à quelques mois d'intervalle par le Prince Souverain, début 2010, il était prévu une application très rapide de la T2A à Monaco, suite aux discussions qui avaient eu lieu dans le cadre de la Commission Mixte franco/monégasque de sécurité sociale. Notre objectif a donc été d'obtenir un délai, le plus grand possible, pour l'application de la T2A, qui va se traduire on l'a dit déjà pour notre hôpital public, sans mesure d'accompagnement, par un remboursement de plusieurs dizaines de millions, probablement une trentaine de millions d'euros de moins par an, pour les mêmes malades et les mêmes pathologies. Donc, vous vous imaginez l'impact que cela aurait si on ne réagissait pas et si on n'anticipait pas, puisque notre hôpital est à peu près actuellement à l'équilibre dans son fonctionnement. Donc, nous agissons tout d'abord pour retarder cette échéance. Il y a eu des discussions compliquées avec la France, mais qui ont abouti. Nous accepterons bien évidemment un jour l'application de la T2A. La France applique la T2A depuis 2006 déjà à ses assurés sociaux, dans les hôpitaux français. Nous avons donc fait une concession pour éviter l'application anticipée en 2011 de la T2A, à Monaco, qui était un vrai risque. Lorsque Je suis arrivé en janvier 2010, on m'a dit : « vous aurez la T2A l'année prochaine ». Nous avons fait une concession importante qui a permis à notre partenaire français de lui aussi, en faire une tout aussi importante. Nous avons accepté d'arrêter les augmentations importantes de nos tarifs hospitaliers à la journée d'hospitalisation, puisque jusqu'en 2010, pouvaient avoir lieu des augmentations de 7 %, 8 % par an

appliquées à la France pour ses assurés sociaux. Monaco a dit : on vous comprend, vous avez un déficit, nous faisons un effort et nous acceptons cette concession. Nous l'acceptons pour les tarifs que nous allons vous facturer. Donc, aujourd'hui nos prix augmentent d'environ 2,5 % cela dépend des années et des objectifs français d'augmentation des dépenses maladie. Ça c'est notre concession. En revanche, il nous faut du temps, vos hôpitaux ont eu des années pour se préparer, vous ne pouvez pas en un an nous appliquer la T2A. Je vais vite en disant que l'accord trouvé, probablement, repousse la T2A à 2018. Alors, je dis probablement, parce que cela est complexe, et dépend de la possibilité, pour les hôpitaux français, de facturer au fil de l'eau la T2A aux Caisses Primaires d'Assurances Maladie. Compte tenu des logiciels français et de la préparation de leurs hôpitaux, c'est 2017 probablement aujourd'hui, plus un an, car j'ai demandé une année de plus que cette échéance, soit autour de 2018 pour Monaco.

Néanmoins, l'avenir ce sera la T2A à Monaco et donc vous disiez que cela mettra en difficulté nos établissements qui, aujourd'hui, sont remboursés à la journée d'hospitalisation. C'est une évidence, il faut donc s'y préparer. Vous avez évoqué une piste, Docteur, qui est tout à fait juste, qui est le développement d'une clientèle internationale, d'où toute notre réflexion concernant le développement de la filière V.I.P. à l'hôpital, de patients titulaires d'assurances privées ou payant sur leurs propres moyens hors sécurité sociale française. C'est un des objectifs, évidemment. C'est pour cela que nous voulons créer l'unité de bilan, c'est pour cela que nous avons commencé à créer des chambres V.I.P. au sein de l'hôpital, c'est pour cela que nous avons prévu dans le nouvel hôpital, dans tous les services, des chambres V.I.P.

Toutefois, il n'y a pas que cela. Il y a aussi la négociation avec les Caisses Sociales Monégasques, car elles suivront la T2A, mais nous voulons une T2A monégasque. Il y aura des discussions pour que la T2A monégasque soit calculée sur des forfaits supérieurs, qui donneront exactement en moyenne, en volume, les mêmes remboursements qu'aujourd'hui à nos établissements de soins, Centre Cardio Thoracique et Centre Hospitalier Princesse Grace, qui sont encore à la journée d'hospitalisation et ainsi, cela ne coûtera pas plus cher aux caisses, mais cela nous permettra de maintenir une médecine de qualité pour tous, que nous avons à Monaco et que nous voulons conserver pour les Monégasques, les résidents et les assurés sociaux des caisses monégasques.

Ensuite, il nous faut augmenter les parts de marché des assurés sociaux monégasques au sein du C.H.P.G.. Lorsque je dis « assurés sociaux monégasques » ce ne sont pas que les résidents et les nationaux, ce sont tous nos salariés et tous les fonctionnaires qui cotisent à nos caisses maladie et qui sont donc remboursés par la Caisse de Compensation des Services Sociaux ou le S.P.M.E.. Nous avons de la marge, j'ai le détail par service du C.H.P.G., c'est très inégal. L'évasion de nos assurés sociaux vers d'autres établissements qu'à Monaco est très inégale selon les services de l'hôpital public. Nous pouvons donc gagner des parts de marché et cela veut dire que nous devons valoriser la qualité des soins, la qualité de notre hôpital, la qualité des futurs médecins que nous allons recruter, car je crois que c'est une évidence, c'est aussi d'abord et avant tout la valeur d'un médecin, la notoriété notamment des chefs de service ? qui font que les malades viennent plus volontiers se faire soigner à l'hôpital public.

Nous avons, en accord avec la Commission Médicale d'Etablissement, avec le Conseil d'Administration, changé la composition des jurys et le Gouvernement est extrêmement vigilant et le sera d'autant plus quant à l'extrême qualité de sélection de nos futurs médecins. Le critère le plus important, c'est la valeur, c'est la compétence médicale, c'est la qualité des soins qui seront apportés à nos malades. C'est comme cela que l'on gagnera des parts de marché et que les écarts constatés entre services par rapport à l'évasion des assurés sociaux, seront compensés. Une bonne nouvelle, vous me direz que cela est peu, mais en deux ans nous avons gagné 1 % de parts de marché sur les assurés sociaux monégasques, continuons dans cette voie.

Ensuite il y a encore un point très important, c'est le développement de toute l'activité ambulatoire. C'est pour cela aussi que nous avons besoin de « Tamaris », j'en disais un mot l'autre soir, nous devons avoir plus de surface pour faire de l'ambulatoire. L'ambulatoire sera rentable encore en T2A. Nous devons aussi développer des facturations hors hospitalisation, car la T2A c'est un forfait. Lorsque vous êtes à l'hôpital, vous avez ce forfait quoiqu'il arrive. Donc il faudra faire des examens avant l'hospitalisation ou après, parce que ceux-là seront facturés en plus de la T2A. Croyez bien, et j'en ai terminé, que la Direction de l'hôpital et le Gouvernement étudient de manière très approfondie cette question. Ce n'est pas parce qu'elle arrivera en 2018 probablement, que nous ne devons pas nous y préparer dès maintenant. Nous nous y préparons, mais vous savez, la meilleure réponse c'est le nouvel hôpital et la vraie période qui m'inquiète,

c'est la durée de deux ou trois ans entre la T2A appliquée aux assurés sociaux français et la livraison du nouvel hôpital. Le nouvel hôpital, nous l'avons conçu pour la T2A et dans son fonctionnement nous ferons beaucoup d'économies par rapport à l'hôpital actuel, parce qu'il y a plus d'ambulatoire, parce qu'il y a moins de lits dans les spécialités qui en nécessitent moins avec l'évolution des progrès de la médecine, parce qu'il y aura un gros service d'hémodialyse qui reste aujourd'hui un des services, effectivement, rentable en T2A. Nous faisons tout pour rapprocher la date de l'application de la T2A à Monaco et la livraison du nouvel hôpital. Aujourd'hui vous connaissez les dates prévisibles : 2018 pour la T2A française et 2021 pour le nouvel hôpital. Croyez bien que si dans les négociations franco/monégasque nous pouvons repousser encore un peu la T2A, nous le ferons parce que, je le répète, l'idéal serait qu'elle arrive avec ce nouvel hôpital qui, lui, nous permettra de faire beaucoup d'économie de fonctionnement.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller, de l'exhaustivité ou la quasi-exhaustivité de votre réponse. Je me permettrai simplement de rappeler parmi les mesures de protection à l'égard de la T2A, on avait commencé par l'une d'entre elles, déjà dans les années 2006/2007, on en avait beaucoup parlé, cela avait fait couler beaucoup d'encre, il s'agit en fait de la création d'un nombre suffisant de lits de repli, c'est-à-dire de lits de moyen séjour. Or, c'est un point malheureusement, en dehors des lits créés, mais je le rappelle, uniquement au bénéfice des assurés Monégasques puisque la convention n'a pas pu être signée entre les caisses françaises et le Centre Rainier III donc, de la vingtaine de lits disponibles au Centre Rainier III, en dehors de cela, nous n'avons pas beaucoup avancé sur ce sujet. Le besoin en lits de moyen séjour lorsque nous passerons en T2A va être la pierre angulaire, effectivement, du maintien d'une qualité de soins et de suivi des patients, tout en se rapprochant des durées cibles, durées pour lesquelles la T2A est la moins défavorable je dirai, et sur ce point-là, je souhaiterais, effectivement, entendre le Gouvernement nous dire que l'on continue à travailler et que l'on va aboutir, d'ailleurs, dans ce domaine.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Vous avez tout à fait raison, je ne voulais pas être trop long pour des non-spécialistes, parce qu'il est vrai qu'on entre dans un débat complexe et technique, mais vous avez tout à fait raison. Aujourd'hui, nous avons 30 lits de soins de suite et de réadaptation au Centre Rainier III. Le Gouvernement partage là encore votre analyse. La T2A qui, en soit, n'est pas un mauvais principe, conduit lorsque ses forfaits sont bas parfois à mettre trop vite dehors de l'hôpital des malades, puisque que vous les gardiez deux, trois ou quatre jours, par exemple, vous touchez toujours la même somme. Alors on comprend bien que pour la bonne gestion, on a tendance à renvoyer les malades chez eux. Ce n'est pas ce que l'on veut faire à Monaco. Pour autant, il nous faut, et c'est ce que vous dites, des lits moins médicalisés qui permettent, en coûtant moins cher, puisque moins médicalisés, avec moins de soins et de personnel spécialisé, d'avoir un sas entre l'hôpital et la maison. Nous avons donc ces 30 lits pour nos personnes âgées au Centre Rainier III, que nous avons créés et nous sommes demandeurs, nous sommes en négociation avec la France, de 20 lits sur le bassin mentonnais, puisqu'il y a un projet qui est cher d'ailleurs à un ami de Monaco, le Président du Groupe d'Amitié France/Monaco à l'Assemblée Nationale, le Député Maire de la Ville de Menton, M. Jean-Claude GUIBAL. Donc un projet qui lui tient beaucoup à cœur, c'est la création de ces lits, une centaine, sur l'hôpital mentonnais, et comme nous avons une part importante de malades venant de la zone mentonnaise, nous souhaitons avoir 20 lits dans cette future création française, qui dépend de l'Agence Régionale de Santé. Je dois dire que M. GUIBAL est optimiste. Nous le soutenons, nous l'avons dit aux autorités françaises. Nous acceptons de financer et de prendre en charge 20 % du projet, si nous avons 20 lits. On fera tout pour faire avancer ce projet, c'est une réponse, aussi, Docteur, au problème que vous soulevez.

M. Jacques RIT.- Très bonne nouvelle, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, j'adhère totalement à vos propos et je pense, effectivement, qu'il est prudent de

spéculer sur la nécessité de réduire le bassin de recrutement ou en tout cas de le borner à ce qui a été arrêté dans le projet du Gouvernement qui a permis de déterminer le format de l'hôpital, tout cela bien évidemment, dans l'objectif du passage, à plus ou moins court terme à la T2A.

Dans cette optique, je souscris à votre souhait qui est de recruter au maximum les patients non assurés sociaux français pour essayer de limiter l'impact de la T2A sur le Centre Hospitalier. Ces patients sont, soit des patients étrangers, soit des patients assurés auprès des Caisses Sociales Monégasques. Il y a quand même deux points que j'aimerais soulever par rapport à ces patients assurés sociaux monégasques.

Premièrement, ce sont peut-être des cas particuliers mais, pour autant, les cas particuliers mis bout à bout finissent par faire un certain volume. Il y a des patients assurés à Monaco qui résident par exemple à Nice et qui vont devoir bénéficier de soins chroniques tout au long de l'année. Ces patients vont donc devoir bénéficier de transports sanitaires par ambulances et on se heurte actuellement à un problème qui est le refus de la prise en charge par les caisses monégasques de ces transports. Les caisses sociales de Monaco nous indiquant que peut-être il serait plus simple que ces patients soient traités sur Nice. Cela me paraît relativement paradoxal par rapport à cette volonté qui est de recruter sur Monaco les patients assurés sociaux à Monaco.

Le deuxième point est dans la logique de la T2A, qu'il convient de réduire les durées de séjour. Il convient de réduire la durée du séjour ce qui sous-entend avoir des lits de moyen/long séjour ou des lits de soins de suite. Une partie de cet objectif est remplie par la construction du Centre Rainier III qui est un centre gérontologique mais qui comprend, également, des lits de S.S.R. certes gériatriques. Par rapport à la rentabilité des services de l'hôpital, il est clair qu'il faut réduire le nombre d'assurés sociaux français en proportion donc, essayer d'optimiser le nombre d'assurés sociaux monégasques dans ces services et je dois constater qu'il a été permis au Centre Rainier III...

(Sonnerie).

... – Excusez-moi, je suis un peu long – d'admettre des patients dès l'âge de 60 ans ce qui est pour moi un peu paradoxal puisque la gériatrie *a priori* commence au plus tôt à 65 ans que l'on a plutôt tendance à élever cet âge et que lorsqu'on se base sur un calcul de moyens pour les services de gériatrie, en général on se base sur une population de 75 ans

et plus. Je ne voudrais pas que cette filière gériatrique recrute au détriment des services du C.H.P.G. un certain volume de patientèle, assurés sociaux à Monaco, et donc déséquilibrerait, quelque part, les finances de l'établissement hospitalier.

Je vous remercie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Deux points dans votre intervention. Premièrement, lorsque je suis arrivé dans mes fonctions en janvier 2010, il y avait une inégalité de traitement entre les ambulances de Monaco et les ambulances de France, puisque nos caisses sociales assuraient le tiers payant pour nos malades transportés par les ambulances françaises, or la France n'acceptait pas le tiers-payant pour le remboursement des ambulances monégasques transportant des assurés sociaux français. C'est un point qui est réglé aujourd'hui, j'ai obtenu la réciprocité. Par contre, j'ai reçu beaucoup de requêtes de nos ambulanciers et je n'ai jamais eu celle que vous évoquez ce soir, c'est-à-dire le refus par les Caisses Sociales de Monaco de prendre en charge des transports d'assurés sociaux de Monaco, résidant à l'extérieur de Monaco, pour aller à l'hôpital. Ceci dit vous avez peut-être des exemples, je vous propose de me les donner...

M. Christophe ROBINO.-...J'ai moi-même contacté votre Département pour vous signaler au moins deux cas de patients traités par hémodialyse, assurés sociaux à Monaco, résidants à Nice et pour lesquels nous avons reçu des caisses sociales monégasques un refus de prise en charge des transports.

M. le Président.- On ne fait pas état, je m'excuse, de cas particuliers en Séance Publique.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Très bien, vous ne m'en avez pas parlé jusqu'à présent et l'information ne m'est pas remontée, donc s'il d'agit de deux cas particuliers, on va les régler. Sur ces déplacements-là, il y a un intérêt pour nos établissements de soins, je vais donc regarder de près ces quelques cas et en parler à la Direction des caisses, pour qu'on puisse prendre en charge ces déplacements.

Le deuxième point est plus complexe. C'est le court séjour gériatrique du Centre Rainier III par rapport aux services hospitaliers. Nous avons créé le Centre

Rainier III pas seulement avec une Unité de Long Séjour, mais aussi avec court séjour gériatrique de 30 lits, parce que cela correspond à un vrai projet médical et cela correspond à l'intérêt des malades. Au-delà de l'intérêt de chaque service entre l'hôpital et le Centre Rainier III, il faut penser à l'intérêt des malades et ce service du Centre Rainier III a d'ailleurs été créé, avec les votes l'approuvant de la Commission Médicale d'Etablissement et du Conseil d'Administration de l'Hôpital. J'ai ici les votes auxquels d'ailleurs Docteur vous avez participé et vous avez accepté ce projet médical. Il s'agit de traiter les poly-pathologies du sujet âgé, chutes à répétition, troubles nutritionnels, infection du sujet âgé, en particulier chez une personne poly-pathologique.

C'était le 20 novembre 2012, le Conseil d'Administration du C.H.P.G. s'est prononcé, je cite : « pour que le court séjour gériatrique accueille des malades de plus de 60 ans et surtout 75 ans et plus. Cette unité sera la plaque tournante de la prise en soin hospitalière des personnes âgées, elle sera plus particulièrement destinée aux patients âgés poly-pathologiques, elle complètera les autres unités de court séjour du Centre Hospitalier Princesse Grace et leur permettra de se recentrer sur leur discipline propre ». Alors, j'ai les statistiques que me donne la Direction de l'hôpital, elles sont arrêtées à la fin octobre 2013, Docteur, donc c'est tout récent. On a un peu de recul maintenant, puisque le Centre Rainier III a ouvert en février et j'ai donc les chiffres jusqu'à la fin octobre 2013. La moyenne d'âge du court séjour gériatrique est de 81 ans 1/2, pour la moyenne de tous les malades accueillis de février à octobre. Pour être très précis : 57 % de plus de 85 ans, 31 % de 75 ans à 84 ans et 12 % de 60 ans à 74 ans. S'agissant du Service dont vous êtes le Chef de Service, celui des spécialités médicales, je reconnais que vous avez une moyenne qui est assez proche parce que près de 80 % de vos patients ont plus de 60 ans. Je vous rappelle aussi qu'on a voulu le Centre Rainier III et le court séjour gériatrique, parce que nous étions saturés dans les services du C.H.P.G... D'ailleurs, lorsque je regarde aujourd'hui le taux d'occupation de l'hôpital, essayez de trouver un lit en octobre, en novembre, à l'hôpital de Monaco, tous les services sont pleins. Donc, quel est le problème ? On a créé le court séjour de 30 lits – SUR les 210 lits du Centre Rainier III – pour désengorger le C.H.P.G. et les Urgences. Tous les Chefs de Service, tous, se plaignaient d'être débordés par les Urgences, qui vous envoyaient des malades, parce que justement, pour les personnes âgées, avant, il n'y avait pas de court séjour et vous n'arriviez plus à les accueillir, il y avait des malades dans les couloirs des urgences de l'hôpital.

Donc, quel est le problème aujourd'hui ? Rappelons-nous que l'essentiel, c'est l'intérêt des malades et la qualité des soins qu'ils reçoivent. Mais pour aller dans votre sens, et ensuite j'en ai terminé, je veux bien que l'on se voie avec le Professeur PESCE, le chef de la filière gériatrique, la Direction de l'hôpital, vous-même et éventuellement d'autres Chefs de Service. Je reconnais que s'il y a une seule pathologie d'un homme ou d'une femme de 60 ans, il est plus logique de l'orienter vers le service de spécialité que vous dirigez par exemple, alors qu'en cas de poly-pathologie, c'est vers le Centre Rainier III. Moi, je suis prêt pour ces 12 %, à discuter. On se voit, on regarde et s'il y a 1 % ou 2 % de gens de moins de 75 ans qui ont une seule pathologie, il n'y a pas de raison qu'ils soient au court séjour gériatrique, mais très honnêtement, ça ne sera pas plus. Donc, faisons cette réunion, regardons de manière dépassionnée ensemble la réalité et s'il y a des malades de moins de 75 ans, avec une pathologie unique qui sont actuellement orientés vers le court séjour gériatrique du Centre Rainier III, je serais alors d'accord pour qu'on donne des instructions afin qu'ils retournent vers le C.H.P.G.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

Docteur RIT.

M. Jacques RIT.- Je me permets d'intervenir brièvement, en soutien à l'intervention de mon collègue le Docteur ROBINO, dans la mesure où je ne sens aucun conflit d'intérêt puisque ce problème qu'il vient d'évoquer touche essentiellement les services de médecine. Etant Chef de Service d'un service de chirurgie, je me sens moins concerné, par contre cela ne m'empêche pas d'être observateur dans le même observatoire le « Centre Hospitalier Princesse Grace ». Alors, KENNEDY a dit « Ich bin ein Berliner » COHN-BENDIT est resté célèbre pour sa phrase « nous sommes tous des juifs allemands » et je dirai, « Homme de plus de 60 ans, nous sommes tous des poly-pathologiques », ça c'est déjà une chose acquise...

(Rires et brouhaha).

... On va crever l'abcès, le Centre Rainier III est un établissement vaste, très vaste. Il a été conçu, on va dire, pour les horizons 2030 et, effectivement, il a été touché brutalement par le refus d'acceptation d'une Convention de la part des caisses françaises. Et on aurait pu imaginer qu'il ne soit qu'à à demi plein, ou qu'à à demi vide. Je conçois parfaitement que l'on ait

utilisé tous les moyens pour le remplir, des moyens honorables. Mais, par exemple, il est intéressant d'observer peut-être l'hospitalisation à domicile. J'entends, mais encore une fois, vous allez me dire gossip, ragot. Peut-être. Mais j'entends pas mal de familles signaler que des patients ont vu leur hospitalisation à domicile commuée en séjour au Centre Rainier III. J'entends plusieurs Chefs de Service de services voisins, de spécialités médicales, et mon collègue ici présent est un de ces de Service, mais il n'est pas le seul, signaler qu'effectivement aux Urgences il arrive que l'on oriente les patients. Alors l'excuse est qu'il n'y a plus de place au C.H.P.G. C'est parfois vrai, mais plein, il ne l'est pas toute l'année, je vous rassure. Il l'est souvent et j'en sais quelque chose parce que c'est mon service qui pratique le plus la notion d'hébergement, donc je me tiens au courant justement de l'état de réplétion, justement, du C.H.P.G. à ce point de vue-là. Mais ce n'est pas un état permanent. Alors, cela peut nous rendre service, certes, mais il ne faut pas que ce soit, quelque part, une habitude qui pourrait aboutir à un hôpital dans un hôpital, ou un hôpital à côté d'un hôpital, avec une notion de concurrence, l'antithèse de ce que le Gouvernement essaie d'obtenir. Le Gouvernement souhaite des synergies et une complémentarité. Je rappelle l'exemple, et on revient à l'orthopédie, du service d'orthopédie et d'IM2S, il serait dommage que l'on aboutisse ne serait-ce que très peu à une notion de concurrence entre des services de médecine dédiée et un service de gérontologie qui n'est...

(Sonnerie).

... malgré tout, quelque part, pas directement habilité. Et cela, quelles que soient ses compétences, puisque, entre autres, le Professeur Pesce est parfaitement compétent pour traiter ces patients. Néanmoins je crois que cette réunion dont vous parlez, Monsieur le Conseiller, est la solution, de manière à désamorcer des points qui ne sont que des prémisses. Mais il ne faut pas que cela se développe.

Merci.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Nous sommes donc d'accord, les plus de 75 ans d'abord et les poly-pathologiques de moins de 75 ans seulement.

M. le Président.- Nous sommes d'accord pour organiser la réunion.

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Rassurez-vous je ne suis pas Chef de Service à l'hôpital, donc je ne vais pas continuer ce discours.

Simplement une chose importante pour que les gens comprennent ce que M. RIT a dit en de très beaux termes. Pour la T2A, il faut une possibilité de pousse-pousse c'est-à-dire des patients qui vont d'un service actif à un service moins actif éventuellement en retour, moi je vois cela sous l'aspect pousse-pousse comme on avait lorsqu'on était gamin.

L'idée de faire des lits de suite à Menton cela traîne depuis des années, vous êtes bien au courant là-dessus, je suis relativement inquiet parce qu'il est vrai qu'autant cela intéresse beaucoup Menton parce que cela permettrait d'avoir des employés et de générer des emplois dans ce secteur, mais je ne suis pas sûr que ce soit très intéressant. J'avais déjà à une époque livré une proposition, mais je peux re-proposer : on va dépenser une centaine de millions pour restructurer le Cap Fleuri, pourquoi ne pousse-t-on pas pour essayer de favoriser des lits de suite sur le Cap Fleuri, qui soient budgétés par la France parce que c'est cela le vrai problème, si on se les budgete nous-mêmes, on fait et on décide ce que l'on veut mais ce qu'il faut, c'est arriver à les budgeter avec la France. Alors, des négociations ont eu lieu, peut-être on vous a dit non, mais on aura des surfaces, des lits en quantité suffisante qui ont déjà été vidés en grande partie pour aller au Centre Rainier III et si on arrivait à négocier avec la France, puisque les bâtiments sont déjà construits, puisque cela fera des infrastructures, à ne pas dépenser pour la France. Pourquoi n'arriverait-on pas ? C'est peut-être illusoire cette histoire-là, mais pourquoi n'arriverait-on pas à négocier quelques lits suite ? Je ne dis pas qu'il faut mettre 160 lits de suite sur le Cap Fleuri mais ne serait-ce qu'une trentaine de plus sur l'ensemble du Cap Fleuri, qui seraient peut-être budgétés par la France. Ce serait peut-être une solution, c'est une suggestion.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBILLON.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- N'oublions pas aussi et surtout que nous avons des lits de suite dans le futur hôpital Princesse Grace, pour nos besoins.

A priori les lits de suite du futur hôpital, plus la Palmeraie à Menton, c'est suffisant d'après les spécialistes pour nos besoins. Par ailleurs, vous imaginez bien que si des politiques français ont du mal, vous avez raison, à faire réaliser des lits de suite à Menton, on a très peu de chance de les faire réaliser

dans une structure monégasque par la France. Il est vrai qu'aujourd'hui le projet médical du Cap Fleuri ne comprend pas de lits de suite, donc cela remettrait en cause complètement le projet, au détriment des lits de maison de retraite dont notre population aura besoin dans les prochaines années.

M. Jean-François ROBILLON.- J'ai bien compris mais la construction est faite.

M. le Président.- Date sera prise, effectivement, pour une réunion de coordination, je pense que c'est très important, ce sont des sujets absolument essentiels, ils sont très techniques, je crois que les trois médecins présents, enfin M. CUCCHI n'a pas pris part à la discussion, mais...

M. Jean-Michel CUCCHI.-... Si vous voulez, je peux....

(Rires et brouhaha).

M. le Président.- Non, non.... Ces médecins sont parfaitement d'accord, effectivement, pour rencontrer le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, cela me paraît très important.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Je crois que depuis cinq minutes je suis devenu hypocondriaque...

(Rires).

M. le Président.- Monsieur STEINER, vous l'êtes déjà, vous êtes comme moi, donc....

(Rires).

M. Christophe STEINER.- Je voulais remercier Monsieur BURINI parce que là j'ai un gros problème, étant maladivement hypocondriaque, chaque fois que ma femme regarde D. HOUSE, Greys Anatomy, toutes ces séries qui se passent dans un hôpital, le lendemain je suis malade et j'interroge le miroir si je n'ai pas développé quelque chose....

M. le Président.- Merci.

La parole est à Monsieur POYET, pour son intervention sur le handicap, je vous en prie.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Le projet de loi n° 893 sur le handicap devrait être voté très prochainement, c'est bien ce que nous espérons tous. La Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses nouvellement désignée s'est attelée sans attendre à l'étude de ce projet de loi. Mais nos questions relatives au cadre bâti et à l'accessibilité ont semble-t-il mis en évidence des failles dans le projet de loi. En date du 4 octobre dernier, vous nous répondiez Monsieur le Ministre, que vous alliez lancer de nouvelles consultations à ce sujet. Nous restons en attente d'informations de votre part.

Aussi, contrairement à ce que j'ai pu lire – dans un quotidien ou un hebdomadaire – c'est que la majorité n'a pas plié face au Gouvernement mais la majorité a pris ses responsabilités, en prenant l'initiative de faire avancer le volet social de ce projet de loi, en amendant cette première partie et en repoussant l'étude du bâti dès communication par le Gouvernement du résultat de ses consultations. Soyons pragmatiques : donnons déjà des droits aux personnes que nous devons protéger puisque tout le monde s'accorde sur ce volet. Traitons le bâti dans un second temps et dès retour du Gouvernement, la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses reprendra le dossier en priorité et portera ces observations sur le nouveau texte.

Toutefois Monsieur le Ministre, il me semble nécessaire de se fixer des objectifs de temps pour disposer de cette seconde partie du texte. Je ne voudrais pas que ces dispositions partent vite aux oubliettes et que finalement, faute d'avoir voulu aller trop vite, notre loi puisse ne pas défendre totalement le droit des personnes handicapées. Je pense qu'il faut se fixer un délai maximum pour recevoir ces nouvelles dispositions et pouvoir les étudier, peut-être qu'un an serait convenable.

Je regrette que Monsieur ROBILLON ait dû nous quitter subitement, parce que justement j'allais lui répondre, mais comme c'est au procès-verbal il aura l'occasion de le lire ou peut-être, Monsieur PASQUIER, vous ne manquerez pas de lui rapporter mes propos...

(Rires).

... Hier soir il craignait que l'artillerie lourde vienne à sa décharge, après le brillant exposé que nous avons eu sur l'hôpital c'était peut-être une frappe chirurgicale,

en fait c'était surtout une fausse alerte hier soir, mais ce soir je comptais répondre à ces différentes allégations.

M. le Président.- ... Il n'est pas là.

M. Thierry POYET.- Il n'est pas là mais ce sera sur le compte rendu, sauf si vous préférez que je continue mon intervention plus tard, mais il me semble nécessaire d'avancer, quoiqu'il en soit.

Effectivement, excusez-moi, je cite M. ROBILLON même s'il n'est pas là, mais Monsieur PASQUIER je vous demande de « porter les valises »...

Il paraîtrait que ce nouveau texte vous reste « en travers de la gorge », mais en fait M. ROBILLON, je m'interroge même sur vos réelles motivations. Vos affirmations dans la presse sont mensongères, vous semblez ne pas connaître le dossier, dossier qui pourtant faisait partie des priorités de votre majorité, depuis fin 2011 sur le Bureau de l'Assemblée.

(Sonnerie).

... Que s'est-il passé alors ? Est-ce peut-être parce que vous n'avez pas trouvé le temps de participer à aucune des commissions organisées relatives à l'étude de ce projet que vous regrettez qu'il avance sans vous ? Venez débattre dans les réunions de travail comme le font vos collègues indépendants, MM. PASQUIER et GRINDA, cela sera certainement plus constructif ! Et vous ne serez pas surpris que je ne partage pas votre appréciation, M. ROBILLON, l'ancienne majorité n'avait pas bien travaillé, elle n'avait plutôt rien vu !

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Moi ça concernait M. GRINDA, donc Monsieur PASQUIER vous lui ferez un compte rendu ...

(Rires).

M. le Président.- ... Monsieur BOISSON, il s'agit du Handicap ou pas ?

M. Claude BOISSON.- Oui, Monsieur le Président, bien sûr.

J'ai été surpris par la déclaration de M. GRINDA qu'il a faite à la télévision locale sur ce sujet. Pour une juste et correcte information au public je vais démontrer que ces affirmations sont fausses. Je précise qu'il ne s'agit pas d'une attaque mais d'une mise au point tout simplement.

Il a affirmé que le retrait de 19 articles transforme ce projet de loi en une coquille vide. Ce projet de loi comporte 79 articles, la majorité a un nombre de suppressions de 19 articles, 79 - 19 font 60 articles que nous conservons et sur lesquels nous avons travaillé – pour l'occasion c'est une bonne information pour le public – qui traitent de : la définition sur le handicap, du statut de personnes handicapées, de la commission d'évaluation des handicaps, de l'attribution du statut de personnes handicapées, de la santé, de l'accueil, de la scolarité de l'enfant handicapé, de l'aidant familial, du travail, de la commission d'orientation des travailleurs handicapés, de l'emploi, de l'aide pour le travail, de l'allocation pour l'éducation spéciale et son complément, de l'allocation logement, du contrôle des dysfonctions administratives, des moyens des transport collectifs adaptés, des gares de stationnement, etc... Et il appelle cela une coquille vide ! C'est de la désinformation et quel manque de respect pour tous ceux qui ont travaillé autant d'heures dans de multiples commissions ! Il a ajouté, cela est excellent ce soir, seul le groupe Union Monégasque s'y opposait. Le public croit donc qu'au moment du vote le groupe de trois membres de l'U.D.M. s'y sont opposés, mais de quel groupe parlait-il ? Ce jour-là il a soulevé un sujet, lors de la commission du 4 décembre, jour du vote, M. GRINDA n'était pas présent, quelles que soient les raisons, il n'y avait qu'une seule personne, Monsieur PASQUIER...

(Rires).

... qui n'a d'ailleurs pas parlé des crustacés avec coquille vide ou pleine mais qui a donné pour motif : « Je m'oppose à cette décision car je crains que le projet de loi sur l'accessibilité ne soit jamais voté », c'est un autre sujet et sa position est tout à fait respectable.

Le comble – et là, je parle de M. GRINDA à nouveau – c'est que lorsqu'il a présenté que le retrait de toutes les dispositions relatives à l'accessibilité des futurs immeubles, que comportait la loi, c'était son motif de base, il ne s'agit pas seulement de futurs immeubles, mais d'autres immeubles existants (confère article 47) et c'est pour cela que la majorité a retiré

ces articles, par nécessité d'un approfondissement de la réflexion avec le Gouvernement alors que l'opposition voudrait que l'on vote une loi qui obligerait tous les propriétaires publics et privés concernés à porter des transformations dans des immeubles même lorsque cela est impossible. En conséquence, pour appliquer strictement la loi, il faudrait abattre et reconstruire un très grand nombre d'immeubles. C'est une position irresponsable et hallucinante...

(Sonnerie).

... M. GRINDA participe aux commissions de manière cordiale et positive et soudain, et ce n'est pas la première fois, il offre un visage totalement opposé lorsqu'il s'exprime en public ou aux médias pour adresser des reproches à la majorité.

Je conclus, je me permets de l'inviter à faire preuve d'une plus grande cohérence dans son attitude à notre égard afin que nous puissions poursuivre les travaux ensemble de manière constructive, je le remercie par avance.

Merci, Monsieur PASQUIER de faire mon intermédiaire.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais dire un mot avant que M. VALERI réponde sur le fond.

Je voudrais dire, Monsieur POYET, que le Gouvernement, même s'il n'est pas demandeur contrairement à ce qui a été abusivement dit, accepte cette suggestion et non pas pour différer le texte puisque c'est le Gouvernement qui est à l'origine du texte. Donc le Gouvernement n'a pas changé d'avis, le Gouvernement souhaite le vote de ce texte, cependant le Gouvernement est réaliste et sait bien qu'il y a un certain nombre de difficultés techniques pour présenter à la Haute Assemblée le schéma des textes d'application qui concrétiseront les articles votés.

Je vous donne l'accord du Gouvernement et Monsieur VALERI peut-être préciser comment nous pourrions, dans un délai qui est celui que vous avez indiqué, répondre à votre souhait légitime.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur le Conseiller, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Nous acceptons donc comme l'a dit le Ministre d'Etat, votre proposition, car je crois qu'effectivement il y a deux écueils à éviter et on sera tous d'accord.

Le premier serait de ne pas voter ce texte. Je rappelle quand même que c'est le Gouvernement qui l'a déposé en décembre 2011, donc cela fait maintenant deux ans, et ce texte il faut le voter parce qu'il marque des avancées importantes pour les personnes handicapées de la Principauté. Il comporte, vous dites, deux volets alors que moi je dirais trois volets, mais on peut en discuter. Il y a trois aspects importants, trois avancées majeures : tout d'abord des avancées sociales avec de nombreuses aides et la création du statut de l'aidant. L'insertion professionnelle, ensuite. Il y a toute une partie qui concerne l'accès au travail des personnes handicapées et il y a une troisième partie enfin, qui concerne l'accessibilité, la mise aux normes des bâtiments, la construction d'appartements adaptés, etc...

Retarder encore le vote, à cause de l'accessibilité, ce n'est pas bien et donc nous sommes d'accord avec votre proposition de voter dès que possible les parties sociales et les parties concernant l'insertion professionnelle, qui ne posent aujourd'hui aucun problème, même si le Conseil National a envoyé un certain nombre d'amendements que nous avons reçus hier je crois, mais qui sur le fond ne posent pas de problème, j'en suis persuadé.

Ensuite, l'autre écueil serait si, effectivement, on écarte la partie sur l'accessibilité, de ne jamais plus la voter. Pour autant, la voter sans textes d'application réalistes ce n'est pas sérieux, parce qu'effectivement, cela peut poser des problèmes économiques à la Principauté, aux propriétaires, aux copropriétaires, à la construction immobilière.

Aussi, ce que nous allons faire, nous en parlions encore ce matin avec le Ministre d'Etat, c'est prendre quelques mois, parce que c'est le genre de texte complexe qui, sur le plan technique, pose énormément de problèmes et si on ne se fixe pas un délai, les services techniques auront toujours de bonnes raisons pour ne pas nous donner de réponse. Cette partie concerne le Département de l'Équipement et je ne m'en étais donc pas occupé jusqu'à présent, alors je parle sous le contrôle de Mme GRAMAGLIA. Il faut que l'on consulte des experts, il faut dire les choses comme elles sont, parce que c'est extrêmement complexe et technique. Le Gouvernement va se tourner, on l'avait déjà dit, vers des professionnels de la Principauté, mais aussi vers des experts extérieurs à

Monaco, pour leur demander leurs conseils et leur avis, pour qu'avant la fin de l'année 2014 et le plus tôt si possible, il y ait un nouveau projet uniquement sur l'accessibilité qui soit déposé. Loin de nous l'idée de ne pas aider nos résidents handicapés : nous voulons améliorer l'accueil des bâtiments, les entrées d'immeubles, partout où cela sera possible et raisonnable, créer des appartements adaptés...

En conséquence, voilà ce que nous vous proposons : c'est qu'au plus tard, avant la fin de l'année prochaine, vous ayez un nouveau projet sur l'accessibilité.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

La parole est à Monsieur POYET et ensuite M. PASQUIER.

M. Thierry POYET.- Très rapidement, Monsieur le Président, juste pour remercier Monsieur le Ministre et Monsieur VALERI pour leurs précisions et réponses.

M. le Président.- Merci.

M. Bernard PASQUIER.- A Monsieur VALERI je voudrais dire que son intervention est tout à fait correcte mais surprenante puisque, si je comprends bien, c'était un projet de loi et c'est quand même le Gouvernement qui l'a déposé au Conseil National. Donc s'il y avait des études à faire peut-être auriez-vous pu penser les faire avant d'envoyer ce projet devant le Parlement, ou bien alors je ne comprends rien...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* Il s'agit de textes d'application qui ne sont pas dans la loi et qui devraient être préparés ultérieurement par les services techniques de l'Équipement.

M. Bernard PASQUIER.- Vous avez donc envoyé ce projet de loi devant le Parlement sans avoir prévu qu'il y aurait des textes d'application... Ce n'est pas ce que vous faites généralement. Franchement nous sommes habitués à un peu plus de suite dans votre démarche, mais cela n'est pas grave, je passe....

A Monsieur BOISSON, je voudrais dire que son intervention m'a beaucoup amusé et que je suis content qu'il pense qu'une loi s'apprécie au nombre de ses

articles, comme la qualité d'un livre s'apprécie au nombre de ses pages.

A vous deux je voudrais dire simplement que la teneur et la véhémence de vos réactions à notre analyse confirment simplement que notre appréciation initiale était bien fondée.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- On ne va pas commencer le débat, je pense...

M. le Président.- Non.

M. Thierry POYET.- ... ce soir, de la loi sur le handicap, on aura l'occasion d'en reparler et je crois que l'on aura l'occasion d'en débattre justement.

Le point, Monsieur PASQUIER, comme je l'ai salué c'est votre travail que vous avez mené en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses et là-dessus, il n'y a aucun problème, je vous l'ai déjà dit et je vous le redis même publiquement, vous êtes le bienvenu et vos réactions sont bonnes à chaque fois. Par contre prendre le relais de la presse pour dire des choses qui sont fausses, cela je ne peux pas laisser faire. Ce qui est dit est faux, c'est tout. Donc, on rétablit la vérité, le débat se fera. Vous avez le droit de penser que la loi est mal faite ou autre, ce n'est pas un problème, mais dire des choses erronées, cela non.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET

Monsieur BOISSON vous souhaitez répondre à M. PASQUIER ? Allez-y, mais après je mets ce chapitre 2 aux voix.

M. Claude BOISSON.- C'est juste une précision, je pense que dans la façon de travailler il faut une certaine loyauté. On ne peut pas passer des moments ensemble en commission à travailler de manière positive, à être d'accord sur un certain nombre de choses et agir autrement ensuite. Lorsque nous avons eu des échanges en commission, vous avez pris une position différente, c'était très intéressant, vous étiez le seul et ensuite, après la commission, d'autres membres qui ne viennent

pas aux réunions disent le contraire à la presse et manipulent l'information. Voilà la raison de notre réaction. Ou bien nous sommes loyaux entre nous ou bien nous faisons de la politique politicienne. J'en appelle simplement à la loyauté. Lorsque nous ne sommes pas d'accord, nous le disons, nous en discutons, c'est intéressant pour les débats mais on ne fait pas ce genre de coup d'aller dire et raconter n'importe quoi à la presse, je vous l'ai démontré.

Donc, c'est un appel afin que l'on retrouve un travail positif comme cela se passe en commission, mais il ne doit pas y avoir deux visages, un en commission et un autre de l'autre côté !

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

Je mets donc ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CHAP. 3 - DOMAINE CULTUREL

603.101 - Musée National	3.150.000
603.102 - Centre Scientifique	5.156.500
	<u>8.306.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 3 ?

S'il n'y a pas ou d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

II) INTERVENTIONS

Chap. 4 - DOMAINE INTERNATIONAL

SC. 4.1 Subventions

604.101 - Subventions diverses	30.000
604.102 - Bureau Hydrographique International	67.500
604.103 - Commission Médico-Juridique.....	2.000
604.105 - A.I.E.A.	1.400.000
604.106 - Association Consuls à Monaco : Achim	87.000
604.107 - ACCOBAMS Secret. Fonctionnement	175.000
604.108 - Institut Droit Economique de la Mer	98.000
	<u>1.859.500</u>

SC. 4.2 Politiques publiques

604.201	- Cotisations aux organismes internationaux	2.624.300
604.202	- Fondation Albert II	427.200
604.203	- Union pour la Méditerranée	490.000
604.204	- Fondation Princesse Charlène	350.000
604.2131	- Exposition universelle Milan 2015	2.000.000
604.216	- Organisation Sécurité & Coopération en Europe	12.500
604.217	- Coopération Bilatérale et multilatérale	488.500
604.218	- Protocole Kyoto	470.600
604.220	- APD - Coopération bilatérale	4.490.900
604.2201	- APD - Coopération multilatérale	2.461.000
604.2202	- APD - ONG monégasques	350.000
604.2203	- APD - Aide humanitaire d'urgence	620.000
604.2204	- APD - Cotisations organisations internationales	170.000
604.2205	- APD - Micro crédit	300.000
604.227	- Participation ITER	550.000
604.228	- Conférences Internationales	3.880.000
		19.685.000
		21.544.500

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 4 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL

SC. 5.1 Subventions

605.101	- Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo	7.776.700
605.1012	- Opéra de Monte-Carlo	828.400
605.102	- Commission Nationale UNESCO	4.000
605.103	- Comité National Arts Plastiques	14.000
605.104	- C.I.M.	5.800
605.105	- Musée Océanographique	3.035.000
605.106	- Institut Paléontologie Humaine	158.700
605.108	- Université de Nice	30.000
605.110	- Jeunesse Avenir	8.500
605.112	- Studio de Monaco	22.400
605.113	- Scouts et Guides de Monaco	70.700
605.115	- Cœurs Vaillants	57.300
605.116	- Jeunesse Catholique	23.900
605.117	- Subventions diverses	194.500
605.122	- Comité National des Traditions Monégasques	65.000

605.124	- Compagnie des Ballets de Monte-Carlo.....	7.439.500
605.125	- Centre Jeunesse Princesse Stéphanie	721.500
605.126	- Association des Jeunes Monégasques.....	95.300
605.128	- Académie des Langues Dialectales.....	9.200
605.129	- Association Foi Action Rayonnement.....	192.500
605.131	- Spectacles du Fort Antoine	160.000
605.132	- Archives Audiovisuelles	776.300
605.133	- A.P.E.E.M.....	9.800
605.137	- Printemps des Arts	1.361.000
605.138	- Théâtre Princesse Grace.....	1.212.000
605.139	- Garden Club.....	192.500
605.141	- Culture - Contributions	1.556.500
605.142	- Divers contributions	30.000
605.143	- Mediarama - Le Logoscope	11.200
605.144	- Aides diverses cultes.....	38.500
605.145	- Fondation Prince Pierre	563.400
		<u>26.664.100</u>

SC. 5.2 Politiques Publiques

605.220	- Etablissements d'enseignement privé.....	8.980.000
605.230	- Voyages Ecoliers - Projet Jeunes.....	119.900
605.234	- Programme Jeunesse.....	72.000
		<u>9.171.900</u>
		<u>35.836.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 5 ?

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Je voudrais quand même souligner un point. Nous n'avons pas le droit de parler du Grimaldi Forum parce que lorsqu'on en parle on a l'impression qu'on met en cause, non ! Simplement c'est entre 14 M€ et 15 M€ par an et donc je pense que cela vaut la peine, de temps en temps, de se poser des questions. Pas sur leurs performances mais en terme de retombées. En espérant que ce ne soit pas la même chose pour le Yacht Club. C'est ça la vraie crainte que j'ai.

Par ailleurs, je voudrais souligner la performance du Musée Océanographique qui a depuis quelques années déjà, non seulement arrêté la chute du nombre des visiteurs mais a complètement inversé la courbe. D'autant qu'on a un axe d'attractivité tous les étés et tout au long de l'année, assez formidable, je tenais à le dire.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BOERI, oui, bien sûr, mais je ne pense pas qu'il soit complètement juste de peser le rôle du Grimaldi Forum, uniquement sur les dépenses de fonctionnement rapportées aux recettes. Il faudrait pour cela, pour faire une analyse juste, intégrer les retombées directes et indirectes générées par les manifestations qui ont lieu au Grimaldi Forum et qui n'auraient pas lieu à Monaco s'il n'y avait pas le Grimaldi Forum. On pourrait d'ailleurs commencer à faire cette étude dans la mesure où l'IMSEE étudie déjà les retombées des principales manifestations du Grimaldi Forum.

Je le dis parce que je le pense, la question du futur Yacht Club doit se poser dans ces termes et pas à une étude des dépenses de fonctionnement et des recettes directes du Yacht Club. Le Yacht Club sera comme le Grimaldi Forum, un instrument considérable de rayonnement de Monaco et de retombées sur Monaco.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.
S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.
Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 6 - DOMAINE SOCIAL ET HUMANITAIRE

SC. 6.1 Subventions

606.101 - Croix-Rouge Monégasque	2.460.500
606.1011- APD - Croix-Rouge	135.000
606.102 - Amicale des Donneurs de Sang	32.000
606.103 - APD - AMADE	110.500
606.113 - Société Protectrice Animaux	71.400
606.114 - Subventions diverses	653.100
606.115 - Fight Aids	100.000
606.127 - Association Monégasque Handicapés Moteurs	100
606.129 - Jeune J'écoute	384.000
606.130 - APD - Aide et Présence	65.800
606.137 - AMAPEI - CAPS	1.517.600
606.139 - APD - Mission Enfance	99.300
	<u>5.629.300</u>

SC. 6.2 Politiques publiques

606.203 - Prestations sociales aux étudiants monégasques	300.000
606.204 - Gratifications et Aides sociales	325.000
606.205 - Bourses d'études	2.793.000
606.206 - Prévention Médico-Sociale	945.000
606.207 - Aide à la famille	140.000
606.208 - Fonctionnement Centre Médico-Psychologique	642.100
606.209 - Aide travailleurs - Ind. Auxil.	1.552.000
606.211 - Amélioration habitat	100.000
606.212 - Médecins - Indemnité compensatoire	60.000
606.214 - Droits de réservation	500.000
606.217 - Centre de Coordination Gérontologique	347.700
606.218 - Structure d'accueil Speranza	680.600
606.219 - Formation professionnelle	361.000
606.221 - Centre Acc. Therap. Tps Partiel	421.300
606.222 - Aide nationale au logement	8.535.000
606.223 - Mesures Mobilité Personnes Handicapées	410.000
606.224 - Bonifications prêts accession à la propriété	5.000
606.228 - Aide à l'installation professionnelle	505.000
606.229 - Aide à l'installation des Artistes	120.000
606.238 - AMAPEI - Foyer Vie Handicapés	552.000
606.242 - Allocation différentielle de loyer	2.500.000
606.246 - Colonies de vacances	63.500
	<u>21.858.200</u>
	<u>27.487.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 6 ?

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

A ce stade, mon intervention portera sur la problématique de la formation en Principauté. Notre projet politique se fonde dans le domaine dont je m'occupe au sein de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, celui du travail et de l'emploi, sur l'accompagnement des Monégasques et sur la sécurisation de leur parcours professionnel.

Nous le savons tous, la formation revêt une importance capitale pour l'emploi des Monégasques. C'est grâce à ces formations que les compétences peuvent être mises à jour ou orientées vers de nouveaux débouchés.

Cette formation doit s'accompagner, aussi, de la possibilité pour les grands employeurs de détecter les talents, les futurs talents. Donc, j'encourage le Gouvernement à poursuivre en les amplifiant les efforts relatifs à la formation, ce doit être le cas dans la Fonction Publique et je pense que l'on peut investir encore plus pour mettre en place une véritable dynamique avec les Services concernés.

Forcément, et le groupe majoritaire le rappelle sans cesse, ce doit être le cas à la S.B.M., que ce soit au niveau des jeux, de l'hôtellerie ou encore de l'Administration, il y a à la S.B.M. et dans d'autres sociétés à monopole concédé, des talents qui méritent d'évoluer et des parcours qui méritent d'être accompagnés par une formation efficace et adaptée.

Dans le secteur privé enfin, j'encourage le Gouvernement à revoir la hausse les budgets alloués à la formation professionnelle et à mettre en place des dispositifs encore supérieurs soit auprès de la Fédération Patronale, soit par d'autres moyens à sa convenance.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Madame ROUGAIGNON-VERNIN, évidemment, le Gouvernement partage entièrement ce que vous venez de dire. Sur la Fonction Publique nous l'avons déjà évoqué, je crois que j'ai dit tout à l'heure qu'il faut que nous rencontrions et que nous remontions les crédits alloués à la formation continue des fonctionnaires pour les raisons que vous avez indiquées et aussi pour détecter les futurs talents, les futurs hauts fonctionnaires. Pour l'instant, nous avons la volonté de le faire mais cela n'a pas encore été tout à fait mis en œuvre.

Sur la S.B.M., bien sûr le Gouvernement sera vigilant et sur le privé, Monsieur VALERI peut répondre.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Nous avons eu l'occasion de vous donner plus d'informations en séances préparatoires privées, suite aux questions que vous aviez posées, donc je ne vais pas prendre trop de temps à cette heure avancée, mais simplement vous dire que nous partageons votre volonté de développer la formation, qui est un atout indispensable pour l'avenir. Le Service de l'Emploi est le service qui, à Monaco pour les salariés du privé, s'occupe de cela. Il y a de nombreuses formations collectives qui sont organisées par ce service, en anglais par exemple, des formations métiers, pour aider des demandeurs d'emploi à se former dans des métiers où nous n'arrivons pas à trouver de personnel formé. Donc, chaque année, nous formons des assistants administratifs et comptables, nous formons aux techniques de l'accueil, des téléopérateurs, des secrétaires médicales – nous manquons de secrétaires médicales formées à Monaco – des valets, des femmes de chambre, du personnel de sécurité. Tout cela est assuré par des formations aux demandeurs d'emplois du Service de l'Emploi. Je vais vite, mais il y a aussi des formations individuelles qui viennent compléter ces formations collectives, les validations des acquis de l'expérience, des formations avec des consultants venant aider à préparer un C.V., à préparer un entretien d'embauche, à faire un bilan de compétence...

Deux chiffres et j'ai terminé. En 2008 c'était 105.000 € investis pour cela par le Service de l'Emploi ; En 2010, 150.000 €, et pour vous dire que l'on partage votre objectif en 2014 vous allez voter 361.000 €. Donc, on aura plus que doublé le budget en quatre ans et personnellement je le souhaite dans le cadre des arbitrages budgétaires, le Gouvernement le sait, chaque année je demande davantage et je continuerai à demander davantage. Même si ces sommes restent très raisonnables, elles sont vraiment bien investies car

on ne forme que des demandeurs prioritaires c'est-à-dire les Monégasques, les résidents et on leur donne une vraie chance de retrouver un emploi. Par ce biais, on aide aussi nos entreprises en leur fournissant une main d'œuvre qualifiée dont ils ont besoin.

M. le Président.- Merci, Monsieur VALERI.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Moi qui suis dans le secteur privé je confirme ce que dit Monsieur le Conseiller. En complémentarité, lorsque nous avons rencontré les représentants de la Fédération Patronale, ils nous ont rappelé que la formation professionnelle dans le secteur privé est particulièrement faite à leur initiative, puisque nous n'avons pas le principe du 1 % français, et que leur budget est très raisonnable et ils espéraient avoir une rallonge de 30.000 €, je me tourne vers mon collègue M. CLERISSI qui lui doit savoir...

M. Philippe CLERISSI.- 25.000 € leur ont été accordés.

M. Claude BOISSON.- D'accord, 25.000 € ont été accordés. Conserver cette attention est positif parce

qu'il est vrai que vous extériorisez, vous déléguez et c'est vraiment un investissement pour l'avenir. Je crois que nous sommes tous d'accord, le Gouvernement et le Conseil National avec la Fédération Patronale.

Merci en tout cas.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* J'ai dit que j'allais vite, je n'ai donc pas parlé des formations en dehors des Services de l'Etat. Il y a, effectivement, une aide de l'Etat à la Fédération Patronale, pour soutenir la formation.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller, merci, Monsieur BOISSON.

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 7 - DOMAINE SPORTIF

SC. 7.1 Subventions

607.101 - Centre Formation A.S.M. F.C.....	2.119.300
607.105 - Yacht Club de Monaco	627.800
607.107 - Subventions diverses.....	130.100
607.108 - Tennis Club	273.000
607.110 - Fédération Motonautique	60.200
607.117 - A.T.P.....	70.000
	<hr/>
	3.280.400

SC. 7.2 Politiques publiques

607.202 - Sport scolaire	1.149.800
607.203 - Comité Olympique.....	1.363.000
607.204 - Aide aux sportifs de haut niveau.....	474.500
607.208 - Bourses sportives	75.000
	<hr/>
	3.062.300
	<hr/>
	<u>6.342.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre, nous en avons déjà parlé. Je vous rappelle mes chers collègues que dans ce chapitre 7, il y a le Yacht Club.

Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Concernant le Yacht Club c'est sans doute un vecteur d'attractivité pour la Principauté mais comme vous l'avez souligné, Monsieur le Ministre, il ne faut pas le réserver uniquement à ses membres.

L'objectif est d'équilibrer les comptes, à terme sans subvention directe, c'est ce que j'ai cru comprendre. On s'en félicite, mais je voulais souligner que donner en 2015 définitivement la gestion de l'avant-port au Yacht Club reviendrait à réduire les revenus de la S.E.P.M. donc à octroyer une subvention indirecte au Yacht Club. C'est pourquoi il est important de connaître, avant son inauguration, le budget de fonctionnement du Yacht Club.

M. le Président.- Merci, Monsieur CROVETTO.

La parole est à Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* C'est juste une parenthèse, je vois que le Yacht Club se retrouve au milieu de tout ce qui concerne le Domaine Sportif, notamment le Tennis, la Fédération Motonautique, l'A.S.M., mais je m'exprime volontiers puisque c'est, effectivement moi qui me suis exprimé sur ce sujet ces derniers jours.

Donc, rien n'est décidé pour ce qui se passera après 2015. Voyons déjà, comme cela a déjà été évoqué à plusieurs reprises, le fait que l'on a une demi-année qui est l'année 2014, l'année 2015 sur laquelle je vous ai déjà donné quelques prévisions où on devrait avoir, effectivement, un déficit d'exploitation. Je ne reviendrai pas sur ce que le Ministre d'Etat disait lui-même, on ne peut pas mesurer uniquement l'intérêt du Yacht Club par rapport à ce qu'il coûte et par rapport à ce qu'il génère directement. Je vous rappellerai simplement que, pas plus tard que cette année, j'ai été informé par la Direction des Services Fiscaux, de T.V.A. qui a été générée sur la vente de bateaux et l'installation de personnes de très haut niveau en

Principauté, donc T.V.A. qui n'existerait sans doute pas si le Yacht Club actuel et *a fortiori* le Yacht Club futur n'existait pas. Ces personnes n'auraient peut-être pas acheté ou loué des appartements qui n'auraient par conséquent certainement pas généré de T.V.A., cette même T.V.A. qui va couvrir plusieurs années de déficit d'exploitation prévisionnelle si ce bâtiment emblématique n'était pas construit. Je vous rappelle aussi que par rapport au déficit d'exploitation tel qu'il a été envisagé par l'Institution, une grande partie repose sur des charges de personnels qui n'ont pas encore été embauchés, qui n'ont pas encore été arbitrés en faveur de ces embauches. Donc, on ne se retrouve pas dans une situation, même jusqu'à cette échéance de 2015, qui soit particulièrement préoccupante.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je voulais ajouter je me suis rapproché aujourd'hui des responsables du Yacht Club, il n'y a pas d'arbitrage définitif concernant ce que Monsieur BOERI évoquait hier, à savoir le Practice de Golf. C'est effectivement quelque chose qui a été mentionné par le passé, qui est envisagé, mais il n'y a pas de décision définitive à ce sujet et lorsque j'ai mentionné le coût éventuel, là on m'a dit que c'était clairement excessif, très excessif, par rapport à ce qui devrait, si jamais ce Practice voyait le jour, être effectivement investi.

Donc, à ce stade, je ne peux pas vous en dire plus parce qu'apparemment les responsables eux-mêmes ne sont pas fixés sur le devenir. Toujours est-il qu'effectivement, si cela était avéré, alors l'espace d'exposition que vous avez évoqué, évidemment, ne serait plus disponible.

M. Daniel BOERI.- Alors moi, j'ai fait le calcul.

On a 109 M€ divisés par le nombre de mètres carrés, la salle d'exposition de 1.500 m² étant incluse. Si on ne prend maintenant qu'un aspect marginal des choses, on sait bien que ce sera un surcoût pour le reste.

M. le Président.- Merci. De toute les façons, mes chers collègues, je pense que nous réentendrons parler

du Yacht Club au moment du Budget Rectificatif, cela est fort probable, avec une subvention substantielle qui sera inscrite. Il y a une forte probabilité que nous le retrouvions, n'est-ce pas, Monsieur le Ministre ? Donc le sujet est attendu.

Je vais donc mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

III) MANIFESTATIONS

Chap. 8 - ORGANISATION MANIFESTATIONS

SC. 8.1 Subventions

608.103	- Festival International de Télévision / Mediax	3.850.000
608.104	- Epreuves sportives automobiles.....	18.300.000
608.112	- Festival Mondial Théâtre Amateur.....	10.000
608.116	- Exploitation Grimaldi Forum S.A.M.	6.000.000
608.130	- Expositions florales	15.000
608.132	- Manifestations sportives	1.053.900
608.134	- Monaco Inter Expo	450.000
608.137	- Evénements culturels Grimaldi Forum	3.400.000
		<u>33.078.900</u>

SC. 8.2 Politiques publiques

608.201	- Manifestations nationales	200.000
608.205	- Congrès - Réceptions	770.000
608.206	- Congrès - Contributions	1.115.000
608.207	- Manifestations culturelles	363.000
608.213	- Animation	60.000
		<u>2.508.000</u>
		<u>35.586.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 8?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

IV) INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME

Chap. 9 - AIDE INDUSTRIE, COMMERCE ET TOURISME

SC. 9.1 Subventions

609.117 - Chambre de Développement	990.000
609.119 - Coordination C.A.M. Communes limitrophes	380.000
609.121 - Associations Devel. Durable	83.000
	<u>1.453.000</u>

SC. 9.2 Politiques publiques

609.201 - Aide commerce	220.000
609.202 - Aide industrie	1.900.000
609.204 - Bonification de prêts	40.000
609.208 - Etudes économiques	3.238.000
609.210 - Aide développement durable.....	997.000
609.213 - Rachat investissement.....	1.000
609.214 - Intervention économique	1.924.000
609.218 - Exploitation gare.....	1.415.000
	<u>9.735.000</u>
	<u>11.188.00</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

En mai 2008, la Principauté de Monaco a confié à Catalys une étude pour voir le positionnement économique du quartier de Fontvieille, c'était un échantillon d'entreprises industrielles qui a été rencontré et qui a démontré un fort attachement à la Principauté, qui aimerait que la Principauté se sente attachée à elles (j'ai relu vos réponses). Elles émettent trois conditions de maintien en Principauté pour la majorité d'entre elles, c'est : la baisse du loyer ou une prime supplémentaire, j'imagine dans le prolongement de cette étude. En mai 2010, il y a une prime industrielle qui a été consentie par l'Etat, qui a été créée pour alléger le poids des charges locatives des entreprises installées à Monaco exerçant une activité industrielle. Cette prime consiste en une aide au paiement des loyers pour des locaux situés à Monaco hors dépôts. Cette prime est égale à la différence entre un loyer payé par l'entreprise et un loyer plancher

avec une limite plafond. En janvier 2012 le Gouvernement a revu les paramètres d'attribution de cette prime de sorte à diminuer les montants de la prime octroyée, en augmentant les loyers planchers et en abaissant le plafond annuel de la prime. L'impact de cette révision n'a pas été négligeable pour les entreprises concernées.

Ma question est la suivante : Dans un environnement économique souvent compliqué pour l'industrie monégasque, ne pensez-vous pas que le Gouvernement pourrait revoir et réajuster les planchers et plafonds de cette prime afin d'accompagner les entreprises concernées, soit dans leur redressement, soit dans leur redéploiement avec, à la clef, les emplois qui vont derrière ?

M. le Président.- Merci, Madame.

Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, nous vous écoutons.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-*

Je crois que nous sommes déjà en train de revenir à la situation qui prévalait avant ces années de « serrage de vis » mais qui étaient nécessaires au vu de la situation budgétaire. Donc moi, c'est effectivement quelque chose que je suis prêt à envisager, pas forcément de repartir à la hausse mais de voir sous certaines conditions et, notamment, celles qui concernent soit le maintien soit le développement de l'emploi, au-delà de l'aspect purement financier et des loyers qui sont prélevés, que cette prime retrouve, si ce n'est pas déjà le cas, le niveau qu'elle était avant les années 2011 et 2012 où il y a eu l'espèce d'effet ciseau que vous évoquez, avec un relèvement du plancher et un abaissement du plafond.

J'ai rencontré il y a maintenant un peu plus d'un mois, les représentants du G.I.E.C. qui m'ont fait une présentation assez détaillée sur les entreprises du secteur et le fait que, pour un certain nombre d'entre elles, c'est une donnée importante de leur développement et pas seulement de la continuation de leur activité mais aussi de leur développement. Puisque ce sont des entreprises qui sont créatrices d'emplois potentiellement, on parle toujours, comme je vous le disais tout à l'heure, de micro-entreprises, ces nouvelles entités qui concernent une ou deux personnes mais

on parle à chaque fois de plusieurs dizaines de personnes, voire plus. S'il y a véritablement un intérêt à voir se développer – et je suis la même logique que ce que j'avais expliqué tout à l'heure de manière plus générale – des salaires et donc des contributions et donc du développement économique et je l'espère de l'impôt, je ne suis pas non plus opposé à ce qu'il y ait des aides qui viennent défalquer un certain nombre de coûts, du moment que le développement économique et l'embauche sont au rendez-vous.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Je mets donc ce chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Nous passons à présent aux Comptes Spéciaux du Trésor.

Monsieur le Secrétaire Général, nous vous écoutons.

M. le Secrétaire Général.-

80 - COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES

DEPENSES

RECETTES

1.000.000

2.500.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce compte ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 80 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

81 - COMPTES DE COMMERCE

DEPENSES

RECETTES

15.340.000

10.783.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce compte ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 81 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

82 - COMPTES DE PRODUITS REGULIEREMENT AFFECTES

DEPENSES

RECETTES

26.950.000

27.701.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce compte ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 82 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

83 - COMPTES D'AVANCES

DEPENSES

RECETTES

4.927.000

4.846.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce compte ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 83 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

84 - COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ÉTAT

DEPENSES

RECETTES

4.730.500

6.117.500

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce compte ?

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Depuis la réponse aux questions qu'on avait posées, je voulais savoir ce qu'il en était du dossier sur le dégât des eaux du parking du Quai Antoine 1^{er}, d'un point de vue assurance. Savoir s'il y avait eu un nouveau développement et si on va être couvert, si l'assurance accepte de payer le dégât des eaux du parking du Quai Antoine 1^{er} ?

C'est l'article 8410.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Aujourd'hui, effectivement, la discussion est en cours et on a bon espoir que l'assurance prenne une partie en charge.

M. le Président.- Bien, d'accord. Cela vous convient, Monsieur BURINI ?

M. Marc BURINI.- La question était de savoir si cela allait être à la charge de l'Etat ou pas, parce qu'il y avait un doute quant au remboursement par l'assurance.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et*

l'Urbanisme.- Pour l'instant il y a des expertises en cours et nous attendons les résultats de ces expertises...

M. Marc BURINI.- Donc, cela n'a pas avancé. Je voulais juste faire un point depuis la dernière fois.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Non, nous restons dans l'attente des résultats.

M. Marc BURINI.- D'accord, merci.

M. le Président.- Parfait.

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce compte 84 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 84 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

85 - COMPTES DE PRETS

DEPENSES	RECETTES
3.750.000	1.473.100

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce compte 85 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 85 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

TOTAL GÉNÉRAL DES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

DEPENSES	RECETTES
56.697.500	53.420.600

M. le Président.- Je mets le total général aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte est adopté.

(Adopté).

Mes chers collègues, le Ministre d'Etat souhaite nous dire quelques mots avant que nous ne clôturions les débats avant de nous retrouver demain soir.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, je vous remercie. Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux comme il s'agit du premier examen de Budget Primitif de la législature je voudrais vous dire sincèrement que le Gouvernement a apprécié la qualité et la tenue de ces échanges.

Je crois pouvoir dire au nom de mes collègues du Gouvernement que nous retiendrons beaucoup d'enseignements de ces échanges qui marquent l'examen d'un budget dont je voudrais souligner le caractère tout à fait exceptionnel dans le contexte européen qui est le nôtre. Ce budget marque un retour pérenne à l'équilibre budgétaire tout en permettant une augmentation très sensible, voire forte, de nos dépenses d'investissements pour l'avenir.

J'ai la conviction que peut-être malgré des difficultés de positionnement au début de nos débats ou je dirais plus des difficultés liées à l'intelligence des mots, nous avons beaucoup travaillé, beaucoup progressé depuis le début de cette législature. En tout cas le Gouvernement se réjouit et je voulais vous le dire très simplement en vous remerciant tous, y compris la minorité, bien entendu.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre de vos propos, nous y sommes sensibles. Je crois que

l'ensemble du Conseil National, majorité et minorité confondues, a effectivement étudié ce budget avec beaucoup d'attention, beaucoup de minutie, beaucoup de densité aussi. Il y a quinze nouveaux élus et c'était leur premier budget, certains débats ont été parfois un peu longs mais c'est normal, je crois que chacun et chacune a pu s'exprimer.

Je voudrais également remercier les membres du Gouvernement pour ce marathon budgétaire et vous dire qu'en fonction des agendas, nous n'avons pas réussi à fixer une date vendredi dernier, ce qui nous aurait permis d'avoir ce soir « relâche » en quelque sorte, mais les agendas se sont imposés à nous, il y a trois mois lorsque tout cela a été programmé.

Je vous rappelle que nous nous retrouverons demain jeudi 19 décembre, à 17 heures 30, pour les explications de vote des élus, avant le vote de la loi de budget.

Je crois également pouvoir vous dire que nous avons le sentiment depuis maintenant trois ou quatre mois que nous avons progressé. Certes il y a encore beaucoup de marge de manœuvre sur des sujets essentiels comme l'extension en mer où nous sommes encore en défaillance d'information et c'est un sujet tellement important pour les années qui viennent. Monsieur le Ministre, il me semble que notre méthode de travail est la bonne, elle permet de faire avancer le débat et je crois qu'un certain nombre de débats véritablement lourds ont été posés pendant ces séances, presque 19 heures de débat.

Je vous remercie, je remercie les membres du Gouvernement et les élus qui ont été particulièrement actifs et déterminés.

A demain, merci, Monsieur le Ministre.

La séance est levée.

(La séance est levée à 23 heures 40).

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00

